



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 2) : 10^{ème} anniversaire du *Taurillon* et autres coups de cœur !



De 1973 et la naissance de *Fédéchoses*
à 2005 et la création du *Taurillon* et depuis lors
une seule ambition celle de promouvoir le fédéralisme

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : **Le BILLET de Jean-Pierre GOUZY :** Au pied du mur ! Il y a « 30 ans » nous avons publié : Fabienne GIOVANNINI : La Charte européenne pour les langues minoritaires « anticonstitutionnelle » **Articles hors dossiers :** Bernard LESFARGUES : Allocution à l'inauguration de la Bibliothèque de traductions Bernard Lesfargues – Fabien CAZENAVE : En 2005, *Le Taurillon* naissait des cendres du référendum - Pierre-Yves MAURICE : Démocratisation du système des Nations unies – Création d'un Parlement mondial – Collectif : Appel à une 3^{ème} semaine mondiale pour un Parlement mondial / Laissons le peuple décider / Un Parlement mondial maintenant ! Rémy BUSNEL : Emmanuel Todd ou le retour à avant 1914 **FOCUS** Crise de la Grèce... crise de l'Europe... crise de la gauche - Rudolf KALMAN : Guerre civile européenne – GRASPE : L'Europe en crise ou crise de l'Europe ? – Lettre européenne, n° 65 – Michel HERLAND : Retour sur la crise grecque – Antonio MOSCONI : La dette grecque et un *New Deal* pour l'Europe – Andrew DUFF : La crise de l'Europe est constitutionnelle – Valéry-Xavier LENTZ : Union européenne : le nécessaire choc démocratique - Michele BALLERIN : La Gauche qui ne comprend pas l'Europe – Jean-François BILLION et Jean-Luc PREVEL : Demi-succès et poursuite de la Campagne *New Deal 4 Europe* – ND4E : Lettre du Comité ND4E aux 50 Parlementaires européens qui ont soutenu l'ICE **FED'ACTUALITE N° 1 :** A propos de l'éventuelle ratification de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires par la France - Ulrich BOHNER : La Charte européenne : La France et certains traités internationaux – Jean-Marie WOEHLING : La Charte et le droit français : quels obstacles juridiques à la ratification ? – Alexandre MARIN : Enseigner les langues régionales pour construire l'Europe **FED'DOCUMENT :** Italie – Loi du 15 décembre 1999 n° 482 : « Les normes en matière de protection des minorités linguistiques historiques » **FED'ACTUALITE N° 2 :** Premières réflexions sur l'Europe et l'immigration : Jean-Guy GIRAUD : L'honneur de l'Europe est en Méditerranée – Sylvie GOULARD : La patrie des Droits de l'Homme, vraiment ? – Jean QUATREMER : Réfugiés, L'Europe s'impose la solidarité **FEDE-LETTRES - BIBLIOGRAPHIE** Nicolas STENGER - Denis de Rougemont. Les intellectuels et l'Europe au XX^e siècle (par Jean-Frédéric DESAIX) – Alberto MAJOCCHI – *Un piano per l'Europa* (extrait de la préface de Romano PRODI) **PRISES DE POSITION et COMMUNIQUES DE PRESSE :** UEF France : Même en cas d'indépendance, les Catalans devront rester européens – R&PS : Elections en Catalogne : victoire du peuple catalan et de la démocratie – MFE italien : Stoppons la fièvre de la planète. Un plan mondial pour l'environnement – Un rôle actif pour l'Union européenne **MON P'TIT DOIGT FEDECHOSES :** AURICULUS (p.c.c. Paul ARRIGHI) : Marine Le Pen estime « révoltant » qu'un apprenti sans papiers soit décoré... (mars 2015)

10^{ème} anniversaire du *Taurillon* et autres coups de cœur !

Il est bon, de temps en temps, de s'arêter sur le chemin parcouru. Les dix ans de notre jeune confrère (nous ne sommes pas si nombreux dans la presse associative française à nous réclamer du fédéralisme, même si l'on prend en compte les revues proches des Citoyens du monde ou des organisations de la mouvance autonomiste démocratique) et leur appel (comblé !) à une aide financière pour rénover leur site et se donner les moyens de rentrer dans la « cour des grands » est aujourd'hui l'occasion d'une telle pause.

Mais avant de revenir sur ce point nous voulons d'abord attirer l'attention des lecteurs sur le premier texte publié dans ce que nous appelons depuis notre numéro 139 – il y a sept ans déjà ! – les « Articles hors dossier ».

C'est début 2008 que divers responsables des Jeunes Européens France, dont certains des fondateurs en 2005 du *Taurillon*, décidaient de rejoindre en outre notre équipe. C'est alors, et sous leur impulsion, qu'il a été décidé de structurer la revue autour de grands dossiers (*Focus* et *Féd'actualité* principalement)... Les « Articles hors dossiers » sont ainsi apparus, informellement puis plus formellement, en tête de revue. Dans ce numéro le premier d'entre eux est l'allocution de Bernard Lesfargues à Barcelone à l'occasion de l'inauguration de la Bibliothèque de traductions qui porte son nom. Quel superbe texte ! Nous l'avons repris pour lui rendre hommage mais aussi pour mettre en exergue le rôle primordial de tou(te)s les traducteurs(trices) qui, sans avoir parfois son talent, permettent à nos publications militantes (*Taurillon* comme *Fédéchoses*) d'exister. Le deuxième de ces articles « hors dossier » est, lui, de Fabien Cazenave, l'un des fondateurs du *Taurillon* également membre de notre Comité de rédaction ; il revient sur son histoire, sa naissance des cendres du référendum de 2005 sur le Traité constitutionnel européen, et illustre leur démarche.

Ce numéro fait par ailleurs une large place à trois thèmes principaux : les crises qui menacent l'Europe et la démocratie (crise de la Grèce, de l'Europe, de la gauche... ou d'une gauche « qui ne comprend pas l'Europe »), l'éventuelle ratification par une France, sclérosée par son centralisme, frileuse et nombriliste, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (il n'y a qu'à lire la loi italienne sur le même sujet, que nous publions intégralement, pour s'en persuader !...), enfin, de premières réflexions sur l'immigration et l'Europe. Nous serons appelés à revenir sur ces questions dans nos prochains numéros comme sur diverses dates qui comptent, et doivent compter, pour les fédéralistes : celles de l'adoption de la Charte des Nations unies, à San Francisco en 1945, mais aussi celles de la fondation de l'UEF supranationale puis du Mouvement universel pour une confédération mondiale (MUCM), qui s'étalèrent dans le temps de fin 1946 à l'automne 1947.

Enfin, pour parler de « coups de cœur », nous voulons aussi dire quelques mots de la dernière Assemblée générale de l'UEF France qui s'est déroulée à Paris le 26 septembre. Après un premier effort de féminisation et de rajeunissement de ses instances en 2013, sous la direction de notre ami Alain Réguillon, l'UEF France a su procéder, après quelques semaines estivales de débats et à l'unanimité, à une mue prometteuse dans son organisation interne. Son Bureau exécutif, de 9 membres, est plus que paritaire avec la participation de 5 femmes et a une moyenne d'âge de 35 ans ; il sera, selon la volonté de son Président, Florent Banfi, et de la jeune équipe qu'il a su réunir, épaulé par un Comité directeur chargé de la réflexion, de la formation et de l'action politique et par 4 Commissions thématiques auxquelles pourront participer adhérents et sympathisants.

Notons enfin pour nous en féliciter que 3 membres de ce nouveau Bureau font par ailleurs partie du Comité de rédaction de *Fédéchoses* : Florent Banfi, Fabien Cazenave et Valéry-Xavier Lentz. Nous devons malgré tout veiller à conserver à la revue la capacité qu'elle a toujours eu de jeter des ponts au-delà des organisations fédéralistes proprement dites et veiller à son autonomie et à son indépendance d'esprit sans lesquelles *Fédéchoses* perdrait une large part de sa raison d'être.

Au pied du mur !

Comment ne pas être frappé par les carences répétitives de l'Union européenne (UE) quand sa raison d'être est précisément de répondre aux défis singuliers qui caractérisent notre temps ?

- La crise des *subprimes* partie des Etats-Unis en 2008 a balayé les fragiles acquis de l'Union économique et monétaire conçue par Jacques Delors, provoquant une montée sans précédent du chômage depuis les années 1930 en guise « d'Europe sociale », une récession dont nous peinons à nous extraire difficilement, au prix d'effets déflationnistes et d'une accumulation de déficits budgétaires de dettes publiques, d'une croissance poussive, d'une thérapie *austéritaire* contestée dans plusieurs pays de la zone euro parmi les plus précarisés. Les désordres monétaires consécutifs à cette crise ont été tant bien que mal maîtrisés avec l'institution en catastrophe d'un mécanisme de stabilité pourvu d'une dotation de 500 milliards d'euros, d'un pacte budgétaire (traité intergouvernemental que Londres s'est abstenu de signer) puis d'un « semestre européen » instaurant une surveillance des politiques économiques ; enfin d'une Union bancaire complétée par un programme de relance - « *Quantitative easing* » - doté de 1.100 milliards d'euros, destinés à endiguer les effets destructeurs d'une longue période déstabilisatrice et du même coup à relancer la croissance. Mario Draghi a assumé la responsabilité de la plupart de ces mesures, tandis que Jean-Claude Juncker présentait un plan d'investissements de 315 milliards d'euros. Elles n'ont fait que combler les lacunes d'une Union économique et monétaire (UEM) prise de court par les événements et dépourvue des instruments et des moyens d'y faire face.
- La crise grecque, longtemps latente, a éclaté au début de l'année en cours, surprenant « Bruxelles » et les autres capitales européennes par son amplitude, menaçant d'ébranler les fondements de l'ensemble de l'UEM, au risque de provoquer des effets de contagion dans les autres pays périphériques de la zone euro et même sa désagrégation à terme.
- Dans cette affaire, les Européens ont fait preuve de beaucoup d'angélisme : adhésion prématurée d'une Grèce manifestement non préparée aux contraintes d'une telle épreuve, d'autant que « Bruxelles » ne disposait, à l'époque, ni d'une capacité « vérificatrice » suffisante des statistiques ni des données réelles des déficits publics grecs apparus fortement maquillées à l'expérience. Finalement, le « compromis Tsipras », de l'été dernier a permis de sauver provisoirement la mise au virevoltant gouvernement d'Athènes et à la zone euro elle-même. Il faudra maintenant, de part et d'autre, en payer le prix. Jean-Claude Juncker qui s'était entremis à bon escient dans la négociation a provoqué le courroux de l'incommodé Wolfgang Schäuble, le Ministre des finances allemandes. Un comble !
- La crise migratoire, elle, a pris complètement au dépourvu l'UE, les « outils » dont elle disposait se révélant assez dérisoires eu égard à l'ampleur des chambardements dont elle était porteuse. Le système mis en place à Schengen par Mitterrand et Kohl, en leur temps, n'est certes pas à jeter aux orties, mais doit être rénové et renforcé aujourd'hui dans une Europe dont les frontières extérieures courent désormais du Cap Nord aux îles de la Mer Egée, si on veut réellement préserver la libre-circulation au sein de l'Union qui, par ailleurs, doit mettre en œuvre une véritable politique commune du droit d'asile là où il n'existe encore que des mesures éparées.
- Dans un domaine totalement différent, « le scandale *Volkswagen* » permet de dresser un constat de carence similaire. Lors d'un débat organisé le 23 septembre, les députés européens ont déploré la faiblesse du contrôle des systèmes d'homologation des voitures dans l'UE. Les Américains, en l'occurrence, ont levé un lièvre de taille (au profit de leur propre industrie automobile) et qui tend à décrédibiliser l'Union incapable apparemment jusqu'ici de tester les effets polluants des véhicules diesel en état réel de conduite, alors qu'elle est volontiers donneuse de leçons en matière d'environnement.
- De plus, l'UE apparaît, en tant que telle, quasi totalement absente des vastes espaces ouverts à la politique étrangère (Ukraine, Moyen-Orient) malgré l'existence, d'une Haute représentante de la PESC, Mme Mogherini, bardée de fonctionnaires pleins d'expertise et de diplomates « émérites » qui, pour sauver les apparences, multiplient déclarations et contacts. En fait, elle est l'incarnation, pour le citoyen lambda, d'une Europe sans stratégie, d'une Europe impuissante, d'une Europe/Potemkine.
- La seule alternative qui s'impose pour de nouveaux parcours, au regard du déroulé des plus récents événements, est donc bel et bien celle de la promotion d'une Europe fédérale, dotée d'un gouvernement directement responsable devant la communauté de ses Etats membres et les représentants élus du Peuple européen, à laquelle Altiero Spinelli a ouvert la voie à Ventotene.

La Charte européenne pour les langues minoritaires « anticonstitutionnelle »

Article extrait de *Arriti !*, et signé F. G. (très probablement Fabienne Giovannini), hebdomadaire autonomiste de l'Union du peuple corse (UPC) et publié par notre n° 96 (2^{ème} trim. 1997)

Les choses ont désormais le mérite d'être claires : il faut une modification de la Constitution française pour que la France ratifie la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1992 !

Quasiment tous les Etats européens l'ont fait leur (la plupart appliquait déjà des mesures du même type sinon plus avancées encore en faveur de leurs langues minoritaires), quatre l'ont ratifiée officiellement. Il suffit qu'un cinquième Etat la ratifie (c'est sur le point d'être fait avec l'Allemagne) et la Charte deviendra alors officielle pour tous les Etats de l'Union européenne (UE), y compris pour la France. Comme sont ridicules aussi tous les freins du haut ou du bas de l'échelle administrative française pour empêcher la progression des langues minoritaires en France. Tout juste ont-ils la faculté de « gagner du temps »... Mais en même temps que l'Etat français joue la montre, il perd de sa superbe en Europe et est nommé du doigt par ses partenaires qui du même coup s'inquiètent de cette frilosité qu'ils n'arrivent pas à comprendre, tant sont obscurs les méandres de la pensée jacobine.

Car il est une évidence : la langue corse, pourrait être officielle, elle pourrait être préservée et progresser, être diffusée dans les médias, utilisée dans les administrations, enseignée à l'école sans discrimination, PARTOUT en Europe... sauf en France ! Il y a quelque chose d'injuste aussi et d'infiniment stupide. Comme si la langue corse pouvait menacer en quoi que ce soit le français : pour 95 % des familles en France, c'est dans la langue française que les parents s'adressent à leurs enfants. « Chiffre minimum » révélé par l'Institut National des Etudes Démographiques en 1993. Et les choses ont encore empiré depuis !

La façon dont a été amenée cette « anti-constitutionnalité » de la Charte du Conseil de l'Europe illustre d'ailleurs très bien avec quel archaïsme la France traite le dossier.

Le 29 juin 1992, la Charte est adoptée par le Conseil de l'Europe. Elle offre un cadre légal aux langues minorisées et réclame leur reconnaissance dans tous les actes de la vie publique : enseignement, justice, services publics, médias, toponymie, vie sociale échanges, etc. Elle est le fruit d'une pensée européenne qui a lentement mûri sur la question. L'initiative avait été prise en décembre 1988, lors de l'adoption de la Résolution 192 du Conseil de l'Europe, elle-même fruit d'un travail patient du député européen flamand Willy Kuijpers (membre de l'Alliance Libre Européenne dont l'UPC est cofondatrice). L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe décidait alors de la rédaction d'une Charte « ayant le caractère d'une Convention ouverte à tous les Etats membres ». Elle voit le jour en 1992. Lors du vote, la France s'abstient. La même année le gouvernement français (amendement Lamassoure) prend prétexte de la nécessaire modification de la Constitution pour l'adoption du Traité de Maastricht, pour inclure un amendement « fermeture » à toute évolution de promotion des langues minoritaires : « Le français est la langue de la République ». L'UPC était alors montée au créneau pour dénoncer cet amendement « d'apparence anodine » qui rendait selon l'UPC « tout projet de loi sur les langues régionales attendu depuis plus d'un siècle, de facto inconstitutionnel » et de même, « toute convention internationale, européenne notamment, sur les langues régionales incompatibles, avec la Constitution française ». Aux divers cris d'alarme de l'époque, les jacobins (de droite à gauche) rétorquaient : « C'est pour nous préserver de la prédominance de l'anglais en Europe... les langues régionales ne sont pas visées dans cet amendement »...

Aujourd'hui, c'est bien ce même amendement qui ferme la porte à la ratification par la France de la Charte du Conseil de l'Europe. Politiquement, c'est d'un lamentable !

Dans les faits, la France nage dans la contradiction : ces propres textes législatifs ou administratifs qui concèdent déjà de bien maigres possibilités d'enseignement des langues régionales, sont-ils du même coup, anticonstitutionnels ?

Quid du CAPES de corse ou de breton ? Quid de la toponymie bilingue en Pays Basque, en Bretagne, en Corse ? Quid des sites bilingues, en convention avec l'Education Nationale, en Alsace (plus de 100 sites) et de l'Office du bilinguisme alsacien ? Quid des émissions télévisées ou radiophoniques dans les langues régionales, des débats, des affiches, des publications ?? On peut poursuivre ainsi en poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde. L'absurde d'une France qui a peur d'elle-même. C'est comme la loi Toubon qui rêverait d'empêcher un jeune français de mâcher du chewing-gum, son père de suivre un match de football ou sa mère d'aller au pressing et qui interdit toute subvention publique aux journaux ou hebdomadaires (comme *ARRITI*) qui ne publient pas exclusivement en français !!

A più bella manera forse di risponde à quellu disprezzu seria d'ingagiassi tutti quant'è no simu a un parlà più chè corsu, è s'omu ún u sà leghje, srive o parlà, à imparallu in vera, cumu una priurità. Mhà ? qui dinù, a cuntradizione pò ci hé ! E ghjè un antru parapiglia é tene.

Intervention de Bernard Lesfargues à Barcelone le 20 janvier 2015

A l'occasion de l'ouverture de la
Bibliothèque de traductions Bernard Lesfargues

Charles Sorel, l'auteur de *L'Histoire comique de Francion* (1633) écrit que « traduire des livres est une chose très servile ».

Dieu merci, depuis l'époque de Louis XIII le métier de traducteur a beaucoup évolué. En témoigne par exemple Diderot qui, dans *Les Bijoux indiscrets* (1748), fait brièvement dialoguer Bloculocus avec Mangogul. Celui-ci demande :

- *Vous savez donc le grec ?*
- *Moi, seigneur, point du tout.*
- *Ne m'avez-vous pas dit que vous traduisiez Philoxène et qu'il avait écrit en grec ?*
- *Oui, seigneur, mais il n'est pas nécessaire d'entendre une langue pour la traduire, puisque l'on ne traduit que pour des gens qui ne l'entendent point.*

Diderot nous amuse, mais il n'est pas si loin de nous le temps où l'on raffolait des « belles infidèles ». Cioran, très sérieux, se permet d'écrire : « Je mets un bon traducteur au-dessus d'un bon auteur. » Exagère-t-il ? C'est probable. Mais il écrit encore : « Tous les traducteurs sans exception que j'ai rencontrés étaient intelligents, et souvent plus intéressants que les auteurs qu'ils traduisaient. »

Je n'oublie pas l'amitié qui liait Cioran et Armel Guerne, une amitié qui peut nous aider à comprendre les propos quelque peu surprenants de Cioran sur la traduction. Mais on a si souvent minoré le rôle des traducteurs, qu'il ne leur déplait pas de recevoir des éloges en général mérités. Merci, monsieur Cioran.

De l'orgueil et de l'humilité, oui, mais pas de servilité. Entre ces deux extrêmes, le traducteur trouve sa juste place.

Je savoure et je fais miennes les lignes réparatrices qu'écrit Cioran. Je ne pense pas qu'il survalorise la tâche du traducteur.

Que fait le traducteur ? Assis à sa table de travail, l'ordinateur en marche, c'est lui désormais la fameuse « page blanche » qui faisait jadis tellement peur aux écrivains et qui, je crois, leur fait toujours aussi peur. Les

dictionnaires narquois sont à portée de main. Et le traducteur est seul. Tout seul à se battre, page après page, à se torturer le cerveau pour translater dans sa propre langue ce qu'a écrit, proche ou lointain, un autre auteur qui a le droit d'écrire ce qui lui passe par la tête, tandis que lui, misérable traducteur, ne peut que s'interdire de retoucher si peu que ce soit au texte qu'après tout il a accepté de traduire et non de modifier.

Il me semble, mesdames et messieurs, que vous avez été bien imprudents en donnant mon nom à cette bibliothèque. La coutume est de patienter quelque peu, d'attendre que la personne à qui l'on rend hommage ait disparu de la terre des vivants. On ne sait jamais ce qui peut passer par la tête d'un vieillard... Mais je vais faire en sorte de ne pas démériter de vous.

Et, surtout, dites-vous bien que je n'ai guère de mérite. Traduire Joan Sales, traduire Mercè Rodoreda, traduire Jaume Cabré, c'est un immense plaisir. Ce n'est absolument pas un pensum. Je termine donc en répétant haut et fort combien j'ai aimé consacrer des heures et des heures de ma vie à la littérature catalane, à la langue catalane qu'un imbécile gradé avait tout fait pour l'éradiquer.

La culture catalane est bien vivante. Je crie aussi fort que je peux :

Vive la Catalogne !

Visca Catalunya !



Nous sommes bien *Charlie* !

Pour ceux de nos lecteurs auxquels elle aurait échappé nous sommes heureux, toujours en hommage à *Charlie Hebdo*, de republier ci-après la chronique sur notre numéro de décembre 2008 publiée par l'Agence Europe de Bruxelles, dans sa « Bibliothèque européenne », supplément à son *Bulletin Quotidien Europe* du 17 mars 2009, sous la plume de notre estimé Michel Theys.

*** *Fédéchoses – pour le fédéralisme, depuis 1973, (...)*

Cette publication fédéraliste a, dans sa présentation et le ton de plusieurs de ses articles, un petit côté « anar », style « *Charlie Hebdo* », qui la rend vivante et même drôle sur le plan de la corrosivité. L'éditorial en témoigne à lui seul, qui vilipende le « Machin » européen – référence à la manière dont le Général de

Gaulle avait, en son temps, qualifié les Nations unies – présidé, le semestre précédent, par le président Sarkozy, soit le Conseil d'une Union européenne « viciée par la logique intergouvernementale et émasculée par 27 droits de veto ». Et le pamphlétaire d'ajouter qu'il est illusoire de faire progresser l'Union dans la voie de l'unité politique fédérale, seule garante du caractère irréductible de la construction européenne, « en se contentant d'espérer que, de temps à autre, un frelon dans le bocal intergouvernemental déborde d'activité ». Plus posé, le « billet » que le journaliste vétérinaire Jean-Pierre Gouzy, déjà présent au Congrès de La Haye de 1948, consacre à « la Présidence sarkozienne » n'est guère moins critique. Pour le reste, ce numéro contient, entre autres, des articles relatifs à Henry Frenay et « au fédéralisme de la Résistance », au Manifeste de Ventotene » de Spinelli et Rossi, ainsi qu'un plaidoyer en faveur d'un « nouveau Bretton Woods ».

En 2005, le *Taurillon* naissait des cendres du référendum

Fabien Cazenave
Ancien responsable du *Taurillon*
Porte-parole de l'UEF France - Paris

Le référendum sur le Traité constitutionnel européen de 2005 aura été une date importante en France. Pour les Jeunes Européens - France, cela avait été l'occasion de tirer les leçons du militantisme sur le web.

En 2005, le *Taurillon* est né sur les cendres du Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE). Nous avons fait durant ce référendum le constat de trois choses. Tout d'abord, avoir un discours engagé sur l'Europe rendait l'Europe engageante. Ensuite, que sur cette élection, la bataille s'est jouée sur une grille de lecture : rêver d'une autre Europe plutôt que d'une Europe de raison. Enfin, que les Jeunes Européens - France avaient été très présents sur le terrain des universités mais absents par manque de moyens humains et financiers sur le web, là où se jouait pour la première fois une élection en France.

Sur ce constat, nous avons décidé de lancer le *Taurillon*, au début simple blog parmi les autres. Nous n'avions pas les moyens de faire de l'information en tant que telle sur l'Europe car nous passions forcément après les grands journaux. Or ce qui marchait sur le terrain, c'était le fait d'être dans le combat. Nous apportions à de nombreux citoyens la possibilité de discuter sur ce que devait être l'Europe. Car en dehors de quelques organisations étudiantes (comme la Confédération étudiante), le terrain était uniquement occupé par des « comités d'information » roulant pour le Non.

Un manque de fond sur l'Europe chez les pro-Européens

A la télévision, les tenants du Oui étaient pour le moins mous et sur la défensive. Il fallait voter « par raison » en faveur du TCE, mais peu d'arguments forts expliquaient pourquoi en dehors du traditionnel « l'Europe c'est la paix ». La classe politique pro-européenne a montré ses limites sur l'Europe, sujet qu'on met dans un paragraphe de chaque programme pour les élections, mais sur lequel les dirigeants politiques n'ont pas vraiment réfléchi. En revanche, côté du Non, les arguments portaient du texte, même si bien souvent de manière partielle, et étaient soutenus par une grille de lecture forte. La Fondation Copernic, réussissant l'exploit de faire réfléchir ensemble toute la gauche de la gauche, avait fourni aux militants du Non de gauche une même analyse et surtout les mêmes arguments repris sur le terrain, la télévision et les courriels. Tout le contraire du camp du Oui où chacun réfléchissait dans son coin. Au final, les personnalités politiques pour le Oui étaient sur la défensive.

Or sur le terrain, être à l'offensive fonctionnait. Beaucoup d'étudiants rencontrés étaient intéressés par nos arguments, accrochés par une grille de lecture simple : nous voulons l'Europe politique, la vraie, ce Traité apporte ceci, ceci et ceci de ce point de vue. Les potentiels électeurs du Non en faveur « d'une autre Europe » étaient souvent interpellés par notre envie d'Europe, qu'ils retrouvaient dans certains «

comité d'information » du Non. Malheureusement, les débats à la télévision sur le sujet ruinaient notre travail tant le décalage était grand avec « nos » représentants portant si peu d'envie pour ce texte et, au fond, pour l'Europe.

Redevenir engageant sur l'Europe

Nous avons donc décidé de créer le *Taurillon* pour montrer que ceux voulant vraiment l'Europe n'étaient pas mous et qu'ils se retrouvaient chez ceux ayant voté pour le Oui et le Non. Oui, l'Europe pouvait et devait être critiquée. Non, elle n'est pas un « projet néolibéral par essence ». La question est de savoir comment nous apportons notre pierre à cette construction unique au monde. Notre force de ce point de vue, c'est le fédéralisme. Voilà notre grille de lecture. Elle nous permet en effet de pouvoir observer, analyser et critiquer positivement ou négativement l'Europe actuelle et de nous placer aux côtés des citoyens.

Nous sommes ainsi dans notre rôle de complément de l'information donnée par les journalistes. Et surtout cela nous permet d'être engageant sur l'Europe, de forcer notre interlocuteur à se positionner. Il s'agissait au départ d'un pari. Nous ne pensions pas être encore là en 2015. Mais nous ne pensions pas que l'Europe serait toujours bloquée. Dix ans après, le combat continue...

Démocratisation du système des Nations-unies Création d'un Parlement mondial

Pierre-Yves Maurice
Membre du Comité directeur de l'UEF France - 42

Une Assemblée Parlementaire des Nations unies (APNU) désigne la proposition d'ajouter à l'ONU une chambre de représentation qui permettrait une forme de participation des corps législatifs des États membres, et à terme l'élection directe par les citoyens du monde. L'idée avait été évoquée à la Société des Nations dans les années 1920 et à nouveau après la seconde guerre mondiale en 1945, mais est restée en sommeil durant la guerre froide. Dans les années 1990 et 2000, le développement du commerce mondial et des organisations internationales spécialisées qui en assurent la gouvernance ont conduit à des appels en faveur d'une assemblée parlementaire pour assurer le suivi de leurs activités.

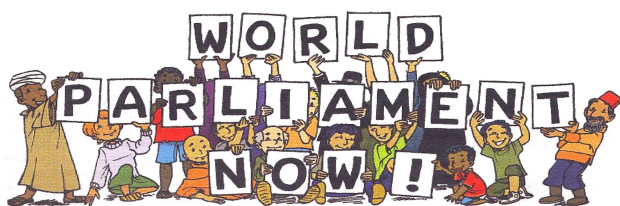
Un regain très sérieux pour une telle idée se fait de plus en plus ressentir

1. Une campagne internationale pour la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies a été lancée en 2007 afin de coordonner tous les efforts en faveur d'une APNU. En juillet 2013, la campagne était soutenue par 5212 individus de 153 pays, parmi eux 865 parlementaires et plus de 400 organisations non gouvernementales du monde entier œuvrant pour la représentation des citoyens aux Nations-unies.

2. Les députés européens ont appelé à la création de toute

urgence d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (ONU). La meilleure solution selon eux pour parer aux lacunes démocratiques de la gouvernance mondiale. «Une Assemblée parlementaire des Nations unies est un élément essentiel pour renforcer la légitimité démocratique de l'ONU», a indiqué l'eurodéputé de centre-gauche Jo Leinen lors d'une conférence internationale, le 17 octobre 2014. Jo Leinen et Graham Watson, le président de l'ADLE, sont à l'avant-garde de cette initiative depuis 2007.

3. Enfin, très récemment, un rapport de la Commission sur la sécurité, la justice et la gouvernance mondiale a été présenté au Palais de la Paix à La Haye (mi-juin 2015) pour redynamiser le système des Nations-unies. Ce rapport recommande la création d'une «réseau parlementaire des Nations-unies». Selon le rapport intitulé «Affronter la crise de la gouvernance globale», un tel nouveau corps parlementaire pourrait constituer une «approche pragmatique afin de renforcer les relations entre l'ONU et les citoyens et surmonter le déficit démocratique de la communauté mondiale». Le document montre que ce réseau parlementaire pourrait être établi par l'Assemblée générale des Nations-unies en vertu de l'article 22 de la Charte de l'ONU. La création de cette assemblée est définie comme «une étape vitale qui peut être franchie à court terme» et qui permettrait, à plus long terme, «la création d'une seconde chambre des Nations-unies permanente et formellement constituée». Les recommandations mises en évidence incluent la création d'une «capacité de nouvelle génération des Nations-unies en matière de médiation des conflits et d'opérations de maintien de la paix», le renforcement de la responsabilité à «prévenir, protéger et reconstruire», l'innovation dans le domaine de la gouvernance climatique, l'amélioration de la coordination institutionnelle G20/Nations-unies/Institutions issues des accords de Bretton-Woods, l'élargissement du Conseil de Sécurité des Nations-unies, la diminution de l'usage du droit de veto et le renforcement de la Cour Internationale de Justice.



Appel à une troisième semaine d'action mondiale pour un Parlement mondial **Laissons le peuple décider –** **Un Parlement mondial maintenant !**

Si vous pensez que notre système politique actuel est inadapté pour faire face aux défis mondiaux croissants, vous n'êtes pas seul ! Rejoignez notre troisième semaine d'action mondiale du 15 au 25 Octobre pour appeler à la création d'un Parlement mondial qui permettra à tous les citoyens d'être réellement représentés.

Alors que les crises mondiales augmentent, des personnes du monde entier, de milieux et cultures différentes, expriment leur mécontentement face aux formes actuelles

de représentation politique qui les laissent sans voix pour la prise de décisions mondiales.

Nous avons beaucoup, beaucoup de problèmes globaux. De la destruction des écosystèmes indispensables à la vie, à l'échec de la protection des droits humains, le désarmement nucléaire inachevé, le manque de régulation des marchés mondiaux et des systèmes financiers, la nécessité de surmonter les inégalités socioéconomiques. Ces questions et bien d'autres encore sont des problèmes mondiaux qui demandent des solutions. Mais qui est responsable pour la gestion de ces problèmes d'un point de vue réellement global ?

Afin de construire des solutions globales nous avons besoin d'un organisme politique capable de faciliter le débat démocratique et la prise de décisions globales. Aujourd'hui les citoyens du monde ont peu d'influence sur les décisions prises par des institutions internationales telles que l'ONU, le FMI, l'OMC, la Banque mondiale, le G20 ou le G8. Les gouvernements représentés au sein de ces organismes – organismes souvent créés par des groupes autosélectionnés – se rencontrent et décident de notre futur tout en étant souvent fortement influencés par les *lobbyistes* de firmes multinationales. La première préoccupation de ces gouvernements est de défendre ce qu'ils considèrent comme relevant de leur intérêt national et non pour le bien commun de l'humanité et de l'environnement. Qui devrait s'exprimer au nom de la population mondiale ? La population devrait décider pour elle-même !

Dans un système démocratique, les citoyens élisent déjà leurs représentants à plusieurs niveaux. Il y a les conseils municipaux, des parlements de province ou de régions, et les parlements nationaux. En Europe, il existe même un parlement continental. Et pourtant en ce qui concerne les questions globales qui affectent chacun et tout le monde sur la planète, il n'existe pas de parlement mondial.

Un parlement mondial serait un instrument pour trouver et mettre en place des solutions démocratiques, responsables et dans le meilleur intérêt de l'humanité. Cela refléterait la diversité sociale, politique, religieuse, ethnique et culturelle des citoyens du monde, au delà des frontières nationales.

Nous, les participants à cette semaine d'action, sommes d'accord sur l'idée fondamentale que les citoyens de la planète devraient voter pour des représentants mondiaux. Il existe beaucoup d'avis différents sur l'organisation de ce parlement. Certains d'entre nous pensent qu'il devrait être enrichi par des moyens permettant la participation électronique et directe des citoyens. Toutefois, nous restons unis dans la diversité et unis dans notre appel.

Laisser la population décider. Nous avons besoin d'une démocratie sans frontière. Nous devons construire une démocratie mondiale. Nous avons besoin d'un parlement mondial !

Nous appelons les individus, les organisations, les groupes et mouvements de partout à s'organiser et à nous rejoindre pour la Semaine Mondiale d'Action pour un Parlement Mondial, qui aura lieu du 15 au 25 Octobre. Venez et défendez la démocratie globale !

Emmanuel Todd ou le retour à avant 1914 ?

Rémi Busnel

Etudiant chercheur en sciences religieuses
à l'École pratique des hautes études (EPHE)

S'il fallait caractériser d'un mot les temps que nous vivons en Europe, ces jours-ci, le premier qui me viendrait à l'esprit serait certainement « confusion »... Rarement, le sujet européen dont la connaissance qu'en ont nos concitoyens ne figure guère parmi la plus développée, n'aura donné lieu à tant de déclarations croisées extrêmes et contradictoires : certains classés parmi les « européistes » prônant l'exclusion d'un État- membre, et non pour crypto-fascisme ordinaire à la Victor Orban, mais pour dette et vote démocratique excessifs ! D'autres malheureusement nombreux parmi nos soi-disant élites, profitant de l'acharnement idéologique des principaux dirigeants des États de l'Eurogroupe, vitupérant contre une Europe nécessairement anti-démocratique parce que fondamentalement pensée pour l'intérêt principal du capitalisme financier... Comment dans ces conditions, comprendre où est le vrai ? Retrouver ses marques idéologiques ? Ne pas se jeter dans les bras du premier nationaliste qui passe ?... Mais, le pire reste d'entendre ou de lire, certains qui, par leurs fonctions savantes ou scientifiques, devraient avoir pour tâche d'éclairer l'opinion, se laisser aller au délire le plus irresponsable par simple addiction à la drogue « médiatique » ! Ainsi en est-il de l'éminent et célèbre historien et anthropologue Emmanuel Todd qui s'est répandu en propos « essentialistes » sur les positions des politiciens allemands sur la crise grecque, les assimilant « nécessairement » à leur origine luthérienne psycho-rigide d'Allemagne du Nord ou catholique, fondamentalement inégalitaire et autoritaire d'Allemagne du Sud...

Il se trouve qu'en plus, Emmanuel Todd, persiste et signe : je venais justement d'achever la lecture de son dernier livre paru le 7 mai dernier : « Qui est Charlie ? » lequel avait déjà déclenché une énorme polémique. J'avoue qu'ayant apprécié la finesse d'analyse de ses anciens ouvrages, j'avais précédemment utilisé ses écrits dans le cadre de mes recherches en histoire des sciences religieuses et des laïcités... et j'avoue également être tombé de haut comme lui d'ailleurs, puisque comme disaient les anciens romains : « La roche Tarpéenne est proche du Capitole ! »...

A l'instar d'Alain Finkelkraut, Emmanuel Todd fait effectivement partie de ces intellectuels à la mode, régulièrement invités sur les plateaux médiatiques pour pourfendre la pensée unique par une contre pensée devenant à son tour unique, ce qui est le propre de la mode. Dans son cas, la consultation régulière de ses oracles remonte à 1976 où dans un ouvrage faisant sensation : *La chute finale – Essai sur la décomposition de la sphère soviétique*, il avait prédit avec plus d'une décennie d'avance la « fin de l'Empire soviétique »... Il est vrai qu'un peu plus tard au début des années 1980, j'avais lu un roman de politique fiction portant ce titre, et qui prévoyait la même chose, mais un romancier, ce n'est pas aussi sérieux qu'un historien de la famille (et non, un démographe comme le présentent les

journalistes)... Mais qui ne prophétise pas dans notre civilisation, et notamment nos médias qui passent leurs temps à demander à leurs invités « toujours experts » ce qui va se passer demain ? !

Plus sérieusement, il me paraît donc important de reprendre les critiques formulées sur la méthode utilisée par Todd, par de vrais démographes qui remettent en cause ses conclusions. Et notamment, François Héran, ancien Directeur de l'Institut National d'Études Démographiques (INED), cité par Joseph Confavreux dans son excellent article de Médiapart daté du 8/5/2015 : « *Emmanuel Todd est titulaire d'une thèse d'anthropologie historique menée à Cambridge. C'est un historien de la famille et non un démographe à proprement parler. Il est dommage qu'il ne soumette pas ses publications au jugement des pairs dans des revues scientifiques. Le Rendez-vous des civilisations fait exception : c'est un excellent livre, à la fois documenté et novateur, où le souffle indéniable de Todd se combine à la science de Youssef Courbage, spécialiste reconnu de la démographie du monde arabe. Combinaison très productive. En revanche, quand il est livré à lui-même, Todd manque de méthode. Pour établir les conclusions qu'il avance dans son ouvrage, il faudrait manier une analyse démographique et statistique autrement plus poussée. Le rapprochement direct de deux cartes ne suffit pas à démontrer un lien de causalité. Les corrélations qu'il établit entre la carte des pratiques religieuses anciennes et la carte des manifestations sont correctes, mais elles ne permettent pas de conclure que les unes commandent aux autres. Deux cartes ou deux séries de nombres peuvent se ressembler sans être nécessairement liées, pour peu qu'interagissent d'autres variables. C'est l'objet d'une technique complexe, qu'on appelle l'analyse spatiale et que Todd ignore. Avec sa méthode, on montrerait aisément que le vote aux extrêmes est lié aux températures extrêmes et qu'il s'acclimate ensuite aux aires plus tempérées. Il faut aussi étudier les interactions entre les variables.* »

Bornons-nous donc à lire Todd dans sa spécialité : l'histoire. Mais, là aussi, il y a beaucoup à dire. Notamment, sur l'usage là aussi abusif des cartes et de leur coloriage...

En comparant des cartes de France remontant à la Révolution¹ ou aux votes des Français à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, Emmanuel Todd affirme la concordance d'opinion de populations selon qu'elles appartiennent à des zones anciennement christianisées ou déchristianisées. Ce concept de « christianisation » ou de « déchristianisation » reprend les hypothèses qu'avait analysées en son temps (1955-1956) Gabriel Le Bras² et que Todd reprend comme des faits avérés. Or, il se trouve que depuis les travaux de G. Le Bras, la recherche historique a considérablement avancé et que le principe de « déchristianisation » est remis en question. Par ailleurs, on ne peut pas parler indifféremment du catholicisme, sans

¹ Dans son ouvrage, *Après la Démocratie*, Paris, éd. Gallimard, 2008, E. Todd constatait que depuis 1791 et la carte établie par l'historien américain Timothy Tackett (*La Révolution, l'Église, La France*, Éditions du Cerf, 1986, p. 70) pour décrire la répartition du choix des prêtres qui acceptèrent ou refusèrent la Constitution civile du clergé, « une France déchristianisée » s'étendait sur un « bloc central, un Bassin parisien étiré le long d'un axe oblique allant des Ardennes à Bordeaux, auquel il faut ajouter la majeure partie de la façade méditerranéenne » ; « la France fidèle à l'Église est constituée d'une constellation de provinces périphériques, à l'ouest, au nord, à l'est, dans le Massif central et le Sud-Ouest. »

² Gabriel Le Bras, *Études de sociologie religieuse*, 2 vol., éd. PUF, Paris « Bibliothèque de Sociologie contemporaine », 1955 ; 1956.

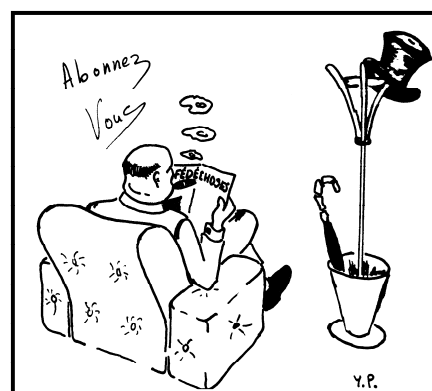
préciser à quelle époque, on se rapporte et quelle population le pratique, notamment la cléricature ou les fidèles ou le peuple... Mais surtout comment peut-on passer sous silence que le catholicisme, jusqu'en 1789 à minima, a été la religion du pouvoir en France, et que donc, son imposition était le pouvoir lui-même, c'est à dire absolu et incontestable. Faut-il rappeler ce qui est arrivé au Chevalier de la Barre pour lequel Voltaire s'est tant engagé ? Quel a été l'horreur de son supplice pour le simple fait de ne pas s'être découvert devant une procession ? Alors imaginons comment un simple paysan ni noble, ni libertin pouvait ne pas être un bon catholique !

Par ailleurs, sans même citer les travaux de François André Isambert sur la « religion populaire »³, il est courant de montrer comment le catholicisme a su intégrer les croyances populaires et s'est remarquablement adapté au contexte local quelque soient les continents dans lesquels il était imposé. Mais pour revenir à la France et à son histoire, en se plaçant du côté du peuple dit « christianisé » ou dit « déchristianisé » et non des clercs qui le dirigeaient, comment peut-on mélanger tous les peuples de la Gaule romanisée ou de l'ancienne Francie sous cette même binarité ? Chacun des peuples de l'empire ou du royaume se sont adaptés différemment à cette « imposition » de la religion, donc du pouvoir de l'empereur ou du roi. En pays celte, par exemple, la religion catholique a remplacé systématiquement les divinités et les bretons ont complètement « syncrétisé » la religion nouvelle, donc en apparence, l'ont adopté sans problème. En pays occitan, c'est à dire romanisé très tôt ; la religion catholique faisait partie de la culture romaine. On ne peut donc pas mélanger dans une même couleur et sur des cartes remontant à la révolution ou au XIX^e siècle, des peuples appartenant au centre ou à la périphérie de la Chrétienté, en prétendant que ces gens sont de culture « catholique » alors que clairement, ils ne pratiquaient pas le même catholicisme « populaire ». De même, pour les régions du centre du royaume de France que Todd qualifie de « déchristianisée » au XVIII^e siècle, il y a toujours eu dans ces régions, une résistance populaire « païenne » au catholicisme du pouvoir royal. Certes, il ne s'agissait de résistance frontale comme on l'imagine à notre époque, mais que dire des pratiques de sorcelleries courantes dans des régions comme le Berry par exemple ?

En réalité, le terme même de « christianisation » ou surtout de « déchristianisation » n'a pas de sens en soi dans un passé « impérial romain » ou « royal français » où depuis l'empereur Théodose qui le décréta religion d'État, le christianisme est le fondement même du pouvoir. Car, de Théodose jusqu'à Louis XVI, le fondement du pouvoir est identique : la souveraineté de Dieu. Et c'est ici, que se noue la problématique qui oppose Todd au projet fédéral européen. Car, cette fameuse « souveraineté » si chère aux nationalistes de tout bord, et dont chaque perte de parcelle est vécue comme une livre de chair absorbée par le moloch européen, que signifie-t-elle aujourd'hui par rapport au sens cohérent qui fut le sien pendant une dizaine de siècles ?

En effet, Dieu par définition est tout puissant. Sa souveraineté est l'expression de cette toute puissance. Mais à partir du XV^e siècle commence la grande Révolution occidentale que chaque historiographie nationale va réduire au champ étroit de son territoire en la présentant comme unique et surtout initiatrice : nous aurons ainsi la Réforme protestante au XVI^e siècle (ou la révolution allemande), puis la révolution anglaise au XVII^e siècle, puis les révolutions américaine puis française au XVIII^e et jusqu'à la révolution russe au XX^e siècle. Sachant que chacune d'entre elles ont des durées différentes plus ou moins longues ; on peut ainsi considérer que l'octroi du droit de vote aux femmes, ou aux indigènes lors de la décolonisation clôt provisoirement la révolution française... Bref, cette grande révolution occidentale inverse totalement la pyramide du pouvoir : la souveraineté de Dieu est transférée au Peuple, ... ou à l'Individu, ... ou à la Nation ! Car, si on s'accorde bien sur le transfert, le débat n'est pas clos sur le bénéficiaire. Et les conséquences sont fondamentalement différentes. En France, c'est la thèse de l'Abbé Sieyès de la souveraineté de la Nation qui a prévalu, malgré les apparences. C'est à dire le transfert à une personne morale désincarnée, c'est à dire essentiellement à ses représentants qui l'expriment, c'est à dire principalement de nos jours au Président de la République, représentant élu tous les 5 ans après avoir été présélectionné par la classe médiatico-sondagièrre sur la forme de sa « communication » !!!...

Donc, au final, je ne sais pas si je fais partie des « catholiques-zombies » qui ont défilé le 11 janvier pour défendre la liberté d'expression (même de leurs adversaires pour reprendre la formule attribuée à Voltaire), je ne croyais pas jusqu'à ce que je lise sous la plume de Monsieur Todd faire partie des « antisémites, islamophobes et foncièrement inégalitaires »... mais je sais bien que la « souveraineté » que m'avait attribué Jean-Jacques Rousseau et fait partager avec mes autres concitoyens, est loin d'être une toute puissance ; qu'elle n'est que la faculté de choisir entre Charybde et Scylla une fois tous les 5 ans ; mais que le candidat finalement élu, lui l'exercera sans grande entrave en se cachant éventuellement derrière ses collègues des autres États européens pour leurs faire endosser ses décisions désagréables !...



³ François André Isambert, *Le sens du sacré : fête et religion populaire*, Le sens commun, éd. Éditions de Minuit Paris 1982.

Crise de la Grèce... crise de l'Europe... crise de la gauche...

Guerre civile européenne

Rudolf Kalman

Membre de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon

L'historien allemand Ernst Nolte avait qualifié les deux guerres mondiales de "Europäischer Bürgerkrieg", guerre civile européenne.

A présent, l'Europe se trouve à nouveau en guerre avec elle-même : celle de l'Europe des banques contre l'Europe des peuples. Fracture qui passe au sein de nos peuples, de nos nations, mais que deux d'entre elles ont choisi, chacune d'un côté, d'incarner plus particulièrement: l'Allemagne et la Grèce. Il ne s'agit certes plus d'une guerre armée, nul parachutiste n'a été, cette fois-ci, largué sur la Crète, et nous pouvons raisonnablement admettre que, même en cas de victoire de Podemos aux prochaines élections espagnoles, Guernica ne sera pas bombardée. Cette guerre n'en a pas moins, déjà, coûté des vies humaines: celles de malades privés de soins dans les hôpitaux grecs, ceci pour les raisons que chacun connaît.

Dans cette guerre civile, car, ne nous voilons pas la face, c'en est une, chacun de nous doit prendre parti. François Hollande, dirigeant socialiste et donc naturellement placé du côté de l'Europe des peuples, aurait dû le faire en refusant de recevoir Mme Merkel, et en recevant à sa place les chefs de gouvernement portugais, espagnol, italien...et surtout grec... Isoler Mme Merkel dans le champ politique est la première des mesures à prendre pour le peuple grec, notre allié dans la lutte, notre frère, notre nous-même...

Rappelons enfin quelques faits plus prosaïquement géopolitiques: face à ses ennemis, la Grèce n'est pas dépourvue d'armes. Quel que soit l'attachement des grecs à une Europe qu'ils ont fondée il y a trois mille ans, la sortie (demain ou après demain) de la Grèce de la zone euro ne sera pas sans conséquences. Elle entraînera un basculement, un changement de camp global en direction de la Russie, une sortie de l'UE, et même du Pacte Atlantique. Que l'Occident ne pousse pas la Grèce à ces extrémités, comme jadis l'Amérique a poussé le jeune Fidel Castro dans le camp soviétique.

Ou alors, souhaitons nous réellement offrir à M. Poutine les bases navales dont il rêve, en Crète, au coeur de la Méditerranée?

Caveant consules !

www.pressefederaliste.eu

L'Europe en crise ou crise de l'Europe ?

Editorial de la revue *Cahier*, n° 25, juin 2015, du Grasppe, Groupe de réflexion sur l'avenir du service public Européen – Bruxelles

L'Europe traverse la crise plus grave de son histoire depuis la période de l'après-guerre. Elle n'est pas seulement économique, mais aussi sociale, politique et morale. Où est l'Europe des idéaux et des valeurs humaines qui a mobilisé des générations de citoyens et qui nous a transmis un message d'espoir et de confiance ?

L'heure n'est guère à l'optimisme. Le continent européen est malade. Le PIB par habitant reste inférieur à son niveau de 2007. Le niveau d'investissement productif a chuté de plus de 20 % par rapport à la situation d'avant-crise. Malgré les timides signes de reprise, le chômage reste très élevé en Europe, atteignant 27 % en Grèce et 23 % en Espagne, dont plus de la moitié sont des jeunes. Les classes moyennes ont été frappées par la pauvreté à cause de la baisse des salaires réels imposée par la *Troïka*.

La zone euro apparaît plus que jamais en voie de désintégration. Au lieu de combler les écarts de développement entre les Etats, elle a produit une divergence croissante alimentée par des transferts de ressources des pays pauvres vers les riches. Il n'y a pas eu de réponse solidaire à la crise, et les atermoiements de l'Union européenne (UE) n'ont fait qu'aggraver celle-ci. L'Europe a réagi tardivement pour mettre en place des instruments de gestion de la crise. Le but de l'euro n'est-il pas de créer une Europe plus unie ?

Malgré les sauvetages successifs, la Grèce est aujourd'hui incapable de faire face à sa dette et de collecter les impôts et en même temps elle doit répondre aux besoins urgents d'une partie de la population vivant dans des conditions précaires.

Depuis 2009, l'économie grecque a perdu 88 milliards de son produit intérieur brut soit une diminution de plus d'un quart. Alors que l'Europe et le FMI s'obstinent à mener un bras de fer avec le gouvernement de gauche radicale *Syriza*, on finit par oublier que la crise grecque est d'abord humaine. On ne parle pas assez de la grave crise humanitaire que traverse le pays où une partie de la population ne parvient pas à se nourrir. En mars, la Commission européenne a débloqué une aide d'urgence de 2 milliards pour des raisons humanitaires mais s'est interdit de préciser que ces fonds devaient être dépensés pour la « croissance et la cohésion sociale » (!). Cette somme est minuscule par rapport aux prêts concédés à la Grèce pour payer ses créanciers.

Les crédateurs veulent pousser la Grèce vers une situation de cessation de paiements. Il est aujourd'hui évident que l'austérité a mis en faillite l'économie grecque qui de ce fait se retrouve confrontée à une grave crise de « liquidité ». Des économistes sérieux, non suspects de sympathie « gauchiste » comme Charles Wyplosz ou Paul de Grauwe avouent que la Grèce a été punie sévèrement en lui imposant des surplus primaires élevés difficilement acceptables en pleine récession. Certes, la Grèce a besoin de réformes pour sa survie économique. Toutefois, il faut s'accorder sur la signification de ces réformes dont certaines sont nécessaires en particulier dans le domaine fiscal pour mettre fin à une situation insoutenable d'évasion fiscale. D'autres réformes concernant le marché du travail, par exemple, viseraient à baisser les salaires réels pour faciliter les ajustements structurels ou encore les privatisations qui deviendraient difficiles à assumer par un Etat exsangue disposant de peu d'actifs publics.

Nous sommes à un point de non-retour. Si l'Union monétaire est réversible, la spéculation repartira. Si la Grèce faisait partie d'un véritable système fédéral, elle pourrait bénéficier de garanties du système fédéral. Si le Texas ou la Californie se déclarait en faillite, il n'y aurait aucun effet domino, c'est-à-dire que la crise de la dette se transformerait en crise bancaire. Si cela s'avérait impossible pour la Grèce de faire face à ses dettes, elle n'aurait pas d'autre possibilité que de sortir de l'Union monétaire. Car elle ne pourrait pas permettre que son système bancaire soit insolvable en entraînant davantage de chômage et d'instabilité politique. Le fonds de la question est de savoir si la BCE est disposée à soutenir le système bancaire grec en cas de défaut de l'Etat grec sur la dette publique.

Crise de citoyenneté

L'autre crise est la crise de la citoyenneté européenne, sans doute plus grave que celle de la zone euro, car elle mine les fondements de la démocratie européenne. La désaffection vis-à-vis des institutions européennes a atteint des sommets. Le Parlement européen s'est vu octroyer au fil des traités, des pouvoirs accrus pour faire face au « déficit démocratique » de la construction européenne. En revanche, les taux de participation aux élections européennes n'ont jamais été aussi bas. Dans le pays qui a le plus bénéficié des aides européennes, la Pologne, un conservateur anti-européen a été élu. Au Royaume Uni, le Premier ministre Cameron a été réélu sur la base d'un programme qui prévoit un référendum sur la sortie de l'UE. Les populismes de tout bord font florès sur les thèmes de l'euro, de l'immigration et du protectionnisme. Dans le Sud de l'Europe, s'organisent des mouvements de réaction aux politiques d'austérité, en Grèce avec *Syriza* et en Espagne avec *Podemos*.

Depuis la crise, on assiste à un échec du projet de solidarité européenne. L'Union est guidée aujourd'hui par des intérêts purement économiques, qui se réduisent souvent à un terrain d'affrontement entre les pays créanciers et les pays débiteurs. Le projet d'intégration politique est passé au second plan, renvoyé aux calendes grecques. « Il faut unir non pas des Etats, mais des citoyens », disait Jean Monnet. Aujourd'hui, cet idéal semble trahi par la suprématie des égoïsmes nationaux.

Un New Deal pour l'Europe

Depuis 2010, l'UE et ses Etats membres ont entrepris des politiques économiques qui n'ont fait qu'aggraver la crise plus sévère qu'ailleurs et sa propre cohésion interne. Si l'économie européenne avait été gérée selon les préceptes de la « bonne économie », nous aurions, disent les experts un surplus de produit intérieur brut d'environ 17 % à l'échelle européenne. En revanche, il s'est produit au cours de ces dernières une terrible dévastation des biens publics sacrifiés sur l'autel de la grande finance au nom de la stabilité macroéconomique ! Même si elle a mis en place des instruments de gestion de crise, son système de gouvernance économique doit être largement réformé dans le sens d'un renforcement des institutions européennes. Mais ces réformes, sans lesquelles la zone euro reste vulnérable à d'autres crises, doit s'accompagner d'une véritable stratégie de croissance et d'emplois car la politique monétaire, aussi vigoureuse soit-elle, ne saurait suffire à assurer un développement économique sur des bases durables.

Le Plan Juncker, avec la constitution d'un fonds de garantie géré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) est un pas important allant dans cette direction. Etant donné que les intérêts restent voisins de zéro, il convient de réaliser des investissements publics structurants – soutenus par la BEI et autres institutions financières internationales – qui puissent créer des emplois à court terme et engendrer des retours élevés sur le long terme.

Lancée en 2014, l'initiative citoyenne pour un **plan spécial pour le développement durable et l'emploi** va dans ce sens. Elle réclamait un programme d'investissements publics pour la production et le financement de biens publics européens, notamment en matière d'énergie renouvelables, recherche et innovation, réseaux d'infrastructure, agriculture écologique, protection de l'environnement et patrimoine culturel ; un Fonds de Solidarité Européen pour financer des emplois pour les jeunes ; l'augmentation des ressources propres du budget européen à travers une taxe sur les transactions financières et la taxe sur les émissions de carbone. Un plan ambitieux, certes, mais réaliste, qui s'est heurté au mur de l'indifférence des Etats.

Récemment, le philosophe allemand Jürgen Habermas a démontré que les déficiences de l'Union monétaire étaient dues au manque de régulation politique au niveau européen. La méthode inter-gouvernementale a montré ses limites car elle est fondamentalement inefficace et non démocratique, donc sans légitimité. Cette tension entre les impératifs économiques et financiers de résoudre la crise et l'absence d'un pouvoir politique européen démocratiquement élu conduit à la fragmentation politique de l'Europe. Il est plus que jamais nécessaire d'inventer des procédures de transfert de la souveraineté au niveau supranational sans affaiblir des procédures démocratiques nationales. C'est au niveau de la zone euro qu'il faut faire preuve d'imagination pour formaliser des institutions capables de coordonner les politiques économiques pertinentes qui puissent répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens. Bref, notre modèle européen doit être profondément remanié pour mettre l'Europe sur la voie d'une croissance soutenable et largement inclusive.

Lettre européenne n° 65, août 2015

La Lettre européenne est diffusée en trois langues par la Fondation Luciano Bolis de Pavie

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

S'il était besoin d'une démonstration que l'Europe ne peut pas se limiter à la « maintenance de l'existant », pour utiliser une expression du Premier ministre italien Matteo Renzi, on aurait difficilement pu penser à un meilleur exemple que celui que la crise grecque a offert. Les semaines animées qui ont précédé l'accord ont montré pour le mieux que l'organisation actuelle de l'eurozone alimente une spirale de méfiance réciproque qui requiert des efforts immenses pour réussir à trouver, chaque fois que nécessaire, les solutions minimales qui, plutôt que partagées, apparaissent souvent comme le fruit de rapports de force et laissent par la suite des traces de rancoeurs dangereuses. C'est le système qui est aujourd'hui à la base du fonctionnement de la zone euro, que l'on appelle la méthode intergouvernementale (c'est à dire la recherche d'accords entre les gouvernements qui prétend pallier le manque de pouvoirs et d'instruments européens fédéraux supranationaux), qui constitue le terrain où prospèrent les mouvements anti-euro et anti-système, dont la démagogie a la part belle pour exploiter la protestation et l'opposition au changement, tant que la politique est limitée au niveau national.

Nous ne voulons pas ainsi minimiser la valeur positive du résultat issu de l'accord entre la Grèce et l'Eurogroupe. On a, en fait, évité une sortie d'Athènes de l'euro qui aurait ouvert des scénarios potentiellement dévastateurs pour tous et une banqueroute du pays, qui aurait entraîné des coûts énormes pour les citoyens ; et le choix d'Alexis Tsipras semble lui ouvrir finalement et réellement, l'opportunité de faire repartir la Grèce avec des politiques de gouvernement en mesure d'influer sur les aspects dégénérés du système hellénique. C'est surtout que le principe de la prétention à maintenir une souveraineté absolue s'est affirmé comme incompatible avec l'appartenance à l'euro, comme l'explique bien Sabino Cassese (sur le *Corriere della Sera* du 15 juillet) ; après le libre choix mais, une fois acquis, contraignant, de décider de faire partie d'une communauté qui partage la même monnaie et donc aussi des valeurs et des principes, ainsi que des choix politiques et économiques, un gouvernement n'est plus responsable seulement face à ses propres électeurs, mais aussi face à la nouvelle communauté à laquelle il a adhéré (et aux peuples qui la composent). Les protestations qui se sont élevées contre l'offense qui aurait été faite à la démocratie grecque ne prennent pas en compte que l'Europe, et surtout l'euro, constituent des dimensions fondamentales de la vie politique d'un pays qui a décidé d'en faire partie, dimensions dont on ne peut faire abstraction en prétendant qu'on n'a pas accompli un pas irréversible de partage de la souveraineté ; le fait est, au contraire, que le partage de la souveraineté doit être rendu explicite pour tous et soutenu par la naissance d'un système européen supranational et en tant que tel, démocratique. C'est justement ce dernier aspect, en fait, qui est apparu comme évident par suite des tensions constatées ces derniers mois. Et, comme on pouvait s'y attendre, le fait d'avoir dénoué le problème de la Grèce semble ouvrir la possibilité d'accélérer le processus d'achèvement de l'Union

monétaire, qui a été laissé en suspens depuis déjà plus de deux ans.

Ce n'est donc pas un hasard si, une fois l'affaire la plus urgente de la Grèce terminée, les propositions du gouvernement français et celles attribuées au Ministre allemand des finances Schäuble, qui semblent précisément répondre à ce nouveau climat, ont rapidement commencé à circuler. L'objectif déclaré des deux, même si elles sont encore en cours de définition, consiste justement à créer rapidement un véritable gouvernement européen de la monnaie. Sur le front allemand, le projet semble se dessiner, ce qui se confirme toujours davantage, de vouloir progresser dans le sens d'une union fiscale à travers la nomination d'un Ministre du Trésor de la zone euro, responsable devant le Parlement européen, dans une configuration restreinte à définir, avec le pouvoir d'intervenir en cas de violation de la part des Etats membres, des contraintes budgétaires nécessaires dans toute union monétaire ; et aussi de gérer un budget autonome de la zone euro, alimenté par un pourcentage de la TVA ou de l'impôt sur le revenu des entreprises, perçu par les Etats. De cette manière, comme l'a observé le président du *Think Tank* allemand *DIW*, se créerait *de facto* « un pouvoir d'imposition fiscale et d'émission de titres européens qui pourrait être employé pour alimenter un fonds contre le chômage et pour promouvoir les investissements » (Marcel Fratzscher, *Financial Times* du 27 juillet 2015). Le fait que le thème du transfert de souveraineté dans le domaine fiscal reste au centre des préoccupations allemandes est confirmé aussi par le rapport du Conseil allemand des cinq experts économiques (« l'eurozone collectivement responsable de coûts potentiels, sans renonciation à une part de la souveraineté nationale pour la politique fiscale et économique, rendrait - tôt ou tard - l'Union monétaire davantage instable » - 28 juillet 2015) ; rapport qui, d'autre part, montre bien les obstacles que doivent affronter ceux qui, en Allemagne, soutiennent des avancées immédiates vers l'union économique et politique et comment, pour que le gouvernement de Berlin puisse vaincre les résistances internes, il est nécessaire que des signaux d'une volonté sans ambiguïté émanent des partenaires.

Pour sa part, la France, à travers le Président Hollande et le Premier ministre Valls, a déclaré vouloir avancer vers un gouvernement et un budget de l'eurozone, sans toutefois spécifier comment aborder le problème du transfert au niveau européen des pouvoirs de contrôle sur les budgets nationaux et en maintenant une certaine ambiguïté pour ce qui concerne le contrôle parlementaire européen en matière fiscale et économique. Pour l'heure, dans l'optique française, ce contrôle parlementaire devrait rester lié à une représentation au second niveau de parlementaires nationaux de l'eurozone (c'est à dire à une représentation subordonnée aux souverainetés populaires nationales, comme avant les élections directes de 1979). Sur ce thème, à travers le Ministre Padoa-Schioppa, l'Italie a déjà exprimé des réserves opportunes et nécessaires.

Mais, si les distances entre les deux propositions sont encore nombreuses et profondes dans la mesure où elles sont le fruit de deux approches antithétiques de la France et de l'Allemagne sur le processus européen, le point central, c'est qu'il semble qu'un dialogue sur la réforme du

gouvernement de l'euro peut repartir. Pour pouvoir réussir, le rôle des autres gouvernements-clé et celui des instances européennes elles-mêmes, sera fondamental. Les principes que l'Allemagne défend et dont dépendent les futures avancées de l'eurozone sont sacro-saints. C'est pour cela que, si l'Italie choisissait de s'aligner en faveur de la proposition de créer un Ministre du Trésor pour la zone euro, avec des pouvoirs limités mais effectifs d'intervention sur les politiques budgétaires nationales, dont il devrait être responsable à la fois devant le Parlement européen (dans une composition restreinte à définir) et la majorité des membres de l'Eurogroupe ; et si, sur cette base, elle soutenait la nécessité de créer dans le même temps un budget pour l'eurozone, alimenté par des ressources *ad hoc* (en avançant aussi des propositions sur la nature des impôts nécessaires dans cet objectif) et des mécanismes de solidarité, ce geste pourrait être déterminant dans la dialectique actuelle et pourrait même imposer aux partenaires de la zone euro l'agenda des réformes et l'accélération nécessaire requise par la gravité de la situation. Le Rapport des cinq Présidents présenté fin juin qui renvoie à 2017 l'ouverture du chantier institutionnel a été démenti et surtout dépassé par les faits. Mais il a démontré qu'au sein des institutions européennes la volonté d'arriver à la construction d'un système fédéral de gouvernement de la monnaie unique ne recule pas. Il appartient donc aux gouvernements, après avoir donné la dernière et difficile contribution pour la survie et la consolidation de l'Union monétaire, d'accomplir l'acte ultime décisif de transfert de souveraineté à travers la naissance d'un véritable embryon de gouvernement supranational européen.

Retour sur la crise grecque

Michel Herland
Economiste – Fort-de-France

Rappel des faits

La crise de la dette grecque éclate en 2010, comme une suite de la crise des *subprimes* en 2008. Mais, en l'occurrence, c'est surtout la révélation dans le courant de l'année 2009 des « tricheries » du gouvernement grec à propos de l'ampleur de son déficit qui provoqua la crise de confiance des investisseurs privés, la très forte hausse des taux d'intérêt et l'incapacité pour le gouvernement de se financer sur le marché. Depuis cette année-là, la croissance de la Grèce est devenue négative (avec un léger sursaut en 2014) et depuis 2013 ce pays connaît même la déflation (les prix diminuent en conséquence de la baisse du pouvoir d'achat). C'est dire que la crise n'est pas que financière : elle impacte l'économie réelle plus sévèrement que n'importe quel autre pays de l'Union européenne ((UE). L'UE n'est pourtant pas restée inerte, loin de là⁴. Un premier plan d'urgence de 110 milliards € a été décidé en mai 2010, financé par des prêts bilatéraux des Etats européens. En 2012, la Grèce s'avérant toujours incapable de se financer sur le marché, un nouveau

plan de 130 milliards € a été annoncé, cette fois financé pour la plus grande part par le Fonds européen de stabilité financière (FESF créé en 2010), le reste par le FMI. En contrepartie, la « troïka » (Commission, BCE et FMI) s'arrogeait le droit de vérifier que les réformes demandées à la Grèce étaient bien réalisées. Ces réformes visant à rétablir l'équilibre budgétaire se traduisent principalement par la réduction des dépenses et sont douloureusement ressenties par le peuple grec. Du coup, les réformes tardent à se mettre en place et c'est ainsi que l'on a assisté à la fin juin 2015 à une situation de blocage, les chefs d'Etat et de gouvernement refusant que soient versés les derniers milliards du deuxième plan d'aide (dont le total était monté alors à 165 milliards), sans engagement plus crédible de la part de la Grèce.

Entretemps, deux événements très importants avaient eu lieu. D'abord, sur le plan strictement financier, en 2012, les créanciers privés du gouvernement grec durent abandonner la moitié de leur créance tandis que la dette publique portée par le FESF était elle aussi « restructurée » (allongement de l'échéance et moratoire des intérêts jusqu'en 2023). Ensuite, sur le plan politique, une force nouvelle s'est affirmée, incarnation du « ras-le-bol » populaire face aux conséquences des politiques de rigueur. Après sa victoire aux élections européennes du printemps 2014, puis aux élections législatives qui suivirent⁵, les Grecs confièrent ainsi, en janvier 2015, leur sort à *Syriza*, le parti qui promettait de les affranchir des diktats de la troïka. Débute alors une partie de bras de fer entre le nouveau premier ministre Alexis Tsipras et son ministre de l'économie Yanis Varoufakis, d'une part, les autres chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, d'autre part.

La partie grecque plaide pour des réformes moins radicales, tout en laissant planer implicitement la menace d'une sortie de la zone euro, le *grexit*, accompagné d'un défaut sur la dette. La dette de la Grèce envers des institutions publiques s'élevait alors à un peu plus de 250 milliards €, dont quelques 30 milliards envers le FMI, le reste étant partagé entre le Mécanisme européen de stabilité (MSE, nouvel intitulé du FESF, 142 milliards), les prêts directs des autres Etats européens (53 milliards) et la BCE (25 milliards).

La perspective d'un *grexit* a eu pour premier effet d'inciter les Grecs à sortir leurs euros des banques, lesquelles, bien qu'ayant été déjà recapitalisées, se sont retrouvées à cours de liquidités. Malgré le contingentement des tirages de billets par les particuliers, l'instauration d'un contrôle des changes et les concours supplémentaires de la BCE, les banques ont encore besoin d'un apport de capitaux. Cela n'a pas empêché les Grecs de voter majoritairement (à 61%) en faveur d'Alexis Tsipras lors du référendum du 5 juillet. En démontrant à ses partenaires européens qu'il bénéficiait toujours du soutien de son peuple, Tsipras entendait renforcer ainsi sa position dans les négociations en cours.

Les dits partenaires, néanmoins, avaient fait leur compte. Nombreux étaient les gouvernements européens décidés à

⁴ Avant même la crise, selon certains calculs, les transferts nets de l'UE vers la Grèce au titre des divers fonds structurels auraient été de l'ordre de 3 à 4% du PIB grec chaque année.

⁵ Elections anticipées provoquées par Antonis Samaras, le premier ministre conservateur de l'époque, pour sortir de la crise de régence.

vider l'abcès, c'est-à-dire en l'occurrence à laisser la Grèce quitter la zone euro. Son maintien signifie en effet nécessairement l'octroi d'aides supplémentaires. Alors que les économistes, au début de la crise, concluaient majoritairement que le départ de la Grèce serait une catastrophe pour l'euro, plus le temps passait et plus nombreux, au contraire, étaient ceux qui minoraient les inconvénients éventuels de ce retrait. Par ailleurs, le poids d'un défaut pour chaque pays européen n'aurait pas été considérable. Par exemple l'Etat français, si l'on cumule les prêts bilatéraux et sa part dans le MSE, n'est engagé que pour une quarantaine de milliards vis-à-vis de la Grèce : une goutte d'eau dans l'océan de sa propre dette !⁶ Cependant le Président Hollande – au nom de la nécessaire solidarité entre les pays européens ou parce qu'il redoutait les conséquences pour notre pays d'un *grexit* qui aurait pu laisser présager la sortie d'autres pays lourdement endettés – s'est employé avec succès à trouver un compromis acceptable aussi bien par M. Tsipras que par Mme Merkel. Faut-il rappeler ici que la France elle-même n'arrive pas à contenir la croissance de sa dette publique, laquelle frôle désormais les 100% du PIB (derrière l'Italie et le Portugal à 130% et naturellement la Grèce à 175%)⁷ ?

Le *grexit* n'a pas eu lieu. Malgré sa victoire au référendum, Alexis Tsipras est venu à Canossa dès le 13 juillet. Après s'être débarrassé de son ministre Varoufakis, jugé infréquentable par les partenaires européens, il a accepté de mettre en œuvre des réformes plus sévères que celles qui se trouvaient sur la table les 25 et 26 juin. A la clé, un troisième plan d'aide à la Grèce de 80 milliards € sur trois ans.

L'avenir dira ce qu'il adviendra de la Grèce et de l'euro. Tout porte à croire néanmoins qu'il aura été vain de s'entêter dans des plans de rigueur aux conséquences socialement inacceptables, de surcroît incapables de réduire la dette. Que faudrait-il faire dans ces conditions ? La solution optimale consisterait sans nul doute à réformer la zone euro de telle sorte qu'elle devienne durablement viable. Pour expliquer de quoi il s'agit, il suffira de prendre l'exemple d'un pays comme la France, puisqu'il présente tous les caractères d'une zone monétaire durable. Ce n'est pourtant pas qu'elle soit constituée de régions homogènes, de niveaux de développement comparables : la question n'est pas celle-là. Pourquoi une région française dont l'économie est sinistrée ne connaît-elle pas un déséquilibre financier majeur, c'est-à-dire une dette astronomique du conseil régional ou des autres collectivités locales ? Simplement en raison de la présence de mécanismes rééquilibrants qui ont prouvé leur efficacité. Ainsi les recettes fiscales collectées au niveau national sont-elles

redistribuées de telle sorte que les régions déprimées reçoivent davantage de « ressource fiscale » qu'elles n'en « produisent ». Cette forme de péréquation n'est pas pourtant la plus importante. Comme il y a peu d'emplois dans une région déprimée, sa population compte une forte proportion de personnes âgées revenues au pays à l'âge de la retraite. Or les retraites ne sont pas financées par une caisse régionale mais par la caisse, organisée au niveau national, à laquelle les habitants actuels de la région ont cotisé quand ils travaillaient ailleurs, dans une région plus prospère. Par ailleurs les vieilles personnes sont souvent malades, ce qui entraîne des dépenses de santé élevées : comme les retraites, elles n'ont pas à être financées au niveau régional. Idem pour le chômage : l'assurance chômage étant nationale, les chômeurs d'une région déprimée ne sont pas particulièrement pénalisés. Evidemment, si l'économie de la France entière se porte mal – comme c'est le cas aujourd'hui – cela aura des conséquences sur les subventions, les retraites, les allocations chômage, le remboursement des frais médicaux, mais ces difficultés ne seront en aucune manière ressenties comme étant spécifiquement celles de la région. Or si la Grèce, en tant que membre de l'UE, bénéficie bien de subventions en provenance de l'UE, elle est privée de tous les autres « stabilisateurs automatiques » que l'on vient d'énumérer, si bien que, en cas de ressources budgétaires insuffisantes, elle n'a d'autre solution que l'endettement. La solution optimale pour elle consisterait donc dans la transformation de la zone euro en une fédération, avec suffisamment de responsabilités confiées au niveau fédéral pour que les stabilisateurs en question soient opérants. Evidemment, cela ne réglerait pas le problème de la pénurie d'emplois et de nombreux Grecs seraient toujours contraints de s'exiler en attendant que les « fonds structurels » européens produisent éventuellement leur effet.

Aujourd'hui, la France est elle-même en mauvaise posture (le chômage ne cesse d'augmenter, le nombre d'emplois industriels de diminuer, la balance commerciale est déficitaire), si bien qu'elle aurait, elle aussi, bien besoin de cette fédération européenne. Celle-ci, malheureusement, n'est pas à l'ordre du jour. Certes, l'idéal européen existe encore chez nombre de citoyens de l'Europe mais il n'est pas assez puissant pour vaincre les égoïsmes nationaux. Car la solidarité des habitants de l'Île de France envers les Aveyronnais ou les Ariégeois n'a rien de naturel : elle est le résultat de siècles d'une histoire souvent douloureuse au fil desquels s'est constituée une identité nationale. Et si les Français, aujourd'hui, se montrent solidaires d'une région à l'autre, ils continuent – beaucoup d'entre eux en tout cas – à considérer les étrangers sur le sol de France ou les Français de fraîche date comme des intrus qui viennent prendre leurs emplois. Comment espérer dans ces conditions que les transferts qui sont acceptés entre les régions d'un même pays le soient entre pays différents ?

Une fédération aurait néanmoins pu sans doute se constituer entre les six pays fondateurs de la CEE, tant que le souvenir de la deuxième guerre mondiale demeurerait bien présent dans les esprits. Pour diverses raisons – en particulier l'attitude de la France – cela ne s'est pas produit et la chance paraît désormais passée. Pour ne prendre qu'un exemple, les travailleurs des pays européens les plus prospères, au Nord, ne sont certainement pas d'accord

⁶ Les partisans du *grexit* pouvaient faire valoir par ailleurs que la Grèce n'était pas, loin s'en faut, le pays de l'UE qui « méritait » d'être aidé aussi largement. Bien que les calculs du revenu par tête en dollar PPA – c'est-à-dire après correction pour tenir compte des différences entre les coûts de la vie – ne soient pas d'une précision absolue, les ordres de grandeur peuvent être retenus. Pour la Grèce, il s'établit à 25.000 \$, soit au même niveau que le Portugal, un chiffre supérieur à celui de la Pologne, par exemple (23.000 \$), et *a fortiori* de la Bulgarie et la Roumanie (17.000 \$ - données de 2013).

⁷ Alors que tous les pays membres de la zone euro ont souscrit aux accords de Maastricht qui imposent de ne pas dépasser 60% du PIB.

La dette grecque et un *New Deal* pour Europe

Antonio Mosconi

Président du Centre Einstein d'études internationales - Turin
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Ivana Graziani - Vienne

pour que leurs cotisations chômage servent à indemniser les chômeurs du Sud qu'ils considèrent à tort ou à raison comme des « paresseux ». A cela s'ajoutent aussi bien l'impossibilité de s'entendre à 19 (le nombre actuel de pays de la zone euro), *a fortiori* à 28, que les réticences des gouvernements aussi bien du Sud que du Nord, jaloux de conserver les attributs de leur « souveraineté », celle-ci fût-elle désormais en grande partie illusoire.

Ce n'est pas que la Fédération européenne ne puisse pas être profitable pour l'ensemble des Européens. Tous les pays européens se trouvent confrontés peu ou prou à des défis qui ne peuvent être relevés que dans le cadre d'une Europe puissance : l'expansionnisme russe, la puissance économique d'une Chine qui tend de plus en plus clairement vers l'hégémonie, les flux migratoires, la crise écologique. Dans tous ces domaines il serait indispensable que l'Europe puisse non seulement parler d'une seule voix mais mettre en œuvre sans tergiverser sa politique. La question n'est donc pas de savoir si l'Europe serait nécessaire mais de savoir comment elle serait possible.

Pour en revenir au problème de la Grèce, la preuve est faite qu'un gouvernement seul, même porté dans son pays par un élan populaire incontestable, ne saurait changer les règles de l'Europe. On a certes pu imaginer que d'autres pays, se trouvant dans des situations semblables sans être tout-à-fait les mêmes, se seraient unis à la Grèce afin de peser davantage sur les institutions européennes. D'aucuns ont même rêvé un moment que le Président Hollande prendrait la tête d'un tel mouvement contestataire ! Peut-être cela adviendra-t-il un jour ? Force est de constater qu'il n'en a rien été jusqu'ici. Donc si la Grèce – comme c'est probable – ne parvient pas à sortir rapidement de la récession malgré les aides supplémentaires qui lui sont promises (puisque ces dernières demeurent conditionnées à des réformes qui contribuent à appauvrir le pays), le *grexit* apparaît la seule option possible.

D'aucuns diront qu'elle n'est pas réaliste. On peut d'abord leur répondre que le retrait (temporaire ?) de la zone euro ne signifie pas plus l'abandon de la Grèce par l'Europe que l'abandon de l'Europe par la Grèce : celle-ci continuera à bénéficier des fonds structurels européens. Quant à la « catastrophe » qui résulterait du passage de l'euro à une drachme nécessairement sous-évaluée (faute de quoi l'abandon de l'euro n'aurait aucun impact positif), la réponse est simple : si manipuler le taux de change, dévaluer sa monnaie, favoriser l'inflation sont des pratiques aussi courantes (dont la France a elle-même été longtemps coutumière), ce n'est certainement pas par masochisme mais parce que cela produit des effets positifs sur les pays qui les utilisent. Reste alors la question de la dette. L'abandon de l'euro devrait évidemment s'accompagner d'un défaut quasi-total, puisque la Grèce ne recevrait plus aucun prêt pendant un certain temps et qu'elle se trouverait de ce fait dans l'incapacité de rembourser ce qu'elle doit. Il suffit de noter à ce propos que les défauts sur les dettes souveraines ne sont nullement des exceptions : la Grèce y a eu plusieurs fois recours ; l'Allemagne elle-même l'a pratiqué après la première guerre mondiale. C'est une solution de désespoir mais la Grèce se trouve justement dans une situation désespérée. L'histoire démontre d'ailleurs que les pays qui font défaut ne doivent pas attendre très longtemps avant de pouvoir s'endetter à nouveau sur le marché international des capitaux.

On a dit : les géants contre les nains, les riches contre les pauvres, la méchante Banque centrale européenne (BCE) contre le gouvernement Tsipras, l'arrogance des Etats nationaux contre la pacifique Union européenne (UE), *Wall Street* contre l'euro. Des arguments vrais, et d'autres faux, mettent en évidence une division politique bien connue de ceux qui ont eu la chance d'être formés par la pensée d'Altiero Spinelli ou de Mario Albertini : non pas la division entre la gauche et la droite mais celle entre les fédéralistes européens et les nationalistes. Ayant pour conséquence ennuyeuse que les nationalistes, qui enflamment la rue non pas pour l'indépendance de l'Europe mais pour la défense présumée de leur petit jardin national, mendient des appuis là où ils pensent pouvoir être présents dans des secteurs œuvrant pour la division de l'Europe par l'implosion de l'Union monétaire. Heureusement, jusqu'à présent, il s'agit plus de trafic d'influence que de réelles accréditations : une aumône de Poutine, un déjeuner à la Villa Taverna (Restaurant italien renommé à San Francisco, ndt.). Quoi qu'il en soit, il s'agit de haute trahison ! Je ne veux pas rajouter des décibels au vacarme sur la dette grecque. Il me semble plus utile de remettre de l'ordre dans les papiers et de ramener à la surface, pour que chacun puisse se faire une juste opinion, des données réelles et tirées de l'expérience qui ne devraient pas être ignorées concernant les origines de la dette, sa durabilité et sa solvabilité, le rapport coûts/bénéfices de la politique d'austérité, les facilités ultérieures accordées par l'UE pour réduire le coût de la dette ; et enfin la proposition fédéraliste d'un plan européen pour la développement et l'emploi, nécessitant un budget avec des ressources propres, par rapport au Plan Juncker qui en perçoit l'exigence mais qui s'affaiblit en tentant de le réaliser sans contrarier les Etats nationaux.

Les origines de la dette

La fin de la guerre, pour nous les Italiens, a une date exacte : le 25 avril 1945, jour de la Libération. Avec l'intelligence et la prudence de De Gasperi et de Togliatti, on commença une interprétation italienne originale de l'ordre de Yalta et la reconstruction. Par contre, en Grèce, après l'occupation allemande, il fallut encore trois années d'une sanglante guerre civile (1946-1949) avant d'aboutir au choix « occidental », confirmé ensuite par l'entrée dans l'OTAN (1952). Toutefois, les blessures de la guerre civile continuèrent à rendre la vie politique du pays peu productive. Une réponse communiste de la démocratie grecque n'aurait pas été tolérée par les Etats-Unis, en pleine guerre froide. Les cellules *stay-behind* étaient d'autant plus puissantes que le niveau d'alarme était élevé. En Europe, seule la France de De Gaulle s'en était affranchie. Dans ce contexte, un coup d'Etat (en Italie, nous avons parfois entendu le « bruit des épées », qui s'était cependant rapidement limité au bruit) a produit, en Grèce, la longue et

féroce dictature des colonels (1967-1974), selon un modèle bien connu en Amérique latine. La chute du régime des colonels et le référendum qui a instauré la République (1975) ne pourraient pas être expliqués par la seule pression intérieure du pays ; cette fois-ci, la résistance à la dictature et à la monarchie complice avait eu le soutien d'une perspective politique européenne, capable de rassurer les Américains et, à l'intérieur, de rassurer les militaires, l'Église orthodoxe et la bourgeoisie. L'adhésion à la CEE fut concrétisée en 1981. En 2001, les citoyens grecs commencèrent à utiliser l'euro, ce que les grands groupes financiers et les grandes entreprises faisaient déjà depuis trois ans. Nous savons désormais très exactement comment le gouvernement grec, aidé dans l'escroquerie par les banques américaines, a occulté une grande partie du déficit de son budget et de la dette publique pour satisfaire aux conditions requises par l'Union économique et monétaire. Lorsque, en 2009, Papandréou dénonça la vérité, ce fut son gouvernement que l'on culpabilisa et non pas le précédent, qui avait truqué les comptes. Alors on se demande : dormaient-ils, à Bruxelles, au moment où ils lisaient ces comptes ? Bien entendu, cela est possible. Cependant, l'utilisation de la vérité contre Papandréou et non contre le gouvernement de droite de Papadopoulos, auteur du forfait, suggère une histoire différente : les gouvernements « ne pouvaient pas ne pas savoir », la Grèce « devait entrer » pour des raisons stratégiques. Aujourd'hui, Goldman Sachs admet « l'erreur », qui lui rapporta un profit immédiat de 600 millions de dollars, déplore les « erreurs de prévision » successives qui, par contre, lui ont causé des pertes importantes et déconseille à la Grèce toute tentative de sortir de l'euro, considérée comme ruineuse. Ce que Lloyd Blankfein, son président directeur général, omet de reconnaître, c'est la nature de ces erreurs. Il me semble permis de supposer que Goldman Sachs a misé sur la destruction de l'euro.

Toujours est-il que, entre 2001 et 2011, euros en poche et avec les marchés qui interprétaient la monnaie unique comme si elle était soutenue par une solidarité fiscale, les taux d'intérêt très bas ont donné envie au gouvernement grec de mener joyeuse vie. La dépense publique a triplé, le déficit de l'État a atteint 15 % du PIB (occulté, jusqu'à la déclaration de Papandréou), la dépense militaire est arrivée à 5 % du PIB – le niveau le plus haut d'Europe – et, en 2004, les Jeux Olympiques d'Athènes ont ajouté 15 milliards d'euros au médaillier de la dette grecque qui, en 2007, à la veille de la grande banqueroute frauduleuse de *Wall Street*, avait déjà dépassé 107 % pour atteindre ensuite les 175 % actuels du PIB.

Est-ce que tout cela porte à condamner le débiteur et à acquitter le créancier ? Certainement pas. Les fournisseurs allemands de chars d'assauts, français d'avions de combat, italiens de frégates, assistés par leurs banques respectives, savaient bien que l'Union monétaire ne comportait pas de solidarité fiscale ; ils ont cependant continué d'avancer « comme si » (risque moral) en mettant ensuite leurs gouvernements au pied du mur au moment fatal de l'insolvabilité : sauvez-nous pour ne pas faire sauter la Grèce, l'euro, voire l'Union européenne elle-même. Les banques américaines, qui avaient manipulé les comptes grecs, en les occultant sous des montagnes de produits dérivés, ont crié au scandale quand Papandréou a dénoncé la vérité. Les agences de notation, dont la dépendance aux

grandes banques n'est un secret pour personne, ont dégradé la dette grecque au niveau « poubelle ». Les taux d'intérêt ont atteint des sommets et les banques créditrices, tels ces « entrepreneurs » (plus mafieux que schumpétériens) heureux à cause du tremblement de terre de L'Aquila, ont cru bon de bénéficier encore de cette chance avant de crier à l'insolvabilité et de demander l'aide des États. Angela Merkel a opposé une forte résistance et a obtenu qu'au moins une partie des pertes soit supportée par les banques. La résistance a nécessité du temps, a causé des retards dans le sauvetage, a cumulé des intérêts passifs sur la dette grecque.

Durabilité et solvabilité

J'introduis la distinction entre durabilité et solvabilité parce qu'elle peut être utile pour voir à travers les nuages de poussière, du moins avec un œil. Par le terme « durabilité », j'indique la possibilité de la stabilisation, à savoir que l'État grec maintient le rapport dette/PIB au niveau actuel de 175 %. Pour que cela se réalise, un excédent primaire⁸ est nécessaire qui, dans le cas de la Grèce, est de zéro, voire négatif (à condition que persiste la confiance des marchés qui refinancent la dette existante). Pour bien comprendre, l'Italie a par contre besoin d'un excédent primaire de 4.5 % du PIB pour maintenir le rapport dette/PIB au niveau actuel de 137 %.⁹ Les variables qui déterminent ces résultats sont le taux d'intérêt réel et le taux de croissance réel. L'Italie paie un taux d'intérêt décidément plus haut que le grec et son taux de croissance prévu est plus bas (c'est là le prix payé pour ne pas avoir à Rome ni la *troika* ni Cottarelli, actuel directeur exécutif du FMI).

Par rapport aux prévisions sur lesquelles se basent ces calculs, différents facteurs concomitants, sources d'améliorations, sont entrés en jeu. Le plus important concerne la politique monétaire de la BCE qui comportera : 1/ des taux d'intérêt durablement bas, favorables aux investissements à condition que soient menées les réformes internes indispensables ; 2/ un taux d'inflation fondamentalement plus élevé avantageant ainsi les débiteurs ; 3/ un taux de change favorable aux exportateurs. Les coûts plus importants des importations, par contre, seront contrebalancés par la réduction du prix du pétrole (avec des effets comparables à ceux d'une politique fiscale expansive décidée non pas à Bruxelles mais à Riyad).

Je crois donc que l'on peut tranquillement affirmer que la dette grecque est durable ; mais est-elle aussi solvable ? La solvabilité est la capacité de rembourser la dette, et non pas seulement de la garder en l'état. Ici aussi, les bilans et les prévisions les plus optimistes, qui ont été faits (au cours de ces derniers jours (*cf.* la date antérieure de la première publication de cet article par rapport à notre traduction, ndlr), semblent indiquer que la Grèce peut atteindre durablement un excédent primaire, probablement inférieur

⁸ Par « excédent primaire » nous entendons l'excédent de revenus courants sur les dépenses courantes dans le budget public, avant paiement des intérêts de la dette.

⁹ Nous utiliserons *i* pour le réel taux d'intérêt moyen (c'est-à-dire nettoyé de l'inflation) ; *g* pour le réel taux de croissance du PIB ; *D* pour la dette, et *Y* pour le PIB. La condition de soutenabilité (afin de conserver le ratio D/Y constant) est un excédent primaire du budget public égal à $(i-g) \cdot D/Y$.

aux 4.5 % fixés par le gouvernement Samaras avec la *troïka*, mais certainement supérieur à l'objectif réalisable de 1.5 % indiqué par le gouvernement Tsipras lors de ses premières rencontres européennes. L'excédent effectivement atteint pourra être affecté à une réduction, lente et graduelle, de la dette. Déjà aujourd'hui, la Grèce enregistre un excédent primaire dans le budget public et, ce qui est encore plus important, elle a atteint et dépassé l'équilibre de la balance des paiements courants. Ceci veut dire que, de nouveau, le pays (et non pas seulement l'Etat) ne dépense pas plus que ce qu'il produit. Le traitement de la *troïka* fonctionne mais le patient, lui, ne se sent pas très bien.

A quel prix ?

Le prix économique et social payé par la Grèce pour obtenir les résultats qui viennent d'être mentionnés a été excessif. Comme l'a admis Christine Lagarde, la *troïka* a sous-évalué les effets qu'une réduction soudaine de la dépense publique aurait sur le PIB grec si elle n'était pas compensée par un plan d'investissements. Une étude du FMI, citée par Lagarde, démontre que le multiplicateur de la dépense publique a été sous-évalué. Alors qu'on pensait qu'un point de réduction aurait provoqué – sur cette courte période – une réduction du PIB d'un demi-point, la réduction effective du PIB a été d'un point et demi : encore une revanche posthume de Keynes. Je crois qu'il faut aussi reconnaître que l'expérience concernant les réductions de la dépense est encore limitée vu que, jusqu'à présent, on a surtout enregistré des augmentations de la dépense. Le point central de la question n'est cependant pas cette erreur des économistes du FMI (bien qu'ils aiment à le penser aussi bien quand ils ont raison que quand ils reconnaissent leurs torts). Entre 2001 et 2007, le PIB de la Grèce a augmenté en moyenne de 6 % par an. Entre 2008 et 2012, la baisse cumulée du PIB a été de 25 % (- 4.4 % en moyenne annuellement) et le revenu des familles a baissé de 30-40 %. Le chômage a atteint 27 % et celui des jeunes frappe un jeune sur deux. La dette publique n'a pas diminué. Maintenant nous pouvons nous demander : pourquoi serait-il plus facile de rembourser une dette publique, de réduire la demande intérieure et d'augmenter les exportations lorsqu'on dispose d'un revenu de 75 % par rapport à un revenu de 100 % ? Est-ce que cela n'est pas paradoxal par rapport au comportement de n'importe quelle famille qui, pour rembourser ses emprunts, cherche à augmenter ses propres revenus soit par un double travail, soit en travaillant à deux ? Si nous posons cette question aux économistes néo-libéraux, qui sont le *main-stream* (courant dominant), ils nous répondent que la rigidité vers le bas des salaires nominaux, si elle ne peut pas être corrigée par un processus d'inflation (qui érode les salaires réels) et de dévaluation monétaire (qui rend les exportations plus compétitives à brève échéance), entraîne une déflation intérieure, un choc économique. Il est inutile de poser cette même question aux économistes néo-keynésiens car Stiglitz, Krugman et bien d'autres nous envoient tous les jours leur « infallible » recette : il faut augmenter la dépense publique et la dette *au niveau national*. Je suis certain qu'ils sont de bonne foi et que leur perspective erronée vient du fait que les Etats-Unis d'Amérique sont leur base d'observation. Cependant, cette justification ne tient pas la route non plus. A-t-on jamais vu le gouvernement fédéral – même avec une dépense correspondant à 33 % du PIB américain et non à 1 % - prendre à sa charge la dette de la

Californie ou d'autres Etats en état de faillite ? Ou alors, ces prix Nobel pensent-ils que le service de la dette, en suivant uniquement l'indication électorale sans tenir compte aussi de celle des marchés, pourrait être moins onéreux que celui déjà considérablement réduit de la solidarité financière européenne ? Remonter à Hamilton, comme cela devient habituel chez les non-fédéralistes également, me paraît plutôt incongru. A cette époque-là, les dettes contractées par les Colonies pour combattre ensemble lors de la guerre d'indépendance avaient été rendues fédérales (en échange de réductions substantielles de pouvoir). Nous devons par contre appliquer la règle de Tommaso Padoa-Schioppa : les Etats nationaux doivent assainir leurs comptes et corriger leurs erreurs mais l'UE, elle, doit s'occuper du développement (elle doit donc financer une nouvelle dette, la distribuer et en contrôler l'utilisation directement). Padoa-Schioppa pensait que chaque gouvernement est responsable devant deux *constituencies* (instances) : son propre électorat et les marchés financiers (à moins qu'il ne soit capable de faire payer les impôts à ses propres citoyens et qu'il dépense dans la limite de cette rentrée, sans s'endetter).

La restructuration de la dette grecque réalisée sans crier gare en excédent primaire 2012 – à la limite de la capacité d'Angela Merkel de tenir face à ses propres électeurs et à la Cour constitutionnelle allemande – a totalisé à la charge de la zone euro (BCE, FESF, MES et prêts bilatéraux accordés par chaque Etat proportionnellement à sa quote-part dans la BCE) plus des 2/3 de la dette grecque à un taux moyen de 1.5 %, avec une période de grâce jusqu'à fin 2018, les remboursements intervenant seulement à partir de 2019 et jusqu'en 2048. On pourrait encore procéder à des réductions : sur les taux, sur la période de grâce et sur celle du remboursement. On pourrait également penser à remplacer le prêt du FMI, au fur et à mesure des échéances, plus rapprochées et à un taux de 4.5 %, par des prêts européens plus favorables mais qui s'engagerait vis-à-vis d'un débiteur qui déclare ne pas être solvable ? De toute façon, sur le front de la réduction du coût de la dette, il n'y a pas bien d'autres choses à faire mais elles se feront, à condition que Tsipras propose un programme approprié et crédible. Il faudra résoudre la contradiction entre les contenus positifs de ses propositions, telle la demande de développement économique et de démocratie européenne, et les tons populistes de sa propagande, telle la promesse de revenir au *deficit spending* (déficit budgétaire) national, sans en payer la facture. Le vrai défi est sur le front de l'augmentation de la croissance. Si le gâteau est plus grand, le créancier en aura aussi une part. C'est ce que disaient Menenius Agrippa et Keynes. Cependant, le moyen d'y parvenir ne peut pas être celui des *PIB bonds* préconisé par Varoufakis car il manque aujourd'hui l'élément de base : la confiance.

Après la monnaie, il faut le budget

Une politique keynésienne grecque serait impossible (n'en déplaise aux prix Nobel) non pas parce qu'elle serait empêchée par la Commission européenne ou la *troïka* mais parce qu'aucun gouvernement national européen ne pourrait mettre en œuvre des politiques de solidarité plus avancées que ce que ses deux *constituencies* (instances) seraient prêtes à comprendre et accepter, sous peine de défaite électorale et/ou de vote, tout aussi dur, que les

marchés expriment par le *spread* (marge actuarielle) par rapport à un *benchmark* (aujourd'hui le taux du *bund*). Imaginons-nous donc dans le cas d'un gouvernement qui, aujourd'hui, demande un prêt à Bruxelles ou à Berlin, et qui, demain, donne des *interviews* incendiaires à Athènes en déclarant que la Grèce n'est pas solvable ! Sauf à s'attendre à ce que la BCE achète, ou accepte comme du collatéral, des titres que le gouvernement émetteur lui-même a déclarés comme non-recouvrables ! Et Draghi a su démêler cet incroyable enchevêtrement non seulement en gardant ouvert le dispositif *ELA* (*Emergency Liquidity Assistance*) mais même en l'élargissant, ce qui est un risque pour la Banque centrale grecque qui, cependant, fait partie du Système européen des banques centrales. De plus, Draghi a déclaré que le retour à la raison – qui devra être jugé par l'Eurogroupe et non pas par la BCE – pourra permettre aux titres grecs d'être de nouveau acceptés dans les achats prévus dans le cadre du *QE* (*Quantitative Easing*).

La réponse au problème met en cause Keynes, mais pas au niveau des Etats nationaux. Un grand plan de relance des investissements et de l'emploi, capable d'épouser les exigences des territoires et d'affronter les problèmes de durabilité sociale des sacrifices dans certaines parties de l'Union et de concentration excessive dans d'autres, ne peut être lancé qu'au niveau européen, sur le modèle du plan Delors, mis à jour dans ses contenus. Du Plan Delors au *New Deal for Europe* (*ND4E*), la ligne politique économique des fédéralistes européens n'a pas changé. Ce n'est pas un hasard si le premier Président élu de la Commission a un « regard européen » (Ulrich Beck), une « vision à long terme » (Padoa-Schioppa), s'il utilise des mots jusqu'à présent mis à l'index : plan, durabilité sociale, investissements européens, développement, emploi. Juncker est un fin politique et il connaît la « machine » de Bruxelles comme peu la connaissent. Il sait bien que le pouvoir a été de plus en plus concentré au niveau du Conseil, organe intergouvernemental / confédéral. Il essaie de faire le plus possible avec des moyens qui sont d'ores et déjà utilisables parce que, et Keynes le savait, « à long terme, nous serons tous morts » et, Albertini nous l'enseignait, nous devons rester sur le « plan incliné » qui oblige les Etats au « gradualisme constitutionnel » pour affronter une contradiction après l'autre. Le devoir des fédéralistes est d'encourager la nouvelle conscience démocratique de la Commission après le silence long et destructeur de Barroso, qui a permis la centralisation du pouvoir dans les mains du Conseil. Toutefois, comme toujours, nous devons aussi suggérer l'action nécessaire et *possible* pour résoudre la nouvelle contradiction. Pendant cette phase, il faut lutter pour obtenir le budget européen, qui pourrait devenir le budget de la seule zone euro si les pays membres de l'UE mais pas ceux de l'UEM refusaient cette nouvelle avancée vers l'intégration. Le Plan Juncker a besoin de ressources propres suffisantes pour garantir le service d'une dette européenne. Même lorsque tout cela sera mis en place, le système financier européen et mondial restera précaire et cela aussi longtemps que les monnaies nationales feront fonction de monnaies internationales. J'en ai parlé dans d'autres articles mais je dois le rappeler ici comme la base constante de toute question d'ordre financier.

La crise de l'Europe est constitutionnelle

Andrew Duff

Ancien parlementaire européen du groupe ALDE,
Président honoraire de l'UEF Europe

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel – Lyon

Le dilemme dans lequel Mario Draghi s'est trouvé avec le *quantitative easing* (*QE*)¹⁰ est emblématique de l'état de l'Union européenne (UE) dans son ensemble.

Comme d'autres mesures de gestion de la crise de l'UE, le recours au *QE* a été critiqué comme étant trop peu et trop tard. L'impact du *QE* est certainement miné par le fait qu'il repose lourdement sur les banques centrales nationales comme filet de sécurité : seules 20% des acquisitions d'obligations effectuées par la Banque centrale européenne (BCE) doivent être sujettes à la responsabilité commune et partagées par le collectif de l'eurozone. Autrement dit 20% sont fédérales et 80% ne le sont pas -avec la part la plus importante, si tout cela tourne mal, risquant de diviser l'Union monétaire.

M. Draghi ne doit pas être tenu pour responsable de cette situation embarrassante. Ce n'est pas sa faute si l'Allemagne a abandonné son engagement légendaire d'alors pour l'indépendance de la BCE.

Le mécontentement allemand ne se limite pas à la BCE. Sa Cour constitutionnelle, le *Bundesverfassungsgericht*, est également en désaccord avec la Cour européenne de Justice (CEJ) pour sa décision préliminaire sur la légalité des opérations monétaires sur titres de la BCE (Opinion de l'Avocat Général Cruz Villalon dans le Cas C-62/14).

Dans un autre cas également sensible, la CEJ a rejeté la base sur laquelle l'Allemagne et les autres Etats négocierent l'accession de l'UE à la Convention européenne des Droits de l'Homme (Opinion 2/13). Ce sont trois exemples significatifs des difficultés constitutionnelles croissantes de l'UE. Le Traité de Lisbonne, après quelques neuf années de gestation et juste cinq années d'application, a été testé et jugé insuffisant.

Alexis Tsipras sait maintenant avec certitude, s'il ne le savait pas avant, que le Conseil européen est bloqué par les tensions entre les débiteurs et les créateurs de l'eurozone. Matteo Renzi touche maintenant aux limites de la capacité de l'Etat italien à entreprendre les réformes structurelles sur lesquelles l'Allemagne insiste. D'autres *leaders*, notamment ceux d'Espagne, de Grande-Bretagne et de Belgique sont en difficulté pour maîtriser la marée montante des néo-provincialismes : des forces centrifuges à l'intérieur rivalisent avec la force centripète de l'intégration européenne pour affaiblir la capacité et la crédibilité des anciens Etats nations. Dans l'Union, pas seulement en France, mais maintenant même en Allemagne, la montée du nationalisme de droite contrecarre l'ordre politique établi du courant européen dominant. Le Royaume Uni pense même à quitter complètement l'UE.

L'effet général des diverses réponses à la crise financière, certaines plus réussies que d'autres, a consisté à renforcer le caractère technocratique de l'UE et de compromettre sa légitimité démocratique. La BCE a obtenu de nouveaux

10 Assouplissement quantitatif (Ndt).

pouvoirs importants pour superviser le système bancaire, mais « l'Union bancaire » complète tant vantée restera inatteignable jusqu'au changement de traité permettant à la BCE d'acquérir le statut d'une banque centrale normale en dernier ressort. Là où en sont les choses, l'UE est investie du pouvoir de coordonner les politiques économiques nationales des Etats membres, mais elle n'a pas le droit d'avoir une politique commune pour l'Union dans son ensemble combinant des mesures fiscales, monétaires et économiques. Les finances à sa disposition sont limitées et ses recettes sont entièrement contrôlées par les Trésors nationaux. Il est presque surprenant, compte tenu de l'ampleur de la récession et de la faiblesse de la gouvernance économique, que l'économie européenne reste stagnante.

Confédérale ou fédérale

La vérité, c'est que l'Union est piégée dans une situation d'incertitude entre une organisation confédérale (dont il est prouvé qu'elle ne marche pas bien) et une union fédérale qui n'a pas encore été essayée). Il y a toujours eu dans l'Union, une tension naturelle entre la méthode intergouvernementale et la méthode supranationale. Les institutions communes du Parlement européen, de la Commission, de la Cour de Justice et maintenant de la Banque centrale ont toujours été davantage tolérées qu'admises : aujourd'hui les frontières de l'intolérance dépassent le mépris. L'UE est gérée d'une manière croissante par le Conseil européen des chefs de gouvernements nationaux, à temps partiel et avec une responsabilité imprécise -dont la plupart sont issus des partis politiques nationaux et des parlements qui ont cessé depuis longtemps de soutenir le projet européen d'une manière significative. Malheureusement, confrontés à ces difficultés politiques intenses, ainsi qu'à d'autres -nous ne disons rien ici concernant M. Poutine, ni le fondamentalisme islamiste- l'UE est tentée de bricoler des ajustements marginaux à son système de gouvernance. Beaucoup se plaignent concernant le besoin de « réforme », mais si l'on creuse plus profond, leur objectif de gagner du temps apparaît simplement. « Le danger », comme me l'a dit l'un des conseillers de Mme. Merkel, « c'est que maintenant nous gagnons du temps, mais nous ne l'utilisons pas ». Ainsi, que faut-il faire ?

Dans mon nouveau livre *Pandora, Penelope, Polity: How to Change the European Union*, je soutiens qu'on ne peut plus longtemps éviter une révision radicale des traités de l'Union. Le thème principal d'une telle réforme constitutionnelle sera d'approfondir l'intégration fiscale et de prévoir une mutualisation progressive de la dette souveraine alors qu'il devient politiquement acceptable de partager la charge entre les citoyens-contribuables de l'UE. Mais une union fiscale ne peut être gérée que par un gouvernement fédéral, et cet exécutif, avec son Trésor, ne peut fonctionner que s'il est basé sur la Commission européenne supranationale mais pas sur le Conseil européen intergouvernemental. D'autres points feront leur chemin dans l'agenda constitutionnel : la nécessité d'un nouveau système financier ; l'attribution de davantage de compétences à l'Union dans les domaines des sources d'énergie et de l'immigration ; la modernisation de nombreuses autres politiques communes, telles que le transport et l'agriculture ; la correction de certaines des moins bonnes prescriptions institutionnelles de Lisbonne ; la réforme électorale du Parlement européen ; et, bien sûr,

un accord concernant le problème britannique.

En bref, le but de l'exercice consiste à rendre les traités moins prohibitifs et plus facilitateurs pour que l'Union se dessine avec une capacité plus importante d'agir efficacement et démocratiquement dans l'éventail des politiques publiques.

Se tenir prêt pour la Convention

Naturellement, cela requiert de la sagesse, du courage et du *leadership*, pas seulement de la part de la Commission européenne de Jean-Claude Juncker, soutenue par une solide majorité de membres du Parlement européen. La prochaine phase de l'évolution constitutionnelle de l'UE nécessite d'être bien préparée après une réflexion approfondie. Une nouvelle Convention ayant pour tâche d'amender le Traité de Lisbonne rassemblera les quatre composantes des Chefs de gouvernements, de la Commission, du Parlement européen et des parlements nationaux. Les rédacteurs travailleront en sachant bien que leur produit final devra affronter le défi de référendums dans nombre de pays. Les citoyens européens seraient prudents de faire attention à ce qu'il se passe.

Le public britannique et les médias auront à effectuer un effort spécial. Il n'est pas vrai que le changement de traité de l'UE pourrait se faire simplement grâce à un accord entre David Cameron et Angela Merkel. Il n'y a pas non plus d'astuce de David Cameron pour une renégociation des termes de l'appartenance britannique, mais aucun parti ne sait où se situerait le Royaume Uni dans le contexte d'une Europe fédérale. Les partis d'opposition, y compris les Verts et les Nationalistes écossais devraient bien réfléchir, notamment parce que, le mois de mai venu, ils pourraient se trouver au sein d'une coalition gouvernementale. Ce serait bien, pour une fois, d'avoir un gouvernement britannique essayant d'aider l'Europe à s'unir.

Union européenne : le nécessaire choc démocratique

Valéry-Xavier Lentz
Secrétaire fédéral adjoint de l'UEF France - Paris
Article publié initialement sur *Le Taurillon*

La gestion de la crise grecque par les représentants des gouvernements des États-membres est indéfendable par toute personne sérieuse. C'est pourtant sans états d'âme que les communiqués satisfaits des acteurs de cet épisode ou de leurs affidés se sont multipliés lundi 13 juillet. « Bon accord, permet sortie impasse et maintien #Grèce zone euro : compromis très exigeant mais viable » nous dit - au hasard- Pierre Moscovici sur Twitter. Mais rares sont les remises en cause profondes de la « gouvernance » de l'Eurozone.

Il est pourtant à l'évidence essentiel aujourd'hui de la repenser complètement et plus généralement, cette Union européenne (UE) intergouvernementale post-démocratique. La confiscation du pouvoir politique européen par un *praesidium* de représentants des intérêts des élites

politiques nationales doit cesser. Ils n'ont pas été élus pour exercer un pouvoir européen. Ils se satisfont de compromis *a minima*, dont l'objectif n'est pas de satisfaire l'intérêt général des citoyens européens, mais de préserver leur base de pouvoir sans jamais la remettre en cause.

On a affirmé que l'Europe dite « communautaire » constituait un modèle politique original, innovant, *sui generis*, qu'il conviendrait de préserver un juste équilibre entre une Europe des nations que l'on admet devoir dépasser et l'utopie dangereuse ou farfelue de fédéralistes qui oublieraient que les peuples ne seraient « pas prêts ». Au mieux évoque-t-on pour un avenir lointain la perspective d'une « fédération d'États-nations », oxymore dont la vocation est avant tout de préserver ce fameux État-nation, c'est-à-dire les privilèges des élites politiques dominantes en Europe.

L'imposture de cette approche éclate aujourd'hui au grand jour

La Déclaration Monnet-Schuman du 9 mai 1950 traçait ouvertement la perspective d'une fédération européenne, c'est-à-dire d'une union qui serait non seulement une union d'États, mais aussi une union de citoyens, une communauté politique nouvelle. Les gouvernements successifs, pourtant tous soi-disant « pro-européens », s'en sont éloignés. Pourtant, l'UE comporte des éléments de fédéralisme : une initiative autonome des gouvernements nationaux, des lois communes, une Cour suprême, un Parlement et une monnaie.

Tout ce qui fonctionne dans la construction européenne est ce qui est basé sur un modèle fédéral. Mais ces progrès ont été systématiquement accompagnés par les gouvernements nationaux auteurs des traités d'un renforcement parallèle de mécanismes intergouvernementaux.

Cette approche, basée sur la logique diplomatique, mène au règne de la connivence entre pairs, aux marchandages derrière des portes closes, à des prises de décisions en amont où les assemblées d'élus sont mises devant le fait accompli. Ces mécanismes bafouent les principes démocratiques.

Fondé sur la confrontation de représentants dont la légitimité est uniquement nationale, l'intergouvernementalisme exacerbe jusqu'à la caricature les désaccords. Les raccourcis médiatiques qui assimilent un dirigeant à un État et un État à un peuple transforment bien vite une divergence en conflit symbolique entre « nations ».

Les absurdes sommets de la dernière chance à répétition, les conférences de presse simultanées où chacun tente d'imposer à « ses médias » son récit des événements sont non seulement inefficaces et a-démocratiques, ils sont aussi ridicules et dangereux.

Le contraste est frappant avec le processus habituel de production des lois européennes qui relève en revanche, avec ses consultations et ses travaux parlementaires, d'une formule démocratique exemplaire à laquelle il ne manque que la visibilité qu'apporterait une couverture médiatique adaptée.

Ceux qui défendent plus ou moins ouvertement un tel *statu quo* oeuvrent pour les partisans du recul et portent une

responsabilité immense. Laisser croire, qu'entre le nationalisme des Le Pen et l'Europe post-démocratique des Hollande-Merkel, il n'y a pas d'alternative, c'est mener le continent vers de nouveaux drames. Les « eurosceptiques » proclamés ne sont pas les plus dangereux adversaires du projet européen : ce sont les européistes officiels qui refusent les évolutions radicales nécessaires qui tuent l'Europe aux yeux de ses citoyens.

Nous entendons à nouveau des souhaits de la part de nos dirigeants de voir l'Europe évoluer. Le 14 juillet, le Président de la République française annonçait souhaiter un Parlement de la zone euro, l'une des demandes des organisations fédéralistes. Naturellement le risque est grand de voir ces vœux sombrer dans l'oubli dès le bruit médiatique autour des événements dissipé.

Les Européens sont désormais prêts à une rupture : la croyance dans l'Europe des gouvernements disparaît, mais l'espoir d'une autre Europe subsiste. Il reste à la concrétiser.

Cet objectif est à portée de main à condition de se mobiliser en sa faveur et de ne pas se contenter naïvement du bon vouloir de nos dirigeants politiques nationaux. Cette rupture indispensable implique d'oeuvrer, aujourd'hui, à l'instauration d'une République fédérale européenne, c'est-à-dire d'une Europe démocratique en parallèle des démocraties nationales. Le seul engagement européen sincère est celui-ci.

La gauche qui ne comprend pas l'Europe

Michele Ballerin
Analyste politique, journaliste et blogueur
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Agnès Sampere Volta – Lyon

La gauche qui ne comprend pas l'Europe est une assez vieille histoire et l'on s'abstiendrait de revenir dessus une fois de plus si ce n'était du fait que c'est toujours malheureusement un sujet d'actualité. En Italie, une réflexion sur la question a été soulevée à nouveau après que des représentants de gauche du Parti Démocrate – fort heureusement, une minorité – ont adopté une position ferme contre l'Union monétaire européenne, se retrouvant avec des forces politiques traditionnellement europhobes, comme la Ligue et le Mouvement 5 étoiles. Une fois encore, rien de nouveau sous le soleil (levant) ; le fait que le nationalisme parvienne à réunir les éléments les plus disparates est aussi une vieille histoire, et par le passé, nous avons vu maintes fois la gauche radicale siéger avec la droite la moins glorieuse. En France, les communistes et les gaullistes ont épaulé la même arme lorsqu'il a fallu, en 1954, descendre le projet d'une défense commune.

Et il pourrait y avoir de nombreux exemples

Peut-être n'est-il pas si évident de faire le lien entre une

telles idiosyncrasies de la gauche vis-à-vis de l'Europe et sa condition de crise perpétuelle. Dire que la gauche est en crise n'est pas seulement une platitude (sa crise remonte à si longtemps que les deux termes – "gauche" et "crise" – vont bientôt devenir synonymes), mais cela devient carrément un euphémisme: aujourd'hui, la gauche européenne est aux abois, ou plutôt sur le ring ; et ce sont les accords internationaux de libre-échange des années 90 qui l'ont conduite à cette situation. Le dernier round – celui du coup de grâce – c'est celui de Doha en 2001, qui a vu l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) après quinze ans de négociations. L'année 2001 a ouvert la boîte de Pandore de la mondialisation, en déployant dans le monde entier des processus qui ont éliminé les dernières barrières protectrices d'un modèle social – le modèle européen – que de nombreuses personnes considéraient atteint dans l'intérêt général, incontesté et incontestable. Deux parmi tant d'autres : la mobilité du capital désormais étendue à une échelle planétaire et le *dumping* social que font les économies émergentes sur les économies avancées.

Il n'est pas difficile d'imaginer le dilemme auquel les syndicats ont été confrontés, au cours des quinze dernières années. Dans une telle situation, comment préserver les salaires sans condamner les sociétés à la faillite ou les conduire à la délocalisation ? La réponse : c'est absolument impossible. Donc les salaires ont commencé à baisser, faisant chuter la demande de biens et de services, et provoquant d'abord la récession de la zone euro, puis sa déflation. Après la fin de l'expérience communiste et celle du paradigme théorique qui lui servait de guide, la gauche s'est retrouvée dans un piteux état, mais ce n'était encore rien par rapport à ce qui l'attendait. Maintenant, elle n'a plus qu'à s'interroger sur les raisons de sa faiblesse, les raisons pour lesquelles la mondialisation du marché l'a prise par surprise, si vulnérable et impuissante. Il y a de nombreuses réponses possibles mais l'une d'entre elles arrive en tête. La gauche doit payer pour une lacune particulièrement grave dans la gestion d'un problème européen, une lacune qui, en Italie, par exemple, a été critiquée par Altiero Spinelli et les autres fédéralistes ; mais ce qui manque à la gauche en général, c'est une réflexion sur les institutions, sur le problème de l'Etat, de la nation et de la souveraineté.

On ne peut dès lors s'étonner. La question des institutions fait partie de la pensée libérale qui a commencé par l'approfondissement du sujet, alors que quelques accusations ont été davantage méritées par le marxisme que celle qui l'accusait d'être « une philosophie sans Etat ». On sait bien que dans ses écrits, Marx, à côté d'intuitions incisives sur les dynamiques sociales et économiques, a montré une étonnante insouciance vis-à-vis des institutions, rejetant l'ensemble du cadre juridique de l'Etat comme une simple « superstructure » et en le reléguant dans les limbes de l'épiphénomène. Par conséquent, le soin que les libéraux ont toujours pris par rapport aux aspects institutionnels (par exemple, le sujet de la loi-constitutionnelle) a été interprété par les marxistes comme une tentative visant à détourner la discussion du sujet principal, c'est à dire, en fin de compte, comme une mystification idéologique. C'est une mauvaise interprétation substantielle, qui explique aussi pourquoi, partout où les gens ont essayé de le mettre en pratique, le communisme est à l'origine de systèmes

politiques assez éloignés de la règle du droit, tels que les systèmes politiques nord-coréen, chinois et soviétique.

Certaines imprudences sont payées assez cher

C'est sans doute pourquoi, ce qui est tout à fait naturel pour les fédéralistes s'avère aussi difficile pour la classe politique progressiste qui a du mal à concentrer son attention sur les inadéquations institutionnelles de l'Union européenne (UE) en y reconnaissant non pas un problème dérivé, mais l'origine première de tous les problèmes sociaux, économiques et politiques qui doivent être considérés à leur tour comme les sous-produits inévitables d'une organisation étatique encore inachevée, alors que ceci se fait naturellement pour les fédéralistes. Il en résulte que la gauche a abandonné toute fonction publique sauf l'appel à des réformes sociales qu'aucune institution en Europe, à l'heure actuelle, n'est en position de promulguer : ni les gouvernements des Etats, bafoués et ignorés par des processus qui échappent aux frontières politiques et juridiques, ni l'UE, dont la capacité à gouverner a été systématiquement ébranlée et qui de nos jours mérite au plus le nom peu reluisant de « gouvernance », otage impuissant de nations tout aussi impuissantes.

Etablir des règles pour les marchés financiers, instituer des régimes fiscaux plus équitables, relancer des investissements publics, jeter les bases d'un modèle de développement plus durable à l'égard des aspects environnementaux et sociaux, sont autant d'intentions louables. Mais qui agira concrètement, dans l'anarchie de vingt-huit politiques économiques indépendantes ? L'idée d'un « *New Deal* » européen est attractive et fondée, ou toujours la meilleure, admettons enfin qu'elle est sacrosainte. Toutefois, nous n'avons pas de Roosevelt à notre époque – ou plutôt, nous n'avons pas l'instrument institutionnel qui a permis à Roosevelt dans les années trente de réaliser ses réformes en Amérique : le gouvernement fédéral doté de ressources suffisantes et de l'autonomie politique nécessaire. L'impuissance de la gauche pourrait bien consister en cette déformation optique persistante qui finit par transformer chacune de ses propositions en une simple – et vaine – protestation.

Confinés aux marges du débat et de l'action, il est alors naturel que cela finisse par dérapier vers des idées déraisonnables, comme le retour à la souveraineté monétaire. Parmi les décombres que l'implosion du matérialisme historique a éparpillés un peu partout, c'est peut-être le plus troublant. Le seul fait de voir dans la monnaie une question clef, laisse présager que l'idée des questions économiques repose sur des bases très friables, et cela semble même étrange qu'un secteur entier de la pensée progressiste caresse l'idée que d'émettre de la monnaie soit un remède à tous les maux, et c'est pourtant le cas. Sur ce principe, une doctrine a même été fondée, sous le nom plutôt pompeux de « Théorie monétaire moderne ». Il faut croire qu'aucun de ses adeptes n'a lu *Pinocchio*, sinon ils ne sauraient ignorer qu'il ne suffit pas d'enterrer une pièce pour en récolter une centaine, et même si le miracle se produisait, ces cent pièces n'auraient aucune valeur. Mais, il en est ainsi. C'est dommage, car on aurait bien besoin aujourd'hui d'une gauche intelligente et de politiques sociales solides, dans un monde où les inégalités sociales se développent et où le développement économique se

retrouve partout confronté à une crise de revendication et à laquelle on ne peut trouver aucune solution. De plus, il est ironique que la gauche traverse ses pires moments alors que les faits semblent mettre justement en évidence les pires critiques du libre marché. C'est un paradoxe auquel il lui est impossible de se résigner. L'année 1929 a ouvert l'ère keynésienne, et l'année 2008 ne devrait pas avoir de moindres conséquences. Quel que soit l'angle sous lequel vous l'observez, la question a l'air grotesque.

C'est peut-être en Grèce que l'on risque de voir des signes de renaissance de la gauche européenne, où *Syriza*, après un début incertain proche d'un euroscepticisme couru d'avance, a changé de position en prenant une heureuse décision au bon moment alors que Tsipras décidait qu'il ne fallait pas lutter contre l'Europe, mais au sein de l'Europe. Aujourd'hui, il est facile de mettre en défaut celui qui accuse la gauche grecque d'avoir voulu faire sortir la Grèce de l'UEM, car Tsipras a clairement déclaré – et il le répète à chaque fois que cela s'avère nécessaire – que si *Syriza* était au gouvernement, celui-ci ne manœuvrerait pas pour faire sortir la Grèce de l'euro, mais qu'il demanderait à la Commission et au Conseil de changer le cours des politiques économiques en orientant la discussion sur la question de la dette grecque. Il a été également très clair sur la nature fédéraliste de ses principes, en citant Spinelli et le *Manifeste de Ventotene*. Il est vrai que cela devient une mode plutôt qu'une garantie, mais il est également vrai que ceux qui se livrent à de telles affirmations auraient ensuite de la peine à se montrer enclins à brandir l'arme de l'antifédéralisme. Au pire, il aurait pu ne jamais avoir lu Spinelli et Rossi, une faute commune susceptible d'être corrigée, voire davantage si les fédéralistes européens pouvaient faire leur travail et chuchoter leurs bonnes paroles à l'oreille du prince qui pourrait les entendre.

Toute autre considération mise à part, *Syriza* est aujourd'hui synonyme de bonne nouvelle pour l'Europe, car cela pourrait être l'occasion pour la gauche radicale de rejoindre le mouvement pour une position pro-européenne critique mais constructive, loin des incitations du nationalisme et des recettes monétaires magiques.

Nous pourrions même dire que cela pourrait être la dernière chance pour la gauche tout-court ; et, osons espérer que, pour une fois, elle sera capable de se démentir et de disperser avec un peu de lucidité, la brume idéologique qui l'enveloppe. L'Europe a besoin de la gauche, mais l'inverse est vrai aussi. Et maintenant, attendons de voir venir.



Demi-succès et poursuite de la campagne *New Deal for Europe*

Jean-Francis Billion
Membre du Comité européen *ND4E*
Membre du Comité directeur de l'UEF France

Jean-Luc Prevel
Directeur de la publication de *Fédéchoses*
Secrétaire du Comité français *ND4E*

Le Plan Juncker représente le succès le plus significatif de la Campagne *New Deal for Europe* (*ND4E*).

Après sept ans de politiques d'austérité, le nouveau Président de la Commission européenne a affirmé que la croissance et la création de nouveaux postes de travail (objectifs qui étaient au centre de la proposition politique *ND4E*) seraient ses priorités, il a spécifié qu'il était urgent de passer aux actes et a semblé lier le destin de son mandat au succès du plan d'investissements parce qu'il est convaincu que ce dernier représente la réponse à ce que demandent les citoyens.

Ce sont les fédéralistes, et leurs partenaires, qui ont créé le mot d'ordre *New Deal 4 Europe* qui est désormais sur toutes les lèvres, d'Alexis Tsipras à Matteo Renzi ou Bernadette Ségol et que même Jean-Claude Juncker a utilisé.

Les faits sont donc en train de donner raison aux promoteurs et acteurs de notre campagne. Le succès le plus remarquable de notre proposition d'Initiative citoyenne européenne (ICE) est représenté par le fait qu'au cours de la campagne électorale européenne de 2014, elle a reçu le soutien de cinq des six têtes de liste des principaux partis européens candidats à la Présidence de la Commission européenne (A. Tsipras, Martin Schultz, le duo Petra Keller / José Bové, Guy Verhofstadt) et la promesse écrite de Juncker de prendre en compte notre proposition après les élections.

Le Plan Juncker apporte en effet sa réponse. Désormais adopté par le Conseil européen et approuvé par le Parlement européen il est devenu opérationnel. 10 comités nationaux *ND4E*, 68 ONG, 13 syndicats de divers pays, 126 maires européens (parmi lesquels en France ceux de Paris, Lyon et Lille), 47 personnalités du monde de la culture et de la politique et 50 parlementaires européens élus (dont 15 en France, des groupes ALDE, PPE, S&D, et Verts-ALE, sans compter de nombreux candidats), ont à l'époque soutenu l'ICE *ND4E*.

Depuis des années, aucune campagne initiée par les fédéralistes n'avait réussi à impliquer dans la durée (les balbutiements de *ND4E* datent de 2013) autant d'interlocuteurs du monde politique et de la société civile dans simultanément autant de pays européens. Ils ont ainsi largement contribué à lancer un mot d'ordre, celui d'un « Plan européen extraordinaire de développement durable et pour la création d'emplois » qui correspond encore aux besoins et aux attentes de larges couches de la population européenne et la classe politique européenne n'a pas pu faire moins que de le reconnaître.

Nous pouvons aujourd'hui affirmer que l'ICE *ND4E* est le

seul cas où la Commission a repris (même partiellement) une proposition contenue dans une ICE et cela même avant l'achèvement de la récolte des signatures. Alors que les trois ICE qui avaient récolté le million de signatures exigé par cette procédure n'ont, elles, pas été prises en considération.

C'est pour cette raison que le Comité européen *ND4E* a pu décider de retirer l'ICE *ND4E* au lendemain de la présentation du Plan Juncker au Conseil et au Parlement européen, mais qu'il a en même temps décidé de continuer la campagne *ND4E* pour poursuivre les objectifs non encore acquis : **la création de nouvelles ressources propres de l'Union européenne et / ou de la zone euro** à travers la Taxe sur les transactions financières, une taxe carbone et des *euro project bonds* (obligations européennes de projets), en recourant à un autre instrument européen de démocratie participative : **la pétition au Parlement européen.**

Il reste vrai que les promoteurs de l'ICE *ND4E* nous n'ont pas, de très loin, atteint l'objectif du million de signatures exigé par cette procédure mais cela a également été le sort de presque toutes les ICE. Les difficultés rencontrées (scepticisme, oppositions et, ce n'est pas le moindre, lourdeur des procédures) étaient telles, qu'en 2014, l'ICE a quasiment cessé d'être utilisée. Les institutions européennes évaluent actuellement ce qu'il conviendrait de faire pour sauver cette institution de démocratie participative (premier exemple d'initiative populaire législative au niveau européen), qui avait suscité tant d'attentes et d'intérêt.

Nous pensons toutefois que les fédéralistes, et leurs partenaires, ont eu pleinement raison d'expérimenter cette institution innovante qui avait reçu une telle attention de la part des institutions du monde politique et de la société civile. Nous revendiquons pour les innovateurs la liberté d'expérimenter parce que nous sommes convaincus que personne ne possède la vérité *a priori*, que la connaissance progresse laborieusement grâce aux expériences. Ceux qui aspirent à être l'avant-garde consciente du peuple européen avaient également une sorte d'obligation morale à être parmi les premiers à expérimenter l'instrument de l'ICE et ne pouvaient en laisser l'usage aux eurosceptiques et aux adversaires de l'Union européenne.

Aujourd'hui le dépôt d'une Pétition au Parlement européen afin de **poursuivre la lutte pour une autre Europe, celle du développement durable et de la création d'emplois**, est comme l'a compris le Comité européen *ND4E*, la suite logique d'une même action nécessaire à la poursuite de nos objectifs.

La Pétition déposée prochainement par le Comité européen *ND4E* au Parlement européen permet en effet de soutenir les élus européens en leur montrant que de nombreuses organisations de la société civile, syndicales, etc. continuent à se mobiliser pour les appuyer dans leur demande récurrente d'une augmentation des ressources du budget européen alors même que cette question, du budget européen et de nouvelles ressources pour l'UE, sera à l'ordre du jour du Parlement européen européen.

Lettre du Comité européen *New Deal 4 Europe* aux 50 parlementaires européens qui ont soutenu l'ICE *ND4E*

Chers membres du Parlement européen ayant soutenu l'ICE "*New Deal for Europe*",

comme vous le savez, le législateur européen a adopté en juillet dernier le règlement portant création du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS), autrement dit "plan Juncker" pour le développement économique et l'emploi, qui devrait permettre d'activer en trois ans une somme totale de 315 milliards d'investissements privés et publics pour le financement de projets d'intérêt européen.

Le Comité européen *ND4E* qui a promu, avec votre appui et celui des Comités nationaux *ND4E* et de nombreuses personnalités et organisations syndicales, politiques, européistes et fédéralistes, l'initiative citoyenne "*New Deal for Europe*", saluent ce résultat qui constitue un premier pas vers la relance des investissements et la création d'emplois dans l'Union européenne.

Le Comité européen *ND4E*, et nombre des personnalités et organisations ayant soutenu l'ICE (certaines ne nous ayant pas encore confirmé leur soutien renouvelé), se félicitent aussi des améliorations apportées par le Parlement européen à la gouvernance économique du FEIS par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne. Ils notent cependant que le règlement adopté ne contient pas de clause de révision permettant au législateur européen, sur proposition de la Commission, de réexaminer la dotation financière du FEIS au cas où les résultats de son action, en termes de financement de projets, devraient s'avérer inférieurs aux attentes. D'ailleurs, comme vous le savez, le Conseil européen a prévu d'affecter à la seule Grèce des sommes plus importantes pour stimuler la croissance et l'emploi.

Dans ces conditions, le Comité européen *ND4E*, au nom de ses soutiens et partenaires, a envoyé il y a quelques semaines une pétition au Parlement européen (voir annexe) lui demandant d'élaborer une proposition de révision du cadre financier pluriannuel de l'Union afin de doter le FEIS de ressources additionnelles provenant de nouvelles ressources propres pour le budget européen. De telles ressources pourraient provenir de la Taxe sur les transactions financières et/ou d'une taxe sur les émissions polluantes et/ou de l'émission par les Institutions européennes d'"Euro project-bonds". Une telle proposition de révision devrait être soumise aux Assises interparlementaires prévues en 2016 pour la "*mid-term review*" du cadre financier pluriannuel.

Le Comité européen *ND4E*, au nom de ses soutiens et partenaires, souhaite que les membres du Parlement européen ayant appuyé l'initiative "*New Deal For Europe*" soutiennent la pétition en annexe adressée au PE dans la mesure où elle correspond à une revendication constante du PE en faveur de l'octroi de nouvelles ressources propres au budget européen (voir entre autres le Rapport Lamassoure voté par le PE en 2007). Ils notent par ailleurs que l'octroi de nouvelles ressources au budget européen serait cohérent avec les propositions formulées récemment pour renforcer la gouvernance économique de l'Eurozone et créer un budget autonome pour les pays de la zone euro.

Nous vous en remercions par avance et vous remercions de nous informer de votre position personnelle.

**A propos de l'éventuelle ratification de la Charte européenne
sur les langues régionales ou minoritaires par la France**

**La Charte européenne des langues
régionales ou minoritaires :
la France
et certains traités internationaux**

Ulrich Bohner

**Secrétaire général honoraire du Congrès des Pouvoirs Locaux et
Régionaux du Conseil de l'Europe
Membre du Comité directeur de l'UEF France - Strasbourg**

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée en 1992 par le Comité des Ministres est bien un traité international, une convention européenne au même titre que la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour ce qui est des quelques 218 conventions du Conseil de l'Europe (institution européenne de 47 membres siégeant à Strasbourg), elles nécessitent en effet, pour chaque pays, d'abord la signature, puis la ratification, pour entrer en vigueur à l'égard du pays concerné.

Si le bilan global de la France par rapport à ces traités émanant du Conseil de l'Europe est tout à fait honorable (elle en a ratifié 133 sur 218, avec 38 signées en plus).

Cependant, dans le détail, certaines situations peuvent laisser perplexes ou signifier des difficultés importantes.

Prenons par exemple : le traité le plus fondamental du Conseil de l'Europe : la Convention européenne des droits de l'Homme (STCE 005). Elle a été adoptée à Rome en 1950, un peu plus d'un an après la création du Conseil de l'Europe. La France, notamment à travers le professeur René Cassin, a joué un rôle fondamental dans son processus d'élaboration.

La ratification de cette convention y compris l'article 34 qui permet des recours individuels à la Cour de Strasbourg, est aujourd'hui obligatoire pour l'ensemble des Etats membres (y compris la Russie, la Turquie,...). Et c'est chose faite.

La France, qui l'avait signée dès 1950, l'a ratifiée seulement en mai 1974, sous la présidence intérimaire d'Alain Poher. Et il a fallu attendre la présidence Mitterrand et Robert Badinter comme Garde des sceaux en 1981 pour que la France reconnaisse la compétence de la Cour pour les requêtes individuelles.

Mais si l'on admet que les procédures européennes soient habituellement lentes, 24, voire 21 ans sont quand même des périodes extrêmement longues. Sans doute la guerre d'Algérie et ses exactions y sont-elles pour quelque chose.

Mais la France, souvent en proie à des sursauts « souverainistes » connaît aussi d'autres sujets sensibles.

Quand le Conseil de l'Europe a adopté, en 1980, la

Convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (STCE 106), la France a été très réticente, voire hostile, dans un premier temps, craignant pour son intégrité territoriale, Elle l'a toutefois ratifiée dès 1984 (mais après un changement de présidence). Elle a même ensuite poussé à l'adoption de protocoles additionnels et à l'adoption de traités allant dans le même sens, au sein d'autres structures.

Autre sujet sensible : le droit de vote des étrangers (aux élections locales). Pour l'Union européenne (UE), le Traité de Maastricht de 1992, ratifié par la France après référendum, prévoit ce droit. Pourtant, la France a laissé passer une élection locale avant de le mettre en œuvre, *a minima* (limité aux élections locales, alors que l'article 72 de la Constitution met les communes, les départements et les régions sur un pied d'égalité, et ne permet pas aux étrangers de devenir Maire ou Adjoint). Pour ce qui est du Conseil de l'Europe, la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local (STCE 144) n'a jamais été ni signée ni ratifiée par la France. Il est vrai qu'elle ne distingue pas entre les étrangers de l'UE et ceux venus d'ailleurs.

Autre dossier : l'autonomie locale. Les représentants français ont eu beaucoup de difficultés lors des négociations pour l'adoption d'un autre traité du Conseil de l'Europe, la Charte européenne de l'autonomie locale, (STCE 122) adoptée, non sans difficultés en 1985, mais néanmoins signée immédiatement par la France. Toujours les soucis des « souverainistes », alors que les lois Defferre venaient de consacrer en France, en 1982, un bon nombre des principes contenus dans la Charte. Il est vrai que la terminologie utilisée en France parle de « libre administration », et non d'« autonomie » (Art 72 Constitution). Dans le paysage politique français, ce dernier mot a en effet été souvent utilisé pour qualifier les indépendantistes, voire les irrédentistes.

Dans le même ordre d'idées, la « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » (STCE 148) serait, pour beaucoup d'esprits chagrin, de nature à porter atteinte à l'« indivisibilité » de la nation et à l'égalité des citoyens affirmées à l'article premier de la Constitution. Ces questions font l'objet de l'article de la Jean-Marie Woehrling dans ce même numéro.

Par ailleurs, la France a refusé d'emblée de signer la Convention cadre pour la protection des minorités nationales (STCE 157), adoptée au Conseil de l'Europe en 1995, la notion de « minorité nationale », utilisée fréquemment dans d'autres parties de l'Europe, surtout de l'Europe centrale et orientale, étant bannie du vocabulaire politique et constitutionnel dans le contexte français, comme incitant au « communautarisme » et comme étant contraire au principe de l'égalité de tous devant la loi.

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et le droit français : quels obstacles juridiques à la ratification ?

Jean-Marie Woehrling
Président de Tribunal administratif honoraire - Strasbourg

Curieux destin que celui de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en France. Alors que celle-ci est le seul pays européen à avoir retenu une incompatibilité de sa Constitution avec la Charte et reste un des rares pays de l'Union européenne (UE) à ne pas l'avoir ratifiée, c'est aussi en France que la Charte a fait l'objet des débats les plus intenses. Dans aucun pays, la littérature politique et juridique sur le sujet n'a été aussi abondante. Pourtant le contenu et l'objet de la Charte reste encore largement incompris en France. Sujet de beaucoup de fantasmes, elle n'a guère donné lieu à des examens attentifs. Réactions d'autant plus paradoxales que la Charte peut être évaluée comme un instrument bien adapté autant à la situation des langues régionales de France qu'au cadre juridique français.

Il est donc nécessaire de présenter le système de protection de la Charte avant de porter une appréciation sur la manière dont le débat juridique s'est développé à son sujet en France. Le droit français qui est très défavorable aux langues régionales doit évoluer pour rejoindre les standards européens exprimés par la Charte.

A. Les caractéristiques essentielles de la Charte

La Charte présente huit caractéristiques principales.

1. Une protection directe des langues. Ce document international se distingue par son objet : la protection d'un bien culturel européen, à savoir les langues régionales et minoritaires. La Charte ne pose pas la problématique des langues régionales et minoritaires en termes de groupes minoritaires. Son projet intéresse tous les citoyens européens. La protection des langues régionales ou minoritaires est l'affaire de tous. Ce n'est pas seulement le problème des locuteurs de ces langues.
2. Des obligations juridiques pour les Etats plutôt que des droits propres aux locuteurs. La Charte s'adresse à des instances publiques pour les amener à prendre des engagements en faveur de la protection des langues régionales minoritaires.
3. Une exigence d'actions positives. La Charte ne se satisfait pas de prohiber des comportements négatifs de la part des Etats à l'encontre de certaines langues. Elle veut obtenir des autorités publiques des engagements positifs, une politique résolue de soutien et de promotion à l'égard des langues régionales ou minoritaires.
4. La complémentarité langue nationale – langues régionales. La Charte ne se place pas dans un contexte d'opposition entre la langue nationale et les langues régionales. Elle opte clairement pour

un contexte de plurilinguisme et de pluralisme culturel. La Charte est également fondée sur une certaine idée de tolérance et de respect de la différence et des identités.

5. Des régimes juridiques différenciés selon les langues. La reconnaissance de l'égalité des langues et cultures ne nie pas pour autant la différence de position juridique et de fonction sociale des langues et cultures. Respecter d'une manière égale toutes les langues et cultures européennes n'implique pas de vouloir leur appliquer le même statut, les mêmes protections juridiques ou la même position au plan des instances politiques.

Ces caractéristiques de la Charte en font un instrument d'une grande originalité et expliquent la difficulté rencontrée souvent par ses promoteurs pour que celle-ci soit comprise dans ses objectifs et dans ses méthodes. De plus, la Charte ne se conçoit pas comme une alternative aux autres instruments de protection élaborés par le Conseil de l'Europe (Convention européenne des Droits de l'Homme ou Convention-cadre pour la Protection des Minorités nationales). Elle les complète au plan des droits culturels.

La Charte est organisée autour de deux parties principales :

- une partie générale qui fixe des principes et des objectifs communs à tous les Etats et à toutes les langues ; c'est la Partie II ;
- des engagements concrets, particuliers, pouvant varier selon les Etats et les langues ; c'est la Partie III.

Dans les deux cas, Partie II ou Partie III, nous avons affaire à des dispositions, à des engagements juridiques qu'il revient aux Etats d'exécuter dans leur ordre interne. Cependant, au niveau de la Partie II, ces obligations sont exprimées de façon générale¹¹, alors que dans la Partie III ils se déclinent dans des mesures plus concrètes parmi lesquelles les Etats peuvent effectuer un choix pour mettre en oeuvre la promotion des langues régionales ou

¹¹ Cette partie est constituée par l'article 7 qui dispose que « les Parties fondent leur politique, leur législation et leur pratique sur les objectifs et principes suivants: a. la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle; b. le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire; c. la nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder; d. la facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique et dans la vie privée; e. le maintien et le développement de relations, dans les domaines couverts par la présente Charte, entre les groupes pratiquant une langue régionale ou minoritaire et d'autres groupes du même Etat parlant une langue pratiquée sous une forme identique ou proche, ainsi que l'établissement de relations culturelles avec d'autres groupes de l'Etat pratiquant des langues différentes; f. la mise à disposition de formes et de moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés; g. la mise à disposition de moyens permettant aux non-locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire habitant l'aire où cette langue est pratiquée de l'apprendre s'ils le souhaitent; ... ».

minoritaires¹². Les principes généraux figurant dans la Partie II sont valables pour toutes les langues et pour tous les Etats. La Partie III de la Charte propose aux Etats une panoplie de mesures concrètes en fonction des situations particulières des différentes langues, en donnant aux Etats la possibilité de s'engager pour telle ou telle mesure particulière. En quelque sorte, la Charte propose dans la Partie III aux Etats un « menu » de modalités pratiques en vue de la concrétisation des objectifs de la Partie II.

B. La situation des langues régionales en France

La France est caractérisée par un grand nombre de langues régionales ou minoritaires présentant de très grandes différences. La France métropolitaine comporte une vingtaine de langues traditionnellement parlées sur son territoire. A cela, il faut ajouter plusieurs dizaines de langues pratiquées dans les régions d'Outre Mer.

Depuis la Révolution, jusqu'à une période récente ces langues étaient considérées comme une menace pour l'unité nationale. Elles étaient combattues par le système de l'instruction publique, ignorées par l'appareil administratif ou judiciaire et généralement méprisées comme des expressions linguistiques inférieures (patois). Depuis une trentaine d'années la législation a même renforcé l'obligation du recours au français dans les domaines administratifs et économiques.

La situation des langues régionales de France est extrêmement précaire. Le nombre de leurs locuteurs a fortement baissé. Elles sont désormais profondément marginalisées.

Si de timides mesures ont été prises en faveur de ces langues depuis les années 1980, par exemple en matière de toponymie bilingue, celles-ci restent largement inefficaces pour éviter l'affaiblissement constant de ces langues. Ce n'est que vers le milieu des années 1980 qu'un enseignement bilingue a été développé, mais il ne touche qu'un pourcentage très limité des familles potentiellement intéressées et se concentre dans les classes maternelles et primaires. La présence des langues régionales dans les médias publics est sporadique. Elles sont interdites dans l'administration. La part des budgets culturels qui leur est consacrée est infinitésimale. En bref, il n'y a pas de soutien public sérieux et efficace au bénéfice de ces langues. Pourtant, en 2008 un article 75-I a été introduit dans la Constitution, aux termes duquel « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Cette disposition exprime la même préoccupation que la Charte européenne : les langues régionales constituent un patrimoine culturel commun qu'il revient à la collectivité de protéger.

Une adhésion à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires impliquerait la volonté de développer, comme la Charte le demande, « une action résolue » en faveur de ces langues de manière à permettre leur transmission aux jeunes générations et leur présence

effective dans la vie publique. Les autorités françaises ne se sont cependant nullement converties à une telle politique. Elles estiment, bien à tort, que ce qu'elles font pour les langues régionales satisfait déjà aux exigences de la Charte. C'est dans cet esprit qu'elles ont résolu d'adhérer à la Charte

C. La réception de la Charte en France

Le 7 mai 1999, la France a signé la Charte à l'occasion du sommet organisé par le Conseil de l'Europe à Budapest. Cette signature était toutefois accompagnée d'une « déclaration interprétative » qui avait pour but de limiter significativement les engagements que la France acceptait de souscrire par son adhésion à la Charte. Néanmoins, le 15 juin 1999, le Conseil constitutionnel a estimé que la Charte est incompatible avec « les principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi, d'unicité du peuple français et d'usage officiel de la langue française », comme le résume le Conseil d'Etat dans son avis du 30 juillet 2015 défavorable à la ratification.

Cette position du Conseil constitutionnel ne peut que surprendre car 25 Etats européens pour qui le principe d'égalité a également une valeur constitutionnelle, qui affirment pareillement l'unité de leur peuple et qui ont eux aussi une langue officielle n'ont pas considéré que la Charte mettait en cause ces principes. En réalité, la Charte ne porte pas atteinte à l'égalité des citoyens, à l'unité de l'Etat ou aux prérogatives de la langue nationale. Le Conseil constitutionnel a développé une conception de la Charte non fidèle à son contenu et procédé à une interprétation extrêmement négative de la Constitution au regard de la diversité linguistique.

Dès lors, pour ratifier la Charte, une réforme constitutionnelle est devenue nécessaire en France. En toute bonne logique, cette réforme doit manifester le rejet de la position du Conseil constitutionnel. Cependant le gouvernement français voudrait ratifier la Charte tout en confirmant l'interprétation de la Constitution donnée par le Conseil constitutionnel, ce qui est contradictoire.

A cette fin, le projet de loi constitutionnelle tendant à la ratification de la Charte ne se borne pas à autoriser cette ratification, mais se réfère à la déclaration de 1999 affirmant notamment que cette ratification ne confère pas de droits collectifs aux locuteurs des langues régionales ou minoritaires, qu'elle ne remet pas en cause le principe selon lequel l'usage du français s'impose aux usagers dans leurs relations avec l'administration et les services publics et qu'elle préserve le caractère facultatif de l'enseignement des langues régionales ou minoritaires. Ces notions font référence à la jurisprudence du Conseil constitutionnel très restrictive au regard des langues régionales, laquelle se trouve ainsi confirmée. Le Conseil constitutionnel pourra ainsi s'opposer aux mesures qui seraient nécessaires pour appliquer la Charte. Il pourra à l'avenir s'opposer à ce que l'acquisition d'une langue régionale soit reconnue comme un droit car celui-ci serait analysé comme un droit collectif au bénéfice de locuteurs de langues régionales. De même, il pourra faire obstacle à l'utilisation de langues régionales dans le cadre des autorités publiques.

En d'autres termes, le projet permettra de ratifier la Charte

¹² Cette partie prévoit environ 60 engagements dans les domaines de l'éducation, la justice, l'administration, les médias, la culture, les domaines économiques et sociaux et les relations transfrontalières. Les Etats s'engagent à souscrire à au moins 35 de ces engagements.

mais aussi de s'opposer à une mise en œuvre effective de celle-ci. D'ailleurs, aucun projet de loi visant à améliorer la situation des langues régionales dans l'esprit de la Charte n'est prévu. Au contraire, la quasi-totalité des amendements en vue d'améliorer la situation légale des langues régionales, proposés lors de l'examen de propositions de lois diverses, ont été rejetés à la demande du gouvernement, fidèle en cela à la position de tous ses prédécesseurs de gauche ou de droite. A Paris, beaucoup pensent que les engagements que France accepte de souscrire en vertu de la Charte sont déjà mis en œuvre. Il n'y a pas de mesures légales supplémentaires à prendre. La ratification permettra par contre de faire taire les revendications des promoteurs des langues régionales : ceux-ci ne pourront plus reprocher à la France de ne pas avoir ratifié la Charte.

Ceci explique que de nombreuses organisations de promotion des langues régionales sont hostiles à ce projet de loi constitutionnelle s'il conserve une référence à la déclaration interprétative. Par ailleurs, cela ne fait sens de ratifier la Charte que si l'on a l'intention de la mettre en œuvre effectivement. Ceci implique que les autorités françaises mettent en place une véritable politique de soutien efficace aux langues régionales. Cela nécessiterait une loi donnant un vrai statut à ces langues et garantissant un système d'enseignement accessible pour toutes les familles qui le souhaitent. Si l'on considère les langues régionales comme un patrimoine culturel commun menacé, des actions énergiques en faveur de ces langues dans la vie publique et culturelle sont indispensables.

Plutôt que de procéder à une ratification formelle de la Charte dépourvue de toute suite concrète, il faudrait que la France s'engage d'abord dans la mise en œuvre effective des principes et des actions figurant dans la Charte. Une fois qu'elle aura réalisé, de manière effective, les orientations de la Charte, elle pourra la ratifier comme couronnement de son action en faveur des langues régionales.

Enseigner les langues régionales pour construire l'Europe

Alexandre Marin

Etudiant en droit français et espagnol à l'Université Complutense de Madrid et à Paris I Panthéon Sorbonne
Article publié initialement par Le Taurillon

Un des arguments typiques des nationalistes pour persuader l'opinion publique de l'impossibilité de construire une Europe unie est celui de la langue : comment nous unir si nous ne pouvons même pas nous comprendre ?

Trouvères et troubadours arpentaient autrefois le royaume de France.

Aujourd'hui, on retrouve leurs chants et leur culture dans les langues régionales. - BnF

Des nations unies dans la diversité ?

Il est vrai que certains Etats nations se sont développés en essayant d'éradiquer toute particularité régionale ou locale, les langues en premier lieu. Il ne devait pas y avoir de culture bretonne, picarde ou corse, mais uniquement une culture française. Dans la logique nationaliste, l'uniformisation est nécessaire à l'unité quand elle ne lui est pas synonyme. Pour être ensemble, il faut être pareil, les différences doivent donc être stigmatisées.

Or, l'Union européenne (UE) émet le présupposé opposé. Sa devise, *in varietate concordia*, ou « unis dans la diversité » signifie, non pas que nous sommes ensemble malgré nos différences, mais que nous sommes unis par nos différences, pour nos différences et grâce à nos différences. L'enseignement des langues régionales s'inscrit dans cette philosophie. L'enseignement des langues régionales et l'enseignement bilingue langue nationale/langue régionale serait un outil puissant pour rendre compte que nos cultures sont plurielles et que le multilinguisme n'est pas un obstacle à la vie en collectivité.

Pourquoi alors ne pas développer plutôt l'enseignement bilingue avec d'autres langues nationales comme l'anglais, l'espagnol ou l'allemand ? Ces langues ont en effet une étendue européenne et planétaire qui les rend beaucoup plus utiles que le breton, le wallon ou l'auvergnat. Cependant, l'enseignement bilingue de deux langues nationales demeure, sauf dans le cas des Etats qui ont plusieurs langues officielles, l'enseignement d'une langue qui est « la nôtre », et d'une langue « étrangère », fût-elle celle d'un pays voisin dont la frontière est à deux pas.

L'enseignement des langues régionales et l'enseignement bilingue langue nationale/langue régionale sont l'enseignement de deux langues qui sont « les nôtres », et qui constituent « notre patrimoine », ce qui remet fondamentalement en cause l'idée que pour être unis, il faille partager une langue unique qui soit la même pour tous.

Les langues régionales comme patrimoine historique et culturel

D'autant plus que les langues régionales sont une richesse immense pour toute l'humanité. La beauté de la langue provençale a valu à un auteur français, Frédéric Mistral, le Prix Nobel de littérature en 1904, pour son poème *Mirèio*. Ce grand écrivain avait l'ambition de faire revivre la langue des troubadours, première langue littéraire d'Europe à côté du latin, aux XIe et XIIe siècles. Les troubadours de langue d'oc ont inspiré les trouvères de la langue d'oïl, dont le célèbre Chrétien de Troyes, et les *Minnesänger* d'outre-rhin. Le prestige des troubadours est descendu jusque dans le sud de l'Italie où s'est créée l'Ecole sicilienne, protégée par l'empereur germanique Frédéric II, également roi de Sicile. Ce courant littéraire, dont les œuvres ont été écrites en sicilien, est à l'origine du sonnet qui fera la renommée de Pétrarque, Ronsard, Shakespeare, et plus tard de nombreux autres auteurs romantiques.

C'est pourquoi, l'Unesco a développé des programmes de recensement et de sauvegarde des langues en danger de disparition et le Conseil de l'Europe a élaboré la Charte européenne des langues régionales, dont la ratification est désormais une condition pour adhérer à l'UE, charte qui

n'est pourtant toujours pas ratifiée par la France, malgré les annonces du gouvernement.

Qui plus est, une langue évolue rarement de manière isolée, mais s'inspire le plus souvent des autres langues dont elle est voisine géographiquement, historiquement ou culturellement. Il en est de même pour les langues régionales, à l'exception notable du basque. Les langues régionales peuvent avoir en commun avec des langues d'autres pays européens, des mots, des expressions, ou des conventions grammaticales. Elles servent alors de ponts entre des langues de différents Etats, à l'instar du normand, langue située entre le français et l'anglais. C'est pourquoi, apprendre, connaître, et parler des langues régionales est un atout considérable, non seulement pour bien parler les langues étrangères, mais aussi pour comprendre l'origine de la morphologie, des proverbes, et de la syntaxe.

Les frontières linguistiques n'existent pas

C'est ce qui explique également que les langues régionales changent notre perception des frontières nationales. Dans une Europe régie par la logique nationale, le franchissement d'une simple ligne tracée dans une chaîne de montagne ou au niveau d'un fleuve correspond à un changement de langue et de culture aussi brutal qu'artificiel. Les langues et les cultures régionales nous font prendre conscience d'un tel artifice.

Quand on traverse les régions et les pays de notre continent, le passage d'une langue à une autre se fait de manière beaucoup plus progressive, et il est très difficile de délimiter une langue avec des contours précis. La langue d'une région s'imprègne de celles des provinces voisines, et plus on s'approche de l'une de ces provinces, plus son influence devient marquante, à tel point que certains parlars sont considérés comme des dialectes de transition entre deux langues, comme le royasque, patois de transition entre le provençal et le ligurien (langue de la région de Gênes). Ainsi, si les langues pouvaient s'incarner en une couleur, l'Europe des régions serait un dégradé de couleurs différentes interagissant et se mélangeant les unes avec les autres.

À ce titre, l'apprentissage et la pratique des langues régionales ne doit pas se faire dans une optique de fermeture et de regret du passé, mais dans un idéal d'ouverture sur le monde et sur l'avenir.

Une langue, une pensée

L'enjeu n'est pas que culturel, il se situe également au niveau des libertés fondamentales, notamment les libertés d'expression et d'opinion. Si la parole exprime la pensée, les travaux du linguiste Ferdinand de Saussure démontrent qu'avant tout, la parole forme la pensée : sans mot, pas d'idée ! Le principe de la *novlangue* d'Orwell, c'est de supprimer progressivement les mots pour supprimer toute opinion non conforme. L'imposition exclusive du français dans la vie quotidienne par les autorités publiques, en France à partir de la Troisième République n'a pas un objectif purement nationaliste. Le présupposé de départ était que le français était la langue des Lumières et de la liberté face aux autres langues européennes, celles encore enfermées par les carcans idéologiques de l'Ancien Régime. La volonté de l'Etat était d'imposer une langue unique pour restreindre et encadrer la faculté même de penser, afin qu'on ne puisse pas remettre en question le bien-fondé des

acquis de la Révolution qui constituaient le fondement de la nouvelle République instaurée en 1870. Cette méthode a inspiré l'URSS qui imposait le russe comme langue unique dans la vie publique.

Promouvoir l'enseignement et la pratique des langues régionales dans la vie publique, c'est favoriser la diversité des opinions, leur libre expression, et la rencontre des différentes représentations du monde incarnées par ces langues, facteur d'enrichissement culturel collectif et donc d'unité.

Féd'Document

Italie - Loi du 15 décembre 1999, n° 482 « Les normes en matière de protection des minorités linguistiques historiques »

Publiée sur la *Gazzetta Ufficiale* n° 297 du 20 décembre 1999

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

Art. 1.

1. La langue officielle de la République est l'italien.
2. La République, qui valorise le patrimoine linguistique et culturel de la langue italienne, promeut aussi la valorisation des langues et cultures protégées par la présente loi.

Art. 2.

1. En application de l'article 6 de la Constitution et en harmonie avec les principes généraux établis par les organismes européens et internationaux, la République protège la langue et la culture des populations albanaises, catalanes, germaniques, grecques, slovènes et croates et celles parlant le français, le franco-provençal, le friulan, le ladino, l'occitan et le sarde.

Art. 3.

1. La délimitation de la zone territoriale et sub-communale dans laquelle s'appliquent les dispositions de protection des minorités linguistiques historiques prévues par la présente loi est adoptée par le Conseil provincial, les communes intéressées ayant été consultées, sur la demande d'au moins quinze pour cent des citoyens inscrits sur les listes électorales et résidant dans ces mêmes communes, ou bien d'un tiers des conseillers communaux des mêmes communes.
2. Dans le cas où il ne subsiste aucune des deux conditions de l'alinéa 1 et que, sur le territoire communal, une minorité linguistique comprise dans la liste de l'article 2 insiste, on entame une procédure au cas où la population résidente se prononcerait favorablement à travers une consultation appropriée, promue par des sujets ayant droit et selon les modalités prévues par les statuts et règlements communaux respectifs.
3. Quand les minorités linguistiques considérées à l'article 2 se trouvent réparties sur des territoires provinciaux ou régionaux différents, elles peuvent constituer des organismes de coordination et de proposition et les organismes locaux intéressés ont la faculté de les reconnaître.

Art. 4.

1. Dans les écoles maternelles des communes concernées par l'article 3, l'éducation linguistique prévoit, à côté de l'utilisation de la langue italienne, l'utilisation aussi de la langue de la minorité pour le déroulement des activités éducatives. Dans les écoles élémentaires et dans les écoles secondaires de premier niveau, il est prévu aussi l'usage de la langue de la minorité comme outil d'enseignement.

2. Les institutions scolaires élémentaires et secondaires de premier niveau, conformément à ce qui est prévu à l'article 3, alinéa 1 de la présente loi, dans l'exercice de l'autonomie organisationnelle et didactique indiqué à l'article 21, alinéa 8 et 9 de la loi du 15 mars 1997, n° 59, dans les limites de l'horaire des programmes dans leur ensemble, défini au niveau national et dans le respect de l'ensemble des obligations de service des enseignants prévus dans les conventions collectives, dans le but d'assurer l'apprentissage de la langue de la minorité, délibèrent, aussi sur la base des demandes des parents d'élèves, sur les modalités du déroulement des activités d'enseignement de la langue et des traditions culturelles des communautés locales, en en fixant les rythmes et les méthodes, et aussi les critères d'évaluation des élèves et les modalités d'emploi des enseignants qualifiés.

3. Les mêmes institutions scolaires concernées par l'alinéa 2, au sens de l'article 21, alinéa 10, de la loi du 15 mars 1997, n° 59, soit individuellement, soit sous une forme associative, peuvent réaliser des extensions de l'offre de formation en faveur des adultes. Dans l'exercice de l'autonomie de la recherche, de l'expérimentation et du développement, cité à l'article 21, alinéa 10, les institutions scolaires adoptent, y compris sous des formes associées, des initiatives dans le domaine de l'étude des langues et des traditions culturelles de ceux qui appartiennent à une minorité linguistique reconnue au sens des articles 2 et 3 de la présente loi et poursuivent des activités de formation et de formation continue des enseignants dédiés à ces disciplines. Les institutions scolaires, dans cette perspective, peuvent conclure des conventions, au sens de l'article 21, alinéa 12, de la loi n° 59 de 1997 déjà citée.

4. Les initiatives prévues aux alinéas 2 et 3 sont réalisées par les mêmes institutions scolaires en utilisant les ressources humaines à disposition, la dotation financière attribuée au sens de l'article 21, alinéa 5 de la loi n° 59 du 15 mars 1997, mais aussi les ressources supplémentaires accessibles par des conventions, en prévoyant les priorités établies par le même alinéa 5 de la présente loi. Dans la répartition des ressources citées à l'alinéa 5 de l'article 21 de la loi n° 59 de 1997, on tient compte des priorités supplémentaires du présent alinéa.

5. Au moment de la préinscription, les parents communiquent à l'institution scolaire concernée s'ils ont l'intention de faire valoir pour leurs enfants, l'enseignement de la langue de la minorité.

Art. 5.

1. Le Ministre de l'instruction publique, par décrets, donne les critères généraux pour la mise en place des mesures contenues dans l'article 4 et peut promouvoir et réaliser des projets nationaux et locaux dans le domaine de l'étude des langues et traditions culturelles de ceux qui appartiennent à une minorité linguistique reconnue au sens des articles 2 et 3 de la présente loi. Pour la réalisation des projets, on autorise une dépense de 2 milliards de lires par an, à compter de l'année 1999.

2. Les modèles de décrets cités à l'alinéa 1 sont transmis au Parlement pour avis des commissions compétentes permanentes qui peuvent s'exprimer dans un délai de soixante jours.

Art. 6.

1 Au sens des articles 6 et 8 de la loi n° 341 du 19 novembre 1990, les universités des régions intéressées, dans le cadre de leur autonomie et des crédits ordinaires de leur budget, assument toute initiative, y compris l'institution de cours de langue et de culture des langues évoquées à l'article 2, visant à favoriser la recherche scientifique et les activités culturelles et de formation pour soutenir les objectifs de la présente loi.

Art. 7

1 Dans les communes évoquées à l'article 3, les membres des conseils communaux et des autres organismes à structure collégiale de l'administration peuvent utiliser, au cours de l'activité de ces organismes, la langue protégée.

2. La disposition de l'alinéa 2 s'applique aussi aux conseillers des communautés de montagne, des provinces et des régions dont les territoires comprennent des communes dans lesquelles la langue protégée est reconnue et qui constituent globalement au moins 15% de la population concernée.

3. Au cas où une ou plusieurs composantes des organes collégiaux concernés par les alinéas 1 et 2, déclarent qu'ils ne connaissent pas la langue protégée, une traduction immédiate en langue italienne doit être garantie.

4. Au cas où les actes destinés à un usage public sont rédigés dans les deux langues, seuls les actes et les délibérations rédigés en langue italienne ont une valeur juridique.

Art. 8

1. Dans les communes concernées par l'article 3, le Conseil communal peut procéder, les frais étant à la charge du budget de la commune, en l'absence de ressources disponibles dans ce but, à la publication dans la langue protégée des actes officiels de l'Etat, des régions, des collectivités locales ainsi que des organismes publics non territoriaux, étant bien entendu que la valeur légale des actes est réservée exclusivement au texte rédigé en langue italienne.

Art. 9.

1. Sauf pour ce que prévoit l'article 7, dans les communes concernées par l'article 3, l'utilisation orale et écrite de la langue protégée est autorisée dans les bureaux des administrations publiques. Les forces armées et les forces de la police d'Etat sont exclues de l'application du présent alinéa.

2. Pour rendre effective la possibilité prévue à l'alinéa 1, les administrations publiques veilleront, y compris au moyen de conventions avec d'autres organismes, à garantir la présence de personnel qui soit en mesure de répondre aux demandes du public en utilisant la langue protégée. Dans ce but, il est institué, auprès de la Présidence du Conseil des ministres- Département des affaires régionales, un Fonds national pour la protection des minorités linguistiques avec une dotation financière annuelle de 9.800.000.000 de lires à partir de 1999. Ces ressources, considérées comme la limite maximale de dépense, sont réparties chaque année par un décret du Président du Conseil des ministres, les administrations concernées ayant été consultées.

3. L'utilisation de la langue protégée est autorisée dans les procédures devant le juge de paix. Les dispositions de l'article 109 du code de procédure pénale en restent exclues.

Art 10.

1. Dans les communes concernées par l'article 3, en supplément aux toponymes officiels, les conseils communaux peuvent délibérer sur l'adoption de toponymes conformes aux traditions et usages locaux.

Art. 11.

1. Les citoyens qui font partie d'une minorité linguistique reconnue au sens des articles 2 et 3 et résidant dans les communes concernées par le même article 3, dont les noms et les prénoms ont été modifiés avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi ou qui ont été empêchés par le passé d'apposer leur nom de baptême dans la langue de la minorité, ont le droit d'obtenir, sur la base d'une documentation adéquate, leur rétablissement dans la forme originelle. Le rétablissement du nom prend effet aussi pour les descendants des intéressés qui ne sont pas majeurs, ou qui, s'ils le sont, ont donné leur accord.

2. Dans les cas de l'alinéa 1, la demande doit indiquer le prénom ou le nom que l'on entend assumer et il est présenté au Maire de la commune de résidence du requérant qui veille à le transmettre d'office au préfet, accompagné d'un extrait d'acte de naissance. Le préfet, dans le cas où il y a recours aux présupposés prévus à l'alinéa 1,

promulgue le décret de rétablissement du prénom ou du nom. Pour les membres de la famille, le préfet peut procéder avec un décret unique. En cas de rejet de la demande, la mesure peut être contestée, dans un délai de 30 jours après la communication, par un recours au Ministre de la justice qui décide sur avis du Conseil d'Etat. La procédure est exemptée de frais et doit être conclue d'ici 90 jours à partir de la demande.

3. Les bureaux de l'état civil des communes intéressées veillent aux annotations consécutives à la mise en oeuvre des dispositions du présent article. Tous les autres registres, les annuaires et les rôles nominatifs sont rectifiés d'office par la commune et par les autres administrations compétentes.

Art. 12

1. Dans la convention entre le Ministère des communications et la société concessionnaire du service public de radio-télévision et dans le contrat de service qui s'ensuit, les conditions sont assurées pour la protection des minorités linguistiques dans les zones d'appartenance.

2. Les régions intéressées peuvent aussi souscrire des conventions spéciales avec la société concessionnaire du service public de radio-télévision pour des transmissions journalistiques ou des programmes dans les langues protégées, dans le cadre des programmations radiophoniques et télévisuelles régionales de la société concessionnaire ; dans le même objectif, les régions peuvent souscrire des accords spéciaux avec les émetteurs locaux.

3. La protection des minorités linguistiques dans le cadre du système des communications de masse est de la compétence de l'Autorité pour les garanties dans les communications conformément à la loi n° 249 du 31 juillet 1997, sans préjudice des fonctions d'orientation de la Commission parlementaire pour l'orientation générale et la surveillance des services radiotélévisés.

Art. 13

1. Les régions à statut ordinaire, dans le domaine de leur compétence, adaptent leur législation aux principes établis par la présente loi, sans préjudice des dispositions législatives régionales en vigueur qui prévoient des conditions plus favorables pour les minorités linguistiques.

Art. 14

1. Dans le cadre de leur disponibilité budgétaire, les régions et les provinces dans lesquelles des groupes linguistiques cités à l'article 2 sont présents, ainsi que les communes des provinces susdites peuvent déterminer, sur la base de critères objectifs, de subsides pour l'édition, pour les organes de presse et pour les émissions radiotélévisées à caractère privé qui utilisent une des langues protégées, ainsi que pour les associations reconnues et enracinées dans le territoire qui ont comme objectif la sauvegarde des minorités linguistiques.

Art. 15

1. Au-delà de ce qui est prévu par l'article 5, alinéa 1 et 9, alinéa 2, les dépenses faites par les autorités locales pour s'acquitter des obligations découlant de la présente loi sont mis à la charge du budget de l'Etat dans la limite globale maximale de 8.700.000.000 de liras par an à compter de 1999.

2. L'inscription aux budgets des autorités locales des prévisions de dépense pour les exigences de l'alinéa 1 est subordonnée à un avis sur la répartition des ressources concernées par l'alinéa 1 entre les collectivités locales intéressées, à fixer par décret du Président du Conseil des ministres.

3. L'affectation des sommes réparties au sens de l'alinéa 2 s'effectue sur la base d'un compte-rendu approprié, présenté par l'autorité locale compétente, avec les indications des motifs de l'intervention et les justifications sur la pertinence de la dépense.

Art 16

1. Les régions et les provinces peuvent pourvoir, à charge de la

disponibilité de leur budget, à la création d'instituts spéciaux pour la protection des traditions linguistiques et culturelles des populations considérées dans la présente loi, ou bien elles favorisent la constitution de sections autonomes des institutions culturelles déjà existantes.

Art. 17

1. les normes réglementaires de mise en oeuvre de la présente loi sont adoptées dans les six mois à partir de la date de son entrée en vigueur, les régions intéressées ayant été consultées.

Art. 18

1. Dans les régions à statut spécial, l'application des dispositions les plus favorables de la présente loi est réglementée par des normes d'application des statuts respectifs. Les normes de protection existant dans les régions à statut spécial et dans les provinces autonomes de Trentin et Bolzano restent inchangées.

2. Jusqu'à l'entrée en vigueur des normes de mise en oeuvre de l'alinéa 1, dans les régions à statut spécial dont la législation ne prévoit pas de normes de protection, les dispositions de la présente loi s'appliquent.

Art. 19

1. La République promeut sous des formes et des modalités qui seront prévues au cas par cas par des conventions spéciales et en cherchant des conditions de réciprocité avec les Etats étrangers, le développement des langues et des cultures citées à l'article 2 répandues à l'étranger, dans le cas où les citoyens des communautés concernées ont maintenu et développé l'identité socio-culturelle et linguistique d'origine.

2. Le Ministère des affaires étrangères promeut les accords opportuns avec les autres Etats afin d'assurer des conditions favorables pour les communautés de langue italienne présents sur leur territoire et de diffuser à l'étranger la langue et la culture italienne. La République favorise la coopération transfrontalière et interrégionale, y compris dans le cadre des programmes de l'Union européenne.

3. Le gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport à propos de la mise en oeuvre des dispositions prévues au présent article.

Art. 20

1. A la charge de la mise en oeuvre de la présente loi, évaluée à 20.500.000.000, à compter de 1999, on prend les mesures nécessaires à travers des réductions correspondantes des prévisions de crédits inscrits, en vue du budget triennal 1998-2000, dans le cadre de l'unité prévisionnelle de base de parties courantes "Fonds spécial" de l'état des prévisions du Ministère du Trésor, du budget et de la programmation économique pour l'année 1998, en utilisant partiellement dans ce but, quant à 18.500.000.000, la réserve relative à la Présidence du Conseil des ministres et quant à 2.000.000.000, la réserve relative au Ministère de l'instruction publique.

2. Le Ministre du Trésor, du budget et de la programmation économique est autorisé à apporter, par décret, les modifications nécessaires au budget.

www.pressefederaliste.eu

**L'honneur de l'Europe
est en jeu en Méditerranée**

Jean-Guy Giraud
Ancien Président de l'UEF France – 31

Personne ne conteste la gravité et l'urgence du **désastre humanitaire sans précédent** qui se déroule chaque jour - avec une ampleur croissante - en Méditerranée, c'est à dire sous les yeux mêmes des Européens.

Personne ne met en doute **l'incapacité matérielle des États membres de première ligne** (notamment l'Italie et la Grèce) de faire face seuls à cette marée humaine ni les problèmes internes de toute nature que provoque sur leur territoire cet afflux incontrôlable.

Personne ne peut nier que **tous les États membres soient concernés** - directement ou indirectement - par ce désastre se déroulant sur la grande frontière méditerranéenne de l'Union européenne (UE) et affectant un continent africain qui demeure historiquement et durablement lié à l'Europe - à toute l'Europe.

Personne ne peut donc contester la légitimité et la nécessité **d'une implication et d'une aide totales et sans réserve de tous les États membres** non seulement pour sauver les vies humaines en péril mais aussi fournir aux réfugiés, au moins à titre provisoire, toute l'assistance matérielle nécessaire.

Personne ne peut feindre d'ignorer, en résumé, que ce sont **les valeurs mêmes sur lesquelles est fondée l'Union** qui lui font un devoir de venir en aide collectivement aux hommes, femmes et enfants en détresse.

S'il en était besoin, il serait d'autre part facile de démontrer - sur le plan juridique - que ce sont **les traités eux-mêmes qui prévoient et organisent cette responsabilité collective**.

Dès lors, le **refus pur et simple** de quelques (rares) États membres de prendre part aux actions d'urgence préconisées par la Commission est inacceptable. De même, les **réticences ou retards** d'autres États à participer à l'effort commun sont condamnables. Enfin, les **positions changeantes** de certains États au fil d'événements politiques internes (nouvelles majorités ou nouveaux dirigeants politiques) ne sont pas recevables face à une telle urgence humanitaire.

Au moins **deux institutions de l'Union ont su reconnaître la gravité du problème** et affirmer la responsabilité de l'UE : la Commission représentant l'intérêt général européen et le Parlement européen représentant les citoyens.

C'est l'honneur de la Commission Juncker d'avoir pris, dans l'urgence, les initiatives nécessaires et d'être passée outre aux divisions internes du Conseil - allant jusqu'à proposer officiellement des mécanismes contraignants tels que des "quotas" nationaux d'accueil de réfugiés. Si elle doit être soutenue dans ses efforts, il lui appartient aussi de mettre pleinement en oeuvre les moyens propres dont elle dispose tels que :

- le renforcement de **Frontex** : c'est un véritable saut qualitatif et quantitatif de cet organe qui doit être accompli à cette occasion,
- le renforcement et l'engagement déterminé des **ambassades de l'UE** dans les pays d'origine et de passage des flux migratoires sur le continent africain; ici aussi, l'occasion doit être saisie pour faire de ces ambassades de véritables relais de l'action extérieure de l'UE - avec ou sans la coopération des ambassades des États membres sur place,
- la mobilisation de tous **les fonds nécessaires** pour co-financer, avec les États, l'ensemble des opérations de sauvetage et d'accueil.

Le Parlement européen, pour sa part, peut accentuer sa pression politique sur le Conseil - notamment par la voix de son Président. Il peut également utiliser tous ses pouvoirs budgétaires pour débloquer - voire accroître - les crédits disponibles. Il peut enfin utiliser sa fonction tribunitienne pour alerter et mobiliser l'opinion publique.

S'il ne faut certes pas sous-estimer l'ampleur et la complexité d'un phénomène migratoire plus large qui pèse également sur les frontières terrestres de l'Union, **le drame méditerranéen est une urgence absolue** et doit être traité comme tel. C'est véritablement l'image de l'Europe dans le monde - et en particulier en Afrique - qui est en jeu. L'histoire retiendra durablement si l'Union a été - ou pas - capable d'assumer ses responsabilités et d'être à la hauteur des valeurs qu'elle revendique.



La patrie des droits de l'homme, vraiment ?

Sylvie Goulard

Parlementaire européenne – Groupe ALDE
Ancienne Présidente du Mouvement Européen France

La France s'enorgueillit d'être «la patrie des droits de l'homme» mais la situation finirait par donner raison à Robert Badinter quand il interroge grinçant : «peut-être la France n'est-elle finalement que la patrie de la déclaration des droits de l'homme ?»

Le Président de la République a annoncé jeudi 3 septembre, aux côtés de la Chancelière allemande, qu'il se ralliait à l'idée d'une répartition des réfugiés entre les différents pays européens. C'est une évolution tardive mais heureuse qui mérite d'être saluée. Il y a quelques mois, Manuel Valls rejetait avec force les exhortations du Président de la Commission européenne allant dans le même sens. L'espace Schengen étant unique, chaque pays doit contribuer à une solution commune.

Il aura donc fallu des images, un camion chargé de cadavres asphyxiés, un corps d'enfant noyé sur une plage où les bambins de son âge jouent, pour que les responsables politiques osent défier les forces xénophobes. Depuis des années, les Italiens alertent pourtant sur les noyades dans le détroit de Sicile.

Pourquoi faut-il le faire ?

On ne laisse pas mourir des êtres humains sans essayer au moins de leur porter secours. Le code pénal condamne « la non assistance à personne en danger ».

On ne peut pas « tous les renvoyer chez eux ». En Syrie et dans plusieurs pays, la guerre fait rage. Des familles fuient les bombardements, le manque d'eau et de nourriture, les viols, le fanatisme. Naturellement, si – comme cela semble le cas – des personnes originaires de pays où leur vie n'est pas menacée, comme les Balkans par exemple – essaient de se mêler aux réfugiés de guerre, il faut différencier. Le devoir d'accueil vaut prioritairement pour les personnes menacées, en provenance de zones dangereuses ou déshéritées, sans qu'il soit toujours facile d'opérer des distinctions.

Les migrants ne sont pas seulement un problème à gérer. Tout être humain a des talents, des compétences. Tous auront le caractère trempé par les terribles épreuves qu'ils traversent. On ne diminue pas le chômage en partageant une quantité donnée de travail mais en faisant preuve de dynamisme et d'innovation. Un apport de population, souvent jeune et qualifiée, prête à tenter sa chance, peut avoir un impact positif sur l'économie.

Le souverainisme est démenti par les faits. Il n'y a pas de solution nationale satisfaisante aux problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés. Dire le contraire est un mensonge. Nous avons besoin de mutualiser les moyens européens pour assurer notre sécurité face au totalitarisme de Daesh, pour stabiliser le Moyen-Orient comme pour assurer un contrôle efficace et humain de nos

frontières, voire simplement pour respecter nos engagements internationaux relatifs à l'asile.

Peut-on le faire, dans un contexte de populisme exacerbé ?

Quand il s'agit de vie ou de mort, les citoyens attendent des dirigeants qu'ils prennent de la hauteur. Sans instrumentaliser les victimes, le péril invite à agir résolument. Certaines querelles politiciennes, certains calculs deviennent dérisoires. Comme au moment des attentats à Paris, les événements transforment les esprits.

Ce qui se joue ces semaines-ci est inédit depuis la création de l'Europe, capital pour son avenir, son image et celle de la France en Europe. Quand les êtres humains se mettent en marche, on sort des scénarios ordinaires. La gravité des enjeux peut aussi aider à franchir des étapes inimaginables il y a encore quelques mois.

Les pro-européens déçus attendent une initiative qui redonne du souffle à l'Europe. Nombreux, souvent silencieux, ils peuvent basculer du mauvais côté par désespérance ou bien retrouver le goût de construire quelque chose de grand et de juste. Le FN et ses succédanés prospèrent parce que le « contre-discours » est trop peu audible, la responsabilité étant d'ailleurs partagée entre tous les partis modérés (ou censés l'être) et certains religieux et intellectuels complaisants avec la xénophobie identitaires.

Que faire ?

Pour les migrants, l'urgence est à l'accueil.

Les autorités allemandes ont annoncé être prêtes à accueillir 800 000 personnes, soit environ 1 % de la population fédérale. Angela Merkel multiplie les discours contre la xénophobie, dénonce les exactions de groupuscules attaquant les centres d'accueil, assure que l'objectif peut être atteint. La société civile allemande, surtout à l'Ouest, se mobilise avec générosité. En 1992/93 lors de la guerre en ex-Yougoslavie, l'Allemagne a fait un effort considérable d'ouverture. Elle a l'expérience de ce type d'opérations et sait qu'une fois la paix revenue, nombre des demandeurs d'asile souhaitent rentrer dans leur pays.

Si la France en faisait autant, elle pourrait accueillir ... 650.000 personnes ! Pour toute l'Europe, Jean-Claude Juncker parle de 120.000 individus ! Pour mémoire, des pays assurément plus pauvres que nous, comme la Jordanie ou le Liban, atteignent des niveaux d'accueil représentant 20 à 25 % de la population nationale.

Au-delà, il faut réfléchir au type d'Europe dans laquelle nous voulons vivre. Comment combiner plus clairement solidarité et responsabilité.

Nous n'avons aucun intérêt à défaire l'espace Schengen qui nous donne une grande liberté. En assurant le passage des frontières sans contrôle, il permet, par exemple, aux marchandises de circuler, aux frontaliers d'aller travailler tous les matins. Promettre son démantèlement est démagogique, vu la longueur des files de camions et l'exaspération des voyageurs qui en résulteraient. En revanche, à cet espace commun doit correspondre une action publique commune.

Les Etats qui se déroberont à leurs devoirs ou bafouent les valeurs européennes tout en tirant profit de l'ouverture, n'y ont aucune place. La complaisance envers Viktor Orban notamment, au sein du PPE, n'a que trop duré.

Les secteurs concernés sont, il ne faut pas le cacher, particulièrement sensibles et régaliens.

L'action à entreprendre à l'extérieur, complexe, doit englober des initiatives diplomatiques et de défense de long terme, visant à créer les conditions d'une stabilité durable au Moyen Orient et Méditerranée (et une auto-critique de ceux qui sont allés y porter le chaos, comme la France et le Royaume-Uni en Libye). Elle suppose aussi d'apporter un appui aux Etats qui se trouvent géographiquement en première ligne et plus encore de travailler dans les pays de départ pour traquer les passeurs et encourager sur place les filières légales.

Elle devrait se doubler d'une action à l'intérieur de l'UE visant à uniformiser les conditions d'application du droit d'asile, éviter les abus et les fraudes tout en veillant à l'humanité de l'accueil.

Cette crise montre que l'Union européenne mérite d'être repensée. En apportant des décennies de paix à l'Ouest de l'Europe, en accompagnant la fin du communisme à l'Est, elle n'a pas démérité. Mais désormais l'enjeu est d'une tout autre ampleur : face au basculement du monde, dont les migrants sont le symbole le plus poignant, les Européens sont au pied du mur.

Le moment du choix approche. Nous allons bientôt savoir qui veut avancer et qui renâcle. Si certains partenaires rechignent à la solidarité dans les heures difficiles, s'ils ne sont pas prêts à partager la souveraineté, il faudra les laisser à leur solitude nationale.

La France a quelques questions à se poser. Longtemps, les hommes politiques français ont pensé empocher les avantages de l'Union sans s'engager trop dans le partage du pouvoir. Certains ont caressé l'idée d'un « gouvernement économique », magistrale illustration d'un dessein tronqué. On ne peut pas continuer à faire du « business » ensemble, au détriment de la démocratie et en laissant de côté l'essentiel. Les bouleversements du XXI^{ème} siècle balaient ces bricolages.

Réfugiés, l'Europe s'impose la solidarité

Jean Quatremer

Correspondant de *Libération* à Bruxelles
Auteur du blog « Les coulisses de Bruxelles »

L'Europe divisée, comme ne manqueront pas de le clamer certains ? Sans doute, mais en deux parties très très inégales, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque seuls quatre Etats membres ont refusé, aujourd'hui, lors d'un

conseil extraordinaire des ministres de l'Intérieur de l'Union, toute solidarité européenne pour faire face à la plus grave crise humanitaire à laquelle l'Europe est confrontée depuis 1945. La Hongrie, la République Tchèque, la Roumanie et la Slovaquie (seul membre de la zone euro dans la bande des quatre) ont, en effet, voté contre la répartition obligatoire du traitement de 120.000 demandes d'asile émanant de Syriens, d'Irakiens et d'Érythréens, un système proposé, au printemps dernier, par la Commission. La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, ne participant pas à la politique d'asile et d'immigration commune (ils bénéficient d'un *opt out*), ce sont en réalité 21 pays sur 25 qui ont accepté de se répartir la charge de l'afflux de réfugiés¹³. Comme division, l'Union a déjà fait pire...

Il n'était pas évident de procéder à ce vote à la majorité qualifiée : peut-on contraindre des pays à recevoir des réfugiés dont ils ne veulent pas ? Comment seront-ils traités et comment seront instruits leur dossier ? En dépit de ces interrogations légitimes, et après avoir cherché à réunir un impossible consensus, la présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres a décidé de passer au vote et de faire fi des réticences d'une poignée de gouvernements. Une décision justifiée : faute d'accord, c'est l'ensemble de l'Union qui serait apparue une nouvelle fois paralysée, incapable d'être solidaire à la fois à l'égard de ses membres débordés par cet afflux brutal, et vis-à-vis des réfugiés eux-mêmes. En un mot, elle aurait offert au monde le visage de l'égoïsme, alors que la plus grande partie des réfugiés résident dans les États riverains des zones de conflit, des pays infiniment plus pauvres que la riche Europe.

« L'Europe a connu d'autres crises. Mais là, d'une certaine façon, c'est sa raison d'être et son fonctionnement même qui sont en cause » a justement souligné Laurent Fabius, le Ministre des Affaires étrangères. De fait, à la différence de la crise de la zone euro, ce sont une partie des valeurs sur lesquelles l'Union s'est fondée au lendemain de la seconde guerre mondiale qui sont mises à l'épreuve : défense des droits de l'homme, protection des minorités, droit d'asile. Si, à la première épreuve, et une épreuve limitée puisqu'il ne s'agit que de 500.000 personnes sur un ensemble de 500 millions d'habitants, l'Union se révèle incapable de faire face, prête à tirer sur des réfugiés fuyant la guerre comme s'autorise à le faire la Hongrie de Viktor Orban, de quel poids pèsera-t-elle dans le monde ? Quelle sera sa crédibilité au Moyen-Orient ou en Afrique lorsqu'elle plaidera pour des valeurs qu'elle aura piétinées ? Quel sera son poids lorsqu'il faudra trouver une solution politique dans les pays qui poussent leur population à fuir ?

Il est intéressant que les États qui se sont montrés incapables, aujourd'hui, de comprendre que l'Union est bien autre chose qu'un marché ou un distributeur de subventions soient uniquement des pays d'Europe de l'Est,

¹³ La Pologne, après avoir longuement hésité, s'est finalement ralliée à la majorité, sans doute le dernier coup d'éclat des libéraux qui devraient perdre les prochaines élections au bénéfice des populistes de Droit et Justice. Quant à la Finlande (autre membre de la zone euro), paralysée par les « Vrais Finlandais », un parti d'extrême-droite, second parti de la coalition, elle s'est réfugiée dans l'abstention.

ceux-là mêmes qui ont pourtant largement bénéficié de la solidarité européenne, et ce, bien avant la chute du mur : au-delà même des transferts financiers, faut-il rappeler que les pays européens ont accueilli sans barguigner 220.000 réfugiés hongrois fuyant, en 1956, les Soviétiques ? Heureusement, les pays Baltes, la Bulgarie, la Croatie, la Slovaquie et surtout la Pologne ont su surmonter leurs premiers réflexes d'égoïsme national, évitant ainsi une désastreuse fracture Est/Ouest.

Une nouvelle fois les Européens montrent qu'ils apprennent dans l'épreuve. La grande majorité d'entre eux ont compris que, seuls, repliés dans leur pré carré national, ils ne pourraient pas faire face à cette crise humanitaire inédite. Et que c'est seulement une Europe unie qui pourra, au Sud, comme à l'Est (en Ukraine, par exemple), peser dans la résolution des crises. Le vote égoïste de quatre pays ne changera rien à l'affaire : l'Europe a montré aujourd'hui son meilleur visage quoiqu'en disent les esprits chagrins.

Fédé-Lettres



Astrid Ruff - Strasbourg

En prolongement au texte de Monsieur Avi Lang sur l'hébreu et le yiddish

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu l'article de M. Avi Lang (dans le numéro 168 de *Fédéchoses*, NDLR) qui constate l'engouement actuel pour le yiddish parmi les Juifs, en Israël et dans la diaspora. Je puis attester de la véracité de ses observations.

Je puis ajouter à cette analyse un phénomène récent : le nombre de non-juifs qui se mettent à l'étude du yiddish. Ce ne sont pas les mêmes que ceux qui abordent l'étude de l'hébreu ; ceux-ci font plutôt partie de cercles de croyants, catholiques ou protestants.

Ceux qui étudient le yiddish sont des laïcs, émus par des sonorités familières (je vis et enseigne en Alsace : l'alsacien, l'allemand et le yiddish ont beaucoup de points communs, descendant tous deux du *Mittelhochdeutsch*) ; et aussi par le champ culturel très vaste, autant géographique (l'Europe, l'Amérique) qu'historique (le début du 20^{ème} siècle, le shtetl, la shoah, l'après-shoah), que littéraire (poésie, romans, essais) qui s'ouvre avec le yiddish.

Le yiddish permet de se situer effectivement hors de toute notion politique, concernant Israël : il est apolitique, même s'il est plutôt marqué

notion politique, concernant Israël : il est apolitique, même s'il est plutôt marqué à gauche.

On peut aller jusqu'à penser que l'avenir du yiddish est entre les mains de nos amis « goys ».

Bibliographie

Nicolas Stenger, Denis de Rougemont.
***Les intellectuels et l'Europe au XXe siècle*, éd. PUR, Rennes 2015,**
p. 410, € 22

Jean-Frédéric Desaix

Article publié initialement publié dans *L'Ours*, n° 449, juin 2015,
revue mensuelle de l'Office universitaire de recherches socialistes, Paris et repris avec leur aimable autorisation

La poursuite de l'intégration européenne ne motive pas les

Mais il faut qu'elle aille plus loin: il est notamment urgent qu'elle mette la main au portefeuille pour aider massivement les Etats qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés, comme la Turquie, le Liban, la Jordanie, etc. Pour l'instant, l'Union est très loin du compte : le Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU, par manque de moyens, a dû réduire son aide dans les camps, ce qui explique en partie l'afflux actuel.

Enfin, elle ne fera pas l'économie d'une explication interne. Peut-elle tolérer en son sein la Hongrie d'Orban qui ne se reconnaît plus dans ses valeurs comme le montrent son refus de toute solidarité et sa politique répressive folle qui pourrait déboucher sur des drames humains ?

institutions et les citoyens. Les voix sont rares pour soutenir un approfondissement politique de l'Union européenne (UE). Où sont passés les intellectuels comme Denis de Rougemont ?

Ce constat est frappant au regard du siècle passé. Le XXe siècle a été celui d'une mobilisation sans précédent pour donner à l'Europe une forme politique et institutionnelle. La lecture du parcours de Denis de Rougemont donne à comprendre les positions des différents courants philosophiques et littéraires de l'époque sur la question européenne. Outre sa personnalité et sa production

littéraire, tout l'intérêt de son itinéraire réside dans sa volonté de rassembler le plus largement possible la nomenclature intellectuelle d'après-guerre dans la promotion d'une fédération européenne. Mais passer de la réflexion à l'action n'est pas aisé. Par les mots comme par les actes, l'aventure européenne se révèle périlleuse.

L'engagement européen

La vie de Denis de Rougemont est faite de rencontres et de ruptures qui, toutes, affinent son engagement européen. Il n'est pas résistant, ni déporté. C'est un non-conformiste des années trente, bercé par la littérature révolutionnaire, à la fois anticommunisme et anticapitalisme. Emmanuel Mounier, Robert Aron ou Alexandre Marc vont guider le jeune écrivain romantique suisse vers le mouvement personnaliste qui inaugure une voie entre libéralisme et marxisme. De Rougemont s'y engouffre et fera de l'Europe à la fois sa muse et son égérie.

L'engagement politique des intellectuels en faveur de l'Europe est un défi en soi. Les multiples rencontres européennes organisées par Denis de Rougemont traduisent aussi les affrontements sur la nature et les moyens de l'engagement. Aragon, Sartre, Jaspers, Luckas, les surréalistes, ceux de la NRF (*Nouvelle revue française*, Ndlr), les anciens de l'Ordre nouveau, dont certains furent séduits par les opportunités de l'État français... il mesure à quel point son évidence n'est pas forcément partagée.

Existe-t-il un esprit européen ? Est-il façonné par son histoire ou par une ambition ? Difficile de réduire le débat intellectuel suscité par la construction européenne après 1945 en quelques termes simples. La quête d'une âme européenne qui soit une sorte de morale supérieure, respectueuse des diversités, ne s'impose pas naturellement ni aux conservateurs et encore moins aux révolutionnaires. L'ouvrage met en évidence l'absence d'une culture commune, si ce n'est la diversité des cultures européennes : religieuse, nihiliste, autoritaire, libertaire. Ce n'est pas tant la nécessité de l'Europe que la nature de l'union qui produit les divergences. Certaines sont inconciliables et se retrouvent au grand jour, par exemple, lors du débat sur la Communauté européenne de défense (CED) en 1954. La voix de celles et ceux qui ont vécu l'enfer concentrationnaire porte particulièrement dans le grand débat sur l'avenir de l'Europe. Elle porte aussi à la confusion entre ceux qui redoutent trop l'Allemagne pour envisager une nouvelle collaboration et ceux qui, à l'inverse, veulent dépasser le conflit historique avec les frères d'outre-Rhin. Denis de Rougemont est au milieu de ce débat, déchiré mais, en même temps, déterminé à agir pour une Europe fédérale, quitte à sortir de la tradition intellectuelle.

Au sein du Mouvement européen, il défend sa vision fédéraliste auprès des hommes politiques des principaux pays européens. Beaucoup soutiennent une vision stratégique du fédéralisme européen et de son organisation en un troisième bloc entre les États-Unis et l'URSS. Les initiatives de Denis de Rougemont ne laissent indifférent aucune force politique, américaine, russe ou européenne. Les tentatives d'influence sont nombreuses et le nationalisme, maladie de l'Europe, est encore très actif. Il en convient : l'action n'est possible que dans l'indépendance. En adepte du personnalisme, il veut

convaincre que l'Europe passe par les individus plutôt que par l'État-nation, modèle incontournable mais aussi indépassable. C'est l'européisme intellectuel qui prend forme avec ses espoirs et ses désillusions. Cette action qu'il veut politique sera finalement culturelle. Le Centre européen de la culture, créé en 1950 avec des appuis variés, hétéroclites, parfois suspects, sera le terreau de la pensée fédérale européenne et d'initiatives importantes pour soutenir la construction européenne : CERN, Institut d'études européennes, Rencontres européennes de la culture.

La culture avant tout

Gagné par des conceptions plus libérales, Denis de Rougemont poursuit son œuvre et sa réflexion sur l'identité européenne, démontrant que l'unité culturelle de l'Europe peut légitimer l'Union. Travail difficile, auquel les objections sont nombreuses. L'auteur de *La part du Diable* a conscience de la complexité de l'Europe. Chantre du « dialogue des cultures », il enchaîne les projets et propositions de colloques, de chartes, d'espaces de discussion entre l'Europe et les pays émergents de la décolonisation. Tous n'aboutissent pas. Ses liens trop étroits avec les Américains isolent parfois Denis de Rougemont des intellectuels européens des années soixante. Sa « République européenne » relève de l'idéal et d'une vision romantique de la politique. Les traités successifs ne comblent pas le promoteur infatigable du fédéralisme. Mais, peu importe la méthode de l'intégration européenne, la question n'est pas de savoir comment faire l'union européenne, mais pourquoi, dans quel but ? Le dépassement de l'État-nation continuera de le mobiliser, notamment à travers la promotion de l'Europe des régions et de l'écologie, nouveau levier d'une perspective fédéraliste.

Le parcours de Denis de Rougemont reflète la discontinuité de la construction européenne dans les soubresauts, les failles et les débats intellectuels du XXe siècle. Il rappelle aussi la nécessité de relancer un processus laissé à l'abandon.

Alberto Majocchi – *Un piano per l'Europa*, éd. Il Mulino, coll. Percorsi, Bologne, 2015, p. 192, € 17

Extrait de la préface de M. Romano Prodi

Traduit de l'italien par Jean-François Billion – Paris

En ce temps de montée du scepticisme dans le défi européen cet essai pointu d'Alberto Majocchi va vigoureusement à contre-sens. Non par des souhaits si abstraits mais par des propositions concrètes et organisationnelles afin que l'Union européenne puisse reprendre son chemin. Pas un chemin de retour au passé, à la recherche du dépassement de la crise par la répétition d'erreurs passées, mais dans un effort vers l'avenir, dans lequel la croissance puisse s'accompagner du plein emploi, de la sauvegarde de l'environnement, et de la poursuite d'une politique sociale destinée à tempérer les déséquilibres

qui ont été à la base de la crise dont nous sommes encore victimes.

La liste de ces objectifs pourrait faire penser à une analyse abstraite, fondée sur de bonnes propositions : il s'agit, au contraire, d'un essai rigoureux dans l'analyse et cohérent dans ses propositions. Un essai qui, justement grâce à son caractère concret, ne se cache pas les difficultés politiques à dépasser pour construire une nouvelle Europe, étant données les divergences entre les exigences d'une politique unitaire et les intérêts nationaux qui contrôlent encore les aspects fondamentaux de la politique d'accumulation et de distribution du revenu. C'est justement la divergence entre les différentes politiques nationales qui interdit à l'Europe de mettre en actes les recettes élémentaires de politique keynésienne qui ont permis aux Etats-Unis de dépasser de manière beaucoup plus efficace que nous, Européens, la crise qu'eux-mêmes avaient déclenchée.

« Alors qu'aux Etats-Unis, le gouvernement fédéral et la Réserve fédérale interviennent très rapidement et avec une grande intensité en soutien de la production et de l'emploi, en abandonnant les préjugés antikéynésiens prévalant dans l'économie et la politique américaine, en Europe, l'intervention est plus lente et de dimension moins consistante » à cause de la difficulté à prendre des décisions dans un contexte institutionnel dans lequel une autorité dotée de pouvoirs adéquats à la prise de décisions « immédiates et significatives » fait défaut.

Pour ce motif Alberto Majocchi n'a pas peur d'écrire point par point ce que devraient être les caractéristiques d'une Europe « achevée ».

La première affirmation c'est que la monnaie commune ne peut survivre durablement si elle n'est pas adossée à un

processus systématique d'unification politique fondé sur une pleine harmonisation fiscale. Majocchi ne nie pas les efforts effectués dans le passé, avec l'activation d'instruments financiers comme le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF) qui ont fourni à plusieurs reprises une assistance financière à divers pays en difficulté. De tels instruments ont toutefois, ainsi que le soutient avec raison l'auteur, une efficacité limitée et ne sont applicables qu'au travers de décisions complexes devant engager tous les Etats membres.

Le Pacte de stabilité est également évalué sous son aspect positif d'opposition à une croissance financée par l'endettement mais il est également mis en relief que la croissance dans la zone euro ne peut prendre corps que si l'on identifie les facteurs dynamiques d'une nouvelle phase de développement tout en transformant en actes les politiques destinées à les activer et les moyens financiers pour en couvrir le coût. La proposition présentée ouvre des voies totalement innovantes :

1. la protection de l'environnement et en particulier le développement des énergies propres et renouvelables ;
2. la politique d'innovation et le développement technologique ;
3. la taxe carbone.

Majocchi considère comme nécessaire un changement radical d'horizon, de manière à lier entre eux les aspects sociaux, culturels et environnementaux par un transfert radical des ressources vers les nouvelles sources d'énergie propre et vers une innovation technologique qui permette concrètement d'atteindre ces objectifs.

PRISES DE POSITION et COMMUNIQUES DE PRESSE

Même en cas d'indépendance, les Catalans devront rester Européens

L'Union des fédéralistes européens (UEF-France)
demande à ce que les Catalans restent des citoyens européens en cas d'indépendance.

Tout d'abord, il faut regretter l'incertitude qui règne autour du cas catalan. « A la différence du cas écossais, les électeurs de Catalogne ne votent pas directement pour un référendum sur leur indépendance. La situation pourrait depuis plusieurs années désormais et la radicalisation touche les deux camps » explique **Fabien Cazenave, porte-parole de l'UEF-France**. Pour le vote en Ecosse, un véritable débat s'était engagé et le résultat du référendum a été accepté. La démocratie était sortie comme le vrai vainqueur. Tout le contraire de ce qu'il se passe en Espagne sur ce sujet.

Si à la fin de ce processus, la Catalogne devenait finalement indépendante, certains affirment que le nouveau pays ne serait pas membre de l'Union européenne (UE). Les Fédéralistes européens rejettent cette hypothèse. « Premièrement, parce qu'on ne peut pas dire à des citoyens européens qu'ils ne le sont plus du jour au lendemain alors qu'ils se sont prononcés sur une autre question : leur propre rapport à leur Etat national. Deuxièmement, les Catalans ne souhaitent pas sortir de l'UE. Au contraire, ils veulent rester citoyens européens » rappelle **Fabien Cazenave**. Du point de vue pratique, il faut aussi assurer la sécurité juridique des citoyens européens vivant en Catalogne ou étant en relation directe avec ce nouvel Etat au travers de leur entreprise. Peut-on admettre de retirer aux Catalans les droits qui leur ont été octroyés en tant que citoyens européens ? En ce sens : que fait-on de leur droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales ? Que fait-on du droit de séjour

offert jusqu'à présent à chaque travailleur catalan, ressortissant de l'UE, sur le territoire des autres Etats membres ? Ces droits acquis ne peuvent être remis en cause.

Enfin, « si nous avons une Europe fédérale, il n'y aurait pas de problème pour l'Europe quant à l'indépendance ou non de la Catalogne » explique **Florent Banfi, nouveau président de l'UEF-France**. « En effet, il s'agirait seulement d'une question d'ordre interne. La question catalane offre, une fois de plus, l'occasion de percevoir les méfaits engendrés par l'absence de vision fédérale de la construction européenne », ce que l'UEF ne peut que regretter.

Élections en Catalogne : victoire du peuple catalan et de la démocratie

Gustave Alirol - Président de R&PS

Avec une large majorité des sièges au nouveau Parlement catalan, les partis favorables à l'indépendance de la *Generalitat de Catalunya* ont remporté une victoire incontestable.

Cette victoire est aussi celle de la démocratie. Le peuple catalan a désormais la légitimité nécessaire pour engager le processus qui doit le conduire à la mise en oeuvre de son « droit de décider ».

La Fédération Régions & Peuples Solidaires formule le voeu que perdure ce caractère démocratique dans la négociation qui doit se dérouler avec les autorités centrales de l'Etat espagnol dans les prochains mois.

Sans préjuger des modalités que prendront les droits des catalans à l'issue de cette négociation, R. & P.S. souhaite la pleine réussite du projet porté par le peuple catalan.

À tous les peuples et territoires qui aspirent eux aussi au droit de décider, sous quelque forme que ce soit, les Catalans ont montré que la voie démocratique – tentée avant eux par les Ecossais peut parfaitement être ouverte à tous.

R. & P.S. en appelle aux autorités européennes et à tous les gouvernements pour que soit respectée la volonté qui s'est exprimée démocratiquement en Catalogne.

Stoppons la fièvre de la planète Un plan mondial pour l'environnement - Un rôle actif pour l'Union européenne

Traduit de l'italien par Jean-François Billion – Paris

Le monde est en danger

La division de l'humanité en Etats souverains empêche d'affronter efficacement les problèmes globaux, parmi lesquels le changement climatique, dû à l'activité humaine. Le dépassement de cette division à partir de l'Europe grâce à la création de la Fédération européenne, est fondamental pour pouvoir décider des interventions immédiates, incisives et consistantes pour la réduction au niveau planétaire des émissions de CO2 dans l'atmosphère, sans lesquelles l'augmentation de la température moyenne continuera d'augmenter sans rémission pour tous les citoyens de la planète et pour les générations futures.

Assez de l'inertie et de l'égoïsme des Etats

Jusqu'à ce jour des mesures politiques significatives, n'ont pas été adoptées au niveau global, capables de contrecarrer une situation qui devient irréversible. Le protocole de Tokyo, simple traité international, largement peu respecté, s'est révélé être un instrument inadéquat, par rapport à ses propres buts.

Stoppons la fièvre de la planète

... en réduisant les émissions de CO2, à partir de la Conférence de l'ONU sur le climat, qui va se tenir en décembre à Paris, en confiant la stabilisation du climat à des institutions internationales adaptées au caractère global du défi climatique qui ne peut être affronté de manière unilatérale par aucun Etat du monde.

Il convient d'affronter ensemble ce défi

Il est nécessaire que les principaux Etats pollueurs (Etats-Unis, Union européenne, Chine, Inde, Russie, Brésil, Mexique, Japon et Afrique du sud) affrontent ensemble le défi climatique, en partant d'un premier accord de principe à adopter à la Conférence de Paris, ou dans les mois qui la suivront immédiatement, destiné à être la prémisse d'un acte de grand relief politique de résonnance mondiale.

Avec un Plan mondial pour le climat

qui prévoit la prise d'engagements contraignants de la part des Etats et la mise en place d'une Organisation mondiale pour l'environnement, dotée de pouvoirs réels, gérée par une Haute autorité indépendante disposant de ressources financières propres indépendantes et adaptées. Cette Organisation mondiale constituerait l'instrument pour gérer ensemble les émergences climatiques globales, pour encourager les pays en voie de développement à prendre part à la diminution des émissions de carbone (CO2) et les pays développés à les aider en leur fournissant un soutien financier et technologique considérable. Le modèle d'institution proposé est celui de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) au sein du processus d'intégration européenne.

En avant vers la Fédération européenne et l'unité du genre humain !

Nous, Citoyen(ne)s européen(ne)s demandons :

- un rôle d'initiative et d'avant-garde pour l'Union européenne dans la reconversion écologique de l'économie ;
- l'achèvement de l'unité fédérale de l'Europe, avec la création d'un gouvernement économique européen, capable de parler d'une seule voix, dans le but de permettre à l'Europe de jouer un tel rôle avec efficacité.

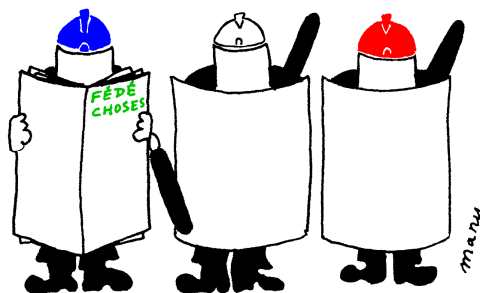
Une taxe carbone mondiale

Les moyens financiers propres (d'une Autorité mondiale de l'environnement) doivent dériver de rentrées automatiques grâce à l'institution d'une *taxe carbone mondiale*, conçue comme additionnelle aux prélèvements nationaux, sur la consommation de carburants fossiles, existant dans tous les pays sus-indiqués. L'Union européenne a la capacité et la volonté d'assumer un rôle de *leadership* pour la reconversion dans un sens écologique de l'économie mondiale et devra le démontrer en instituant de suite la taxe carbone européenne entre les pays de la zone euro et en proposant, à partir de Paris, la constitution de l'Organisation mondiale pour l'environnement à commencer avec les pays qui y seraient disposés.

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM-MFM* international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Faites comme lui, abonnez vous !





Marine Le Pen estime « révoltant » qu'un apprenti sans papiers soit décoré... (Mars 2015)

Armando Curri pose après avoir reçu son diplôme de meilleur apprenti menuisier au Sénat, le 4 mars 2015 (c) Afp Marseille (AFP) - La présidente du FN Marine Le Pen estime "révoltant" qu'un jeune Albanais en situation irrégulière soit décoré meilleur jeune apprenti menuisier de France.

« Je trouve ça révoltant. C'est une gigantesque marque de mépris à l'égard des jeunes apprentis français qui travaillent dur », déclare Mme. Le Pen dans une interview au quotidien La Provence, à paraître dimanche... En 5 ans, c'est la 4e fois qu'un clandestin obtient cette distinction. Je ne discute pas des qualités personnelles de ce garçon. Mais, quels que soient ses talents, on ne devrait jamais récompenser celui qui a violé la loi... Le signal donné est catastrophique. Il encourage à ne pas respecter la loi », affirme la présidente du FN.

Armando Curri, un apprenti menuisier sans papiers de 19 ans, a été désigné meilleur apprenti menuisier de France et a reçu sa médaille mercredi au Sénat.

Cet habitant de la Loire, arrivé en France il y a 3 ans, et inscrit en bac pro dans un lycée de l'agglomération roannaise, était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), qu'il a contestée devant le tribunal administratif. Cette OQTF a été abrogée mardi par la préfecture qui lui a délivré une autorisation provisoire pour un séjour de 3 mois.

La Haute assemblée avait dans un premier temps indiqué ne pas pouvoir accueillir « une personne en situation irrégulière » dans le cadre de la cérémonie de remise des médailles d'or attribuées aux 338 lauréats des différentes catégories de concours des meilleurs apprentis de France.

... ou le Front National contre la Nation

Une fois de plus Marine Le Pen a laissé passer l'occasion de se taire et fait apparaître la faille et le vice profond du soi-disant « nationalisme » dont elle se targue.

Ecartons d'abord l'argument juridique fallacieux. Monsieur Armando Curri s'il faisait bien l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), cet acte avait été régulièrement déféré devant le Tribunal administratif et n'était pas exécutoire. Ce sont heureusement des magistrats qui sont chargés de faire exécuter la loi et non Marine Le Pen, dont il est cocasse qu'elle s'érige une fois en quasi procureur alors que son parti pourrait avoir la médaille d'or des propos se situant carrément hors du champ républicain (racisme, homophobie, antiféminisme, xénophobie, etc.). Je dirais que si le FN par prudence s'efforce à son niveau dirigeant de se couler dans une apparence républicaine, il méconnaît systématiquement l'esprit même de la République qui se concentre dans une fière devise « Liberté, égalité, fraternité » laquelle ne saurait être une formule creuse.

Sur le plan politique la manie du FN est de se prétendre « Nationaliste » et de se présenter comme le seul représentant des « bons Français ». Ce mode opératoire fut aussi celui de l'Action Française de Maurras qui plutôt que de renforcer et d'accroître les potentialités de la République préfère faire le tri entre prétendus « bons Français » et les autres « métèques », juifs, francs-maçons, etc. Méconnaissant profondément le caractère de creuset de l'histoire de France où même durant la période monarchique les plus avisés de ses monarques avaient toujours fait appel aux talents artistiques et artisanaux des étrangers.

C'est d'ailleurs ce que continuent à faire les Etats-Unis dont l'état de développement et la prospérité doit tant à l'apport recherché de talents, notamment scientifiques pour élever le niveau de la nation.

Mais au lieu de se réjouir que la République Française ait acquis un talent en matière d'artisanat, Marine Le Pen préfère exciter les sentiments de jalousie, de ressentiment et de division entre toutes celles et ceux qui vivent au sein et non « au crochet » de notre République.

Félicitons, ici, Monsieur Armando Curri, pour son travail et son ingéniosité dans ce domaine passionnant de la menuiserie ; c'est lui qui apporte bien plus à notre cher pays et à notre commune République qu'une « femme politique héritière » dont le mouvement n'a jamais prospéré qu'en opposant les Français dits de souche et les autres ce qui génère un grave risque d'affaiblissement de la France que cette famille et ce parti extrémiste et xénophobe font mine de défendre. Non, une fois encore dans notre histoire, le « nationalisme » n'apparaît que comme une caricature du vrai « patriotisme » dont Marine le Pen n'est pas la plus qualifiée pour décider qui en relève ou non.

Auriculus

p.c.c. Paul Arrighi – économiste et historien - Toulouse

Presse Fédéraliste édite et diffuse



- **Fédéchoses - pour le fédéralisme** - revue trimestrielle fondée en 1973
- **Carnet d'Europe** - revue à parution irrégulière fondée en 2011
- **Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne** - revue mensuelle fondée en 2008 (internet)

Les Cahiers de Ventotene
Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne
Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée

Les collections Textes fédéralistes et Minorités nationales des éditions Fédérop

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Nom

Prénom

Adresse.....

.....

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud -
Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Jonathan Leveugle - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin -
David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz